

Cap Vert - Communauté européenne

Document de stratégie pays

et

Programme indicatif national

pour la période 2008- 2013

Le Gouvernement du Cap Vert et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le Gouvernement du Cap Vert, représenté par S.E. Madame Cristina Duarte, Ministre des Finances et Ordonnateur National du Fonds européen de Développement, et la Commission européenne, représentée par S.E. Monsieur Gilles Hervio, Ambassadeur de l'Union européenne et Chef de la Délégation de la Commission européenne à Praia, appelés ci-après les parties, se sont rencontrés à Praia du 12 Juillet 2006 au 14 Janvier 2008 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008 - 2013.

Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur du Cap Vert, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation au Cap Vert.

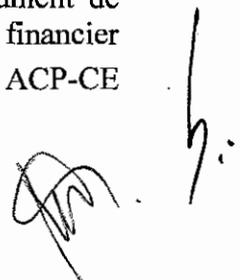
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition du Cap Vert pour la période 2008 - 2013, un montant de 51 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de 3.1 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration et hors concentration de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont le Cap Vert bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.

(5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE



révisé. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du Cap Vert dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur base de l'Article 15.4 conjointement avec l'Article 4.1.d de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, pour l'appui aux acteurs non étatiques, ou sur base de l'Article 72.6 de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les Règlements du Conseil CE sur la mise en œuvre du 10^{ème} FED et sur le règlement financier applicable au 10^{ème} FED et dans l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

(6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'Accord de Partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10e FED pour la période 2008-2013.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une révision opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une révision à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des résultats.

La révision à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la révision en fin de parcours, en 2012. Une fois ces deux révisions effectuées, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des résultats.

Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les révisions, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.

(8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

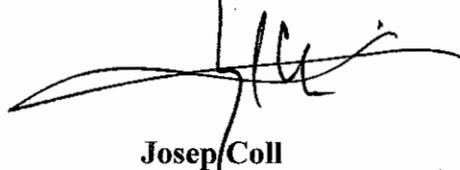
Signatures :

Pour le Gouvernement du Cap Vert



Cristina Duarte
Ministre des Finances
Ordonnateur National du FED

Pour la Commission européenne



Josep Coll
Ambassadeur de l'Union européenne
Chef de la Délégation de la Commission

04 -08- 2008

CAP VERT – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DOCUMENT DE STRATÉGIE DE COOPÉRATION ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

POUR LA PERIODE 2008 - 2013

Janvier 2008

Table des matières

RÉSUMÉ	6
PARTIE I - DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS	7
I.1 Cadre des relations entre l'Union Européenne et le Cap Vert	7
I.1.1 Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE.....	7
I.1.2 Objectifs stratégiques de la coopération avec le Cap Vert.....	8
I.1.3 Principaux accords bilatéraux.....	8
I.2 Diagnostic du Pays	9
I.2.1 Situation politique, économique, sociale et environnementale du pays.....	9
I.2.1.1 Situation politique et institutionnelle.....	9
I.2.1.1.1 Respect des principes démocratiques.....	9
I.2.1.1.2 Rôle du parlement, collectivités locales, participation de la société civile.....	9
I.2.1.1.3 Egalité des sexes.....	10
I.2.1.1.4 Paix, sécurité, capacité de l'Etat d'exercer ses fonctions.....	10
I.2.1.2 Situation économique et commerciale.....	11
I.2.1.2.1 Situation économique : structures et performances.....	11
I.2.1.2.2 Structure et gestion des finances publiques.....	12
I.2.1.2.3 Evaluation du processus de réforme de l'Etat.....	14
I.2.1.2.4 Politique commerciale et environnement externe, APE.....	15
I.2.1.3 Situation sociale, travail décent, emploi.....	15
I.2.1.4 Situation environnementale.....	17
I.2.1.5 Le pays dans le contexte international.....	18
I.2.1.6 Analyse de la réduction de la pauvreté.....	29
I.2.2 La stratégie de développement du Cap Vert.....	20
I.2.3 Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme.....	21
I.3 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE, complémentarité et cohérence	22
I.3.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE	22
I.3.2 Informations sur les programmes d'aide des Etats membres et autres donateurs.....	23
I.3.3 Autres politiques de la CE.....	23
I.3.4 Les actions de la BEI	24
I.3.5 Description du dialogue politique avec le pays partenaire.....	25
I.3.6 Description de l'état du partenariat et des progrès dans le processus d'harmonisation	25
I.4 Stratégie de réponse	26
I.4.1 Déterminants de la stratégie.....	26
I.4.2 Ressources disponibles.....	27
I.4.4 Modalités de financement.....	28

PARTIE II – PROGRAMME INDICATIF NATIONAL.....	29
II.1 Introduction.....	29
II.2 Instruments financiers.....	29
II.2.1 10 ^{ème} FED, enveloppe A.....	29
II.2.2 10 ^{ème} FED, enveloppe B.....	30
II.2.3 Facilité d'investissement.....	30
II.2.4 10 ^{ème} FED, programme indicatif régional.....	31
II.2.5 Autres instruments financiers.....	31
II.2.6 Monitoring et évaluation.....	31
II.3 Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de croissance et de Réduction de la Pauvreté et du Programme de Bonne Gouvernance.....	31
II.4 Appui au développement du Partenariat Spécial CV/UE.....	32
II.4.1. Appui à un dispositif national de renforcement de la sécurité.....	32
II.4.2. Coopération avec les RUP de l'Union Européenne.....	33
II.5 Domaine hors concentration.....	33
II.5.1 Facilité de coopération technique.....	34
II.5.2 Acteurs non étatiques et actions diverses.....	34
II.5.3 Initiatives PALOP/ Timor Leste pour la gouvernance.....	34
II.6 Cadre d'intervention.....	35
II.6.1 Réduction de la pauvreté : logique d'intervention.....	35
II.6.2 Bonne gouvernance : logique d'intervention.....	37
II.6.3 Appui au dispositif national de sécurité : logique d'intervention.....	39
II.6.4 Actions de coopération avec les RUP.....	40

ANNEXES

ANNEXE 1 - TABLEAU DES INDICES MACRO-ECONOMIQUES

ANNEXE 2 - MATRICE ACTUALISEE DES DONATEURS

ANNEXE 3 - PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU CAP VERT

ANNEXE 4 - PROFIL MIGRATOIRE

ANNEXE 5 - PRINCIPALES CONVENTIONS INTERNATIONALES RATIFIEES PAR LE CAP VERT

ANNEXE 6 - PROFIL DE GOUVERNANCE DU CAP VERT

ANNEXE 7 - ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE GOUVERNANCE

ANNEXE 8 - BILAN DE LA COOPERATION PRESENTE ET PASSEE

ANNEXE 9 - OBJECTIFS DU MILLENAIRE

RÉSUMÉ

Le Cap Vert est considéré comme un exemple de démocratie en Afrique. L'avènement du pluralisme politique y date de 1990, plusieurs alternances de partis au pouvoir se sont succédées sans heurts, la compétition politique reste pacifique. Les libertés fondamentales y sont reconnues et garanties par la loi et respectées dans la pratique. La séparation des pouvoirs, et notamment l'indépendance de la justice, y sont une réalité. La société civile est en affirmation croissante. Il est reconnu que le Cap Vert est un pays peu affecté par les phénomènes de corruption.

En dépit de ses handicaps structurels et facteurs de vulnérabilité, le Cap Vert a connu depuis son accession à l'indépendance en 1975 des progrès soutenus et a affiché de bonnes performances de développement humain et de croissance économique. Néanmoins, la poursuite de ces progrès et le maintien même des niveaux atteints sont précaires. En effet, l'indice de vulnérabilité économique du Cap Vert est toujours très élevé, la pauvreté et l'extrême pauvreté restent importantes (les écarts sociaux ont même augmenté), et le développement économique et social du pays reste très largement tributaire de la bonne utilisation des ressources transférées par la coopération internationale et par les Capverdiens expatriés.

Les ressources programmables (enveloppe A) du PIN s'élèvent à 51,0 millions dont 1,1 M€ au titre des Initiatives PALOP pour la gouvernance. Dans le cadre des objectifs de la coopération au développement de l'UE, et tenant compte de l'analyse de la situation, des perspectives et des contraintes du développement du Cap Vert, le choix d'un domaine de concentration principal du PIN du 10ème FED porte sur la Réduction de la Pauvreté et sur la Bonne Gouvernance, domaines clefs où le pays dispose d'instruments cadres stratégiques, développés et avalisés avec le concours de ses partenaires. Ce domaine de concentration absorbera un montant de 32.6 M€, soit 64% des ressources totales de l'enveloppe A.

Un deuxième domaine de concentration regroupera les actions en faveur du développement du Partenariat Spécial CV/UE qui fera l'objet d'un Plan d'Action CV/UE. Un montant de 11.5 M€, soit 22,5 % de l'enveloppe A, sera affectée à ce deuxième domaine de concentration. Établi en Novembre 2007, le Plan d'Action pour le Partenariat Spécial s'articule autour des piliers suivants : bonne gouvernance ; sécurité/stabilité ; intégration régionale; transformation et modernisation - convergence technique et normative ; société de la connaissance; lutte contre la pauvreté et développement.

Un montant de 4.9 M€, soit environ 9.6% de l'enveloppe A sera réservé à des actions hors secteurs de concentration, dont 3.8 M€ de nature horizontale ou d'appui à la mise en œuvre du PIN, et 1.1 M€ consacrés à l'appui aux Initiatives PALOP pour la gouvernance. Une réserve de 2.0 M€ (3.9% de l'enveloppe A) a été prévue.

L'appui au premier domaine de concentration se fera sous la forme d'aide budgétaire, particulièrement adaptée aux modalités de mise en œuvre des programmes concernés, et pour laquelle le pays, suite notamment aux réformes structurelles appuyées entre autres par l'UE, remplit les conditions requises de fiabilité et transparence de gestion des finances publiques. Pour le deuxième domaine de concentration, le financement du FED se fera sous la forme d'aide budgétaire ou bien sous la forme d'aide-projet, (le choix sera fait en adoptant la formule jugée la plus appropriée au moment de l'instruction des programmes). Les programmes hors secteur de concentration seront mis en œuvre, en principe, sous forme d'aide-projet.

Partie I – DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS

I.1. CADRE DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE CAP VERT

I.1.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions communes reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

En conséquence de l'élargissement, l'UE s'est vue confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique. La stratégie définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Elle définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La stratégie repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et la connectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

I.1.2. Objectifs stratégiques de la coopération entre l'UE et le Cap Vert

Les objectifs poursuivis par la coopération sont définis à l'article 1^{er} de l'accord de partenariat ACP-UE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de partenariat est de promouvoir la réduction de la pauvreté, par une approche stratégique commune qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et la République du Cap Vert poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Le Cap Vert a manifesté son désir d'approfondir de manière durable ses relations avec l'Union européenne, avec laquelle le Cap Vert estime avoir des liens et partager en degré significatif des valeurs fondamentaux, par ailleurs un intérêt à coopérer en face des défis et communs en évolution, tels que le trafic illicite international des drogues, la sécurité et l'immigration illégale. La Commission est réceptive à cette entreprise; il est envisagé d'établir conjointement un Plan d'Action CV/UE qui viserait le rapprochement du Cap Vert à l'acquis européen dans une série de secteurs prioritaires. Ce DSP/ PIN est censé contribuer au futur Action Plan et au développement du Partenariat Spécial CV/UE.

I.1.3. Principaux accords bilatéraux

La coopération entre le Cap Vert et l'Union Européenne est régie par les dispositions de l'Accord de Partenariat signé à Cotonou. Le 23 juin 2000, entre les Etats ACP, la Communauté Européenne et ses Etats membres.

Dans le domaine spécifique de la pêche, le dernier protocole accord de Partenariat Pêche CE/CAP VERT été paraphé en décembre 2005 et formellement adopté par le Conseil, après avis du Parlement européen, en décembre 2006. La ratification par le gouvernement cap-verdien n'est intervenue qu'au 30 mars 2007 du fait de la longueur des procédures de transposition dans la législation nationale. Dès lors, la délivrance des licences n'a pu commencer qu'en mai 2007 et le paiement de la contrepartie financière pour la première année a été fait en septembre 2007. L'accord couvre une concession de droits de pêche à 84 navires européens.

En contrepartie, l'UE versera annuellement au Cap Vert 385.000 euros, que le gouvernement a décidé de destiner dans sa totalité à garantir une pêche durable et responsable qui tienne compte de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources halieutiques capverdiennes. Compte tenu de la durée de l'accord (cinq ans), le montant total (hors frais de licences payées par les armateurs) que l'UE mettra à disposition s'élève à 1.925.000 € à titre d'appui à la politique des pêches et au développement de la pêche artisanale. Les parties s'engagent également à unir leurs efforts pour combattre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, ainsi qu'à renforcer la coopération avec les entités internationales et régionales de contrôle maritime, notamment en ce qui concerne l'opération d'un système à installer de localisation des navires par satellite que le Cap Vert considère comme une priorité.

I. 2. DIAGNOSTIC DU PAYS

I.2.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays

I.2.1.1 Situation politique et institutionnelle

I.2.1.1.1. Respect des principes démocratiques

Le Cap Vert est considéré comme un exemple de démocratie en Afrique. L'avènement du pluralisme politique y date de 1990, et le pays a expérimenté ensuite plusieurs alternances de partis au pouvoir sans troubles ; la compétition politique, quoique vive, reste pacifique. Les élections législative et présidentielle de 2006 ont reconduit la majorité sortante, et le caractère serré du scrutin n'a pas donné lieu à contestation perturbatrice de l'ordre public. Les libertés fondamentales y sont reconnues et garanties par la loi (liberté d'opinion et d'expression, notamment liberté de la presse, liberté d'association, droits syndicaux...) et respectées dans la pratique. La séparation des pouvoirs, et notamment l'indépendance de la justice, y sont une réalité qui ne souffre pas d'entorses plus graves que celles que l'on peut constater dans les pays universellement reconnus comme démocratiques. Il est par ailleurs reconnu que le Cap Vert est un pays peu affecté par les phénomènes de corruption. Les valeurs démocratiques sont enseignées à l'école – des cours d'éducation civique sont désormais au programme.

I.2.1.1.2. Rôle du parlement, collectivités locales, participation de la société civile

Dans le système politique capverdien le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement et le leader du parti majoritaire. Le Chef d'État est élu par suffrage universel direct, y inclus les Capverdiens émigrés, et a un rôle de haut modérateur du fonctionnement du système.

Le Parlement, exerce le pouvoir législatif. Il comporte une chambre unique de 72 députés élus au suffrage universel direct et connaît un processus soutenu de renforcement de son rôle et de sa capacité. Les séances plénières sont radiodiffusées. Par ailleurs fonctionnent sept commissions spécialisées permanentes, dont la composition est représentative des partis présents au Parlements. Le cumul des fonctions de membre du Gouvernement et de député est interdit.

Le pays a une vieille tradition d'**administration municipale**. La décentralisation a évolué à partir de la mi-80, s'est enraciné avec la Constitution de 1992, et son affirmation est à présent irréversible et incontournable. Les municipalités, organisées au sein d'une Association Nationale qui assure leur représentation et le lobbying collectifs, disposent aujourd'hui de compétences assez étendues. Les ressources dont elles disposent pour rendre compte de leurs compétences proviennent des recettes propres et de la participation à différentes recettes et transferts de l'État (le Fonds d'Equilibre Financier qui centralise les transferts en leur faveur a été augmenté de 60% entre le budget de l'année 2005 et celui de 2006) et aussi de l'aide internationale. Cependant, ces collectivités locales ne disposent toujours pas des moyens humains, matériels et financiers suffisants leur permettant d'assumer pleinement les attributions que la loi leur confère.

C'est dans les années 80 qu'apparaissent au Cap Vert les premières ONG émergent d'initiatives totalement autonomes et représentatives de la **société civile**. Avec la transition pacifique au multipartisme du début des années 90, les OSC et principalement les organisations communautaires de base (OCB) commencent à se multiplier. Aujourd'hui la Plateforme

nationale des ONG regroupe plus de 150 associations actives dans des domaines divers. À la fin des années 90 un nouvel élan est donné au développement des OSC avec le Programme National de Décentralisation (fruit d'un forum de dialogue entre la société civile et le gouvernement) qui se proposait, entre autres, de définir le cadre juridique et de financement des OSC. Ce programme a permis d'établir les premières législations structurées pour la décentralisation des responsabilités vers les collectivités locales et la réglementation de base des ONG et OSC. Les nouvelles OSC émergentes sont les associations de consommateurs.

I.2.1.1.3. Egalité des sexes

D'une manière générale, **les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont remarquables**. Les femmes ont un poids considérable dans la société capverdienne par le rôle de chef ménage qu'elles exercent pour un grand nombre d'entre elles (40,1% en 2000). L'équité entre les genres est assurée en matière d'éducation primaire. On peut remarquer que **le ratio fille/garçon s'est inversé en faveur des femmes dans les enseignements secondaire et supérieur**.

Les femmes restent néanmoins plus exposées que les hommes à l'analphabétisme et au chômage. Les statistiques de chômage révélaient en 2000 que pour 100 hommes sans emploi, 211 femmes étaient sans emploi. Toutefois, l'autonomisation des femmes progresse. **La proportion de femmes exerçant un emploi a progressé** et se rapproche de celle des hommes, passant de 25% à 38,6%. On note une forte présence des femmes dans l'administration publique et dans les entreprises individuelles. Cependant les femmes n'occupaient en 2003 que 16,3% des postes de direction. La présence des femmes dans les institutions de l'État (Parlement, Gouvernement) se renforce : au niveau des pouvoirs législatifs, décentralisé et judiciaire, les proportions étaient respectivement en 2005 de 11,1%, 13,8% et 18,1%

La violence domestique à l'encontre de la femme reste cependant un phénomène encore prégnant, qui n'épargne aucune couche sociale et aucun groupe d'âge : 22% des femmes en seraient victimes, selon une étude récente.

I.2.1.1.4. Paix, sécurité, capacité de l'Etat d'exercer ses fonctions

L'État capverdien est normalement capable d'exercer ses fonctions en général, ses ressources financières très limitées étant la contrainte la plus déterminante. Le Cap Vert est en paix et il n'existe pas de contentieux avec les pays voisins. Mais les effets de la mondialisation et la dynamique du développement que le pays a connus ces dernières années ont augmenté les facteurs de risque en matière de sécurité : le pays n'est plus à l'écart des circuits du crime organisé à l'échelle internationale (trafic de drogue, trafic d'êtres humains, blanchissement de capitaux ; et, parallèlement, les tensions sociales internes engendrées par l'inégalité croissante de l'accès aux richesses et par la brutalité de l'irruption d'une culture de la consommation, ont provoqué la montée d'une criminalité urbaine préoccupante, surtout dans la capitale. Il est important de remarquer que les liens entre grande criminalité organisée au niveau international et petite ou moyenne délinquance urbaine vont en se renforçant, la prolifération de la délinquance locale fournissant au grand banditisme international un terrain favorable pour constituer et appuyer ses réseaux locaux.

La rapidité avec laquelle sont apparus ces problèmes nouveaux de sécurité n'a pas encore permis une réponse à la hauteur des exigences, et les problèmes de sécurité sont devenus ces

dernières années un facteur majeur de préoccupation du Gouvernement et des citoyens. Le renforcement du système de sécurité publique fait partie des objectifs du gouvernement. Il va de pair avec l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire

I.2.1.2. Situation économique et commerciale

I.2.1.2.1. Situation économique : structures et performances

Le Cap Vert a connu un **rythme de croissance économique soutenu** durant les 5 dernières années (+ 5,7% en moyenne annuelle entre 2001 et 2005 selon la Banque Centrale, PIB aux prix du marché), prolongeant la tendance de la décennie précédente. Cette croissance a été surtout fondée sur le développement des services, et notamment des activités touristiques. La contribution apportée au PIB par **l'aide publique au développement reste importante**, mais elle est en constante diminution, ce qui constitue une préoccupation étant donné que malgré l'augmentation de son PIB le pays est très loin d'acquiescer une capacité endogène de financement de son développement.

La **forte augmentation de la formation brute de capital fixe**, tant à partir de l'investissement public qu'à partir de l'investissement privé national et étranger, est un signe encourageant pour l'avenir. Cette croissance économique est tirée à la fois par l'augmentation de la demande interne et par le développement des exportations de services. Le **développement de ces exportations de services**, principalement dans le domaine du tourisme international, ainsi que la capacité d'attirer les investissements extérieurs et les envois de fonds de la diaspora capverdienne émigrée, ont permis d'améliorer le solde de la balance des paiements, et de faire face à l'importante croissance des importations.

L'équilibre de la balance des paiements, et une gestion prudente des finances publiques, ont permis à la croissance économique de s'effectuer dans le cadre d'une **inflation très réduite** (inférieure à 1,5% par an en moyenne sur 5 ans, à l'exception de 2006 due à l'effet de la hausse du prix du pétrole), d'une remarquable stabilité monétaire. La dette publique extérieure, exprimée en pourcentage du PIB, est restée sensiblement stable entre 1998 et 2005. Illustrant les résultats des efforts de stabilisation macro-économique du pays, la *Facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté (FCRP)* conclue pour 3 ans avec le FMI, qui s'est achevée en juillet 2005, a été suivie d'un accord de "*Policy Support Instrument (PSI)*". Ce programme de 3 ans vise à renforcer les conditions de durabilité de la croissance économique et de la stabilité financière du pays : augmentation des réserves de change, réduction de la dette publique, rationalisation des exemptions fiscales, choix de critères rigoureux pour hiérarchiser les priorités de dépenses publiques, et adoption d'un mécanisme approprié d'ajustement des tarifs de l'eau et de l'énergie, sont les principaux points forts de ce programme.

Toutefois, ce tableau encourageant ne doit pas cacher la persistance d'importants **facteurs de fragilité**.

- La **vulnérabilité aux variations de prix des hydrocarbures**, alliée à l'absence d'une politique claire de développement des énergies non renouvelables.
- Les **difficultés à développer les exportations de biens et à diversifier les exportations de services** en dehors de celles liées au tourisme. Les exportations de marchandises ne couvrent guère qu'environ 4% des importations, et restent essentiellement composées de produits de la pêche ;

- Cette difficulté relève non seulement de la pauvreté des ressources naturelles du pays mais aussi d'une difficulté à maîtriser les problèmes de qualité et de contrôle des coûts (y inclus les coûts de facteurs comme l'eau, l'énergie et les communications) dont résulte une **faible compétitivité des entreprises locales**. L'amélioration du rapport qualité/prix des services doit aussi être recherchée dans les activités liées au tourisme (hôtellerie restauration, transports, loisirs), pour que ce secteur puisse continuer son expansion. Enfin, une part notable de la production agricole et agro-alimentaire destinée au marché intérieur pourrait avoir à souffrir de l'abandon, même progressif, de protections douanières que laisse envisager la perspective de l'entrée du pays dans l'OMC et d'un accord de partenariat économique avec l'U.E.
- La croissance économique de ces dernières années ne s'est pas accompagnée de la réduction de la pauvreté espérée. Les conséquences sociales de cette **persistance de la pauvreté** seront analysées plus loin (voir II.2.). Sur le plan purement économique, le développement des inégalités de revenus est aussi un frein à la croissance : tandis que l'augmentation rapide du pouvoir d'achat de la fraction de la population la plus aisée est susceptible d'entraîner des conséquences négatives sur la balance des paiements (forte croissance des importations de produits de seconde nécessité ou de luxe, voyages à l'étranger ...), le fait que plus d'un tiers de la population reste à la limite du seuil de subsistance est un frein au développement d'un marché national déjà naturellement exigu.

1.2.1.2.2. Structure et gestion des finances publiques

Durant la période 2001-2005, le Budget de l'Etat porte sur des montants en croissance que passent de 31,5% du PIB en 2001 à 33,6% en 2005 ; tandis que les recettes connaissent une croissance beaucoup plus rapide : 21,0% du PIB en 2001, 30,5% en 2005. La part des dons de l'extérieur dans les recettes connaît des fluctuations très irrégulières d'une année sur l'autre, mais se situe en moyenne durant ces 5 années à un niveau nettement inférieur à celui des années 1990.

La **forte expansion des recettes fiscales** est d'autant plus remarquable qu'elle s'accompagne d'une baisse des taxes douanières et autres impôts prélevés sur les transactions internationales, compensée par un accroissement du rendement de l'impôt sur le revenu et surtout par l'introduction de la TVA en 2004. Cependant, les recettes douanières représentent encore environ 20% des ressources de l'Etat hors aide publique extérieure, l'incidence d'un désarmement douanier brutal sur les recettes budgétaires serait donc encore importante et doit être prise en considération dans la perspective d'une adhésion à l'OMC et d'un Accord de Partenariat Economique avec l'UE.

L'accroissement des recettes plus rapide que celui des dépenses a **permis de réduire le déficit budgétaire** : souvent supérieur à 10% du PIB dans les années 1990, il est revenu aux alentours de 3% du PIB (-3,9% en 2003, - 0,2% en 2004, -3,2% en 2005, -4,5% en 2006). Cette réduction du déficit budgétaire s'est toutefois accompagnée d'une **remontée de la dette intérieure** de l'Etat, principalement due à la multiplication des retards de paiement : 33,4% du PIB en 2006, alors qu'elle avait pu être réduite à 20% fin 1999 à la suite de différentes mesures d'apurement et d'une opération de compensation des dettes croisées. Le Gouvernement s'est engagé à faire revenir le montant de la dette intérieure aux alentours de 20% en 2009 à travers un plan de 3 ans d'apurement des arriérés. Le budget 2007 en préparation devrait déjà permettre une réduction de la dette intérieure à 25% du PIB.

L'encours de la dette extérieure représente actuellement un montant équivalant à 56% du PIB (contre 46% en 1998). L'objectif du gouvernement, en accord avec le FMI, est de réduire ce montant à 49% du PIB en 2009. Il est à remarquer qu'en dépit de ses bonnes performances en termes de gouvernance et de politique économique, le Cap Vert ne bénéficie pas des mesures d'annulation de la dette prises par les instances internationales. Le Gouvernement souhaite que, pour corriger les effets de ce qu'il considère comme une incongruité (« pénaliser le bon comportement »), la communauté internationale au moins n'infléchisse pas son APD au pays sous forme de dons. Dans le cadre d'une politique novatrice, le Royaume Uni a accordé récemment au Cap Vert un don destiné directement à l'apurement de sa dette multilatérale.

L'organisation du système des finances publiques, ses forces et ses faiblesses, ont fait l'objet en 2003 d'une étude détaillée dans le cadre du CFAA (*Country Financial Accountability Assessment*) appuyé par les Pays Bas, la Banque Mondiale et la Commission européenne. Un plan d'action du CFAA a été élaboré pour la période 2004-2007 ; sa mise en œuvre est pilotée par une unité technique placée sous l'autorité du Cabinet d'Etudes et Planification du Ministère des Finances.

Le Gouvernement avait initié une politique de réforme du système avant même la publication du plan d'action du CFAA. Les principaux acquis de cette réforme durant les 5 dernières années ont été :

- le décret-loi du 19/11/2001 établissant nouveau régime des Finances et de la Comptabilité Publique ;
- l'adoption en 2002 d'une nouvelle nomenclature budgétaire, appliquée d'abord parallèlement à l'ancienne, pour permettre les comparaisons, puis de forme exclusive pour la présentation du budget 2006 ;
- l'entrée en vigueur en janvier 2004 de la loi sur la comptabilité publique et l'actualisation du Plan National Comptable ;
- la séparation organique entre le Trésor et les services de la Comptabilité Publique (désormais rattachés à la Direction Générale du Budget), qui concrétise sur le plan institutionnel la séparation entre les fonctions d'ordonnancement et de paiement ;
- l'introduction d'un cadre permettant les engagements de crédits budgétaires pluri-annuels (MTEF : Mid Term Expenditure Framework) : le MTEF 2005-2007 a été finalisé fin 2005 et est actuellement utilisé pour les crédits budgétaires de 4 ministères, en attendant son extension à l'ensemble ;
- l'utilisation d'un Système Intégré de Gestion Budgétaire et Financière (le SIGOF), dont la mise en application, qui se fait progressivement, doit faciliter le suivi au jour le jour de l'exécution budgétaire tant en recettes qu'en dépenses, de la situation de trésorerie, et le contrôle des engagements et des paiements.

Un **Code des Marchés Publics** (CPAR) est dans une étape avancée d'élaboration et devrait être examiné et approuvé par le gouvernement avant la fin 2006.

La mission de mai 2006 du Budget Support Group (BSG : groupe des donateurs d'aide budgétaire constitué par la Commission Européenne, la Banque Mondiale et les Pays-Bas) recommande cependant au gouvernement de faire porter les efforts sur la réconciliation des données entre Plan de Trésorerie et décaissements, et sur l'intégration au sein du budget de l'ensemble des ressources extérieures provenant de l'aide publique.

Dans les deux prochaines années, selon le plan d'action du CFAA, les efforts vont porter principalement sur :

- la **généralisation du SIGOF** à l'ensemble du budget des administrations centrales, puis des Fonds et services autonomes de l'Etat ;

L'encours de la dette extérieure représente actuellement un montant équivalant à 56% du PIB (contre 46% en 1998). L'objectif du gouvernement, en accord avec le FMI, est de réduire ce montant à 49% du PIB en 2009. Il est à remarquer qu'en dépit de ses bonnes performances en termes de gouvernance et de politique économique, le Cap Vert ne bénéficie pas des mesures d'annulation de la dette prises par les instances internationales. Le Gouvernement souhaite que, pour corriger les effets de ce qu'il considère comme une incongruité (« pénaliser le bon comportement »), la communauté internationale au moins n'infléchisse pas son APD au pays sous forme de dons. Dans le cadre d'une politique novatrice, le Royaume Uni a accordé récemment au Cap Vert un don destiné directement à l'apurement de sa dette multilatérale.

L'organisation du système des finances publiques, ses forces et ses faiblesses, ont fait l'objet en 2003 d'une étude détaillée dans le cadre du CFAA (*Country Financial Accountability Assessment*) appuyé par les Pays Bas, la Banque Mondiale et la Commission européenne. Un plan d'action du CFAA a été élaboré pour la période 2004-2007 ; sa mise en œuvre est pilotée par une unité technique placée sous l'autorité du Cabinet d'Etudes et Planification du Ministère des Finances.

Le Gouvernement avait initié une politique de réforme du système avant même la publication du plan d'action du CFAA. Les principaux acquis de cette réforme durant les 5 dernières années ont été :

- le décret-loi du 19/11/2001 établissant nouveau régime des Finances et de la Comptabilité Publique ;
- l'adoption en 2002 d'une nouvelle nomenclature budgétaire, appliquée d'abord parallèlement à l'ancienne, pour permettre les comparaisons, puis de forme exclusive pour la présentation du budget 2006 ;
- l'entrée en vigueur en janvier 2004 de la loi sur la comptabilité publique et l'actualisation du Plan National Comptable ;
- la séparation organique entre le Trésor et les services de la Comptabilité Publique (désormais rattachés à la Direction Générale du Budget), qui concrétise sur le plan institutionnel la séparation entre les fonctions d'ordonnancement et de paiement ;
- l'introduction d'un cadre permettant les engagements de crédits budgétaires pluri-annuels (MTEF : Mid Term Expenditure Framework) : le MTEF 2005-2007 a été finalisé fin 2005 et est actuellement utilisé pour les crédits budgétaires de 4 ministères, en attendant son extension à l'ensemble ;
- l'utilisation d'un Système Intégré de Gestion Budgétaire et Financière (le SIGOF), dont la mise en application, qui se fait progressivement, doit faciliter le suivi au jour le jour de l'exécution budgétaire tant en recettes qu'en dépenses, de la situation de trésorerie, et le contrôle des engagements et des paiements.

Un **Code des Marchés Publics (CPAR)** est dans une étape avancée d'élaboration et devrait être examiné et approuvé par le gouvernement avant la fin 2006.

La mission de mai 2006 du Budget Support Group (BSG : groupe des donateurs d'aide budgétaire constitué par la Commission Européenne, la Banque Mondiale et les Pays-Bas) recommande cependant au gouvernement de faire porter les efforts sur la réconciliation des données entre Plan de Trésorerie et décaissements, et sur l'intégration au sein du budget de l'ensemble des ressources extérieures provenant de l'aide publique.

Dans les deux prochaines années, selon le plan d'action du CFAA, les efforts vont porter principalement sur :

- la **généralisation du SIGOF** à l'ensemble du budget des administrations centrales, puis des Fonds et services autonomes de l'Etat ;

- le recensement du patrimoine de l'Etat ;
- une **décentralisation de l'exécution budgétaire**, par l'institution d'ordonnateurs des dépenses au sein de chaque ministère, le Ministère des Finances gardant la fonction de contrôleur financier ;
- la soumission au Parlement d'un **projet de loi portant organisation et compétences de la Cour des Comptes (Tribunal de Contas)**, qui assure les fonctions de contrôle externe de l'exécution budgétaire.

D'une façon générale, les **organes de contrôle** externe (*Tribunal de Contas*) et interne (Inspection Générale des Finances ; les nouveaux statuts de cette dernière, garantissant son indépendance, ont été approuvés en août 2005) **ont besoin de moyens humains et matériels renforcés** pour pouvoir assumer pleinement les missions qui leur sont confiées.

Il est envisagé de réaliser une évaluation conjointe des performances des Finances Publiques qui permettra de préciser les perspectives de poursuite des améliorations dans ce domaine.

I.2.1.2.3. Evaluation du processus de réforme de l'Etat

Rationalisation et amélioration de l'efficacité de l'administration.

Les années 1990 avaient vu l'adoption de textes importants réglementant la fonction publique (statut, plans de carrière, grille indiciaire). Entre 1994 et 2000, la réforme structurelle et le renforcement des capacités de l'administration ont bénéficié d'un projet appuyé par la Banque Mondiale.

Durant les 6 dernières années, les efforts se sont poursuivis en vue d'accroître l'efficacité de l'Administration, efforts désormais supervisés par une Unité de Coordination de la Réforme de l'Etat (U.C.R.E.). Outre les réformes en cours dans l'administration des finances publiques, dont il vient d'être parlé, l'accent a été mis sur l'informatisation des services, avec la création du NOSI (Noyau Opérationnel de la Société d'Information) et la publication en 2005 d'un « Plan d'action pour la gouvernance électronique ». Prélude à une réorganisation des services centraux se traduisant par une meilleure adéquation des effectifs avec les tâches à accomplir, le Ministère des Finances et de l'Administration Publique a adressé au 1^{er} trimestre 2006 aux chefs de section des différents ministères une circulaire leur demandant de présenter une liste précise de ce qu'ils estiment être les besoins en effectifs de leurs services ; en attendant de procéder à une analyse complète des besoins en personnel de l'administration, le gouvernement a gelé les promotions dans la Fonction Publique. La réglementation des plans de carrière est en cours de révision; l'orientation générale de la réforme est de lier plus étroitement qu'auparavant les avancements, non plus principalement à l'ancienneté, mais davantage aux formations reçues en cours de carrière. Cependant, jusqu'ici, la mise en œuvre du Plan Général de Formation de la Fonction Publique est freinée par la faiblesse des ressources financières qui lui sont consacrées.

Décentralisation.

La politique de renforcement du pouvoir municipal mise en place depuis les années 90 s'est encore accentuée et est devenue un élément essentiel de la réforme de l'administration publique (cf. plus haut, II.1.1.2.). La question des moyens financiers nécessaires à cette politique (un effort important en ce sens a été fait dans le budget 2006, qui devra être poursuivi) et aussi du renforcement des capacités du personnel administratif des mairies, restent critiques pour que les municipalités soient à même de jouer pleinement le rôle qui leur est maintenant imparti.

Rapprochement avec les citoyens.

L'objectif affiché de la nouvelle politique de réforme de l'Etat et de l'administration publique est à la fois d'améliorer la qualité des services que les administrations centrales et locales rendent à la population et d'assurer une meilleure défense et protection des droits des citoyens, en favorisant la participation active de la société civile aux délibérations précédant les décisions politiques (déclaration d'intention du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, septembre 2004).

Les nouvelles dispositions législatives en cours d'approbation réglementant le statut et le fonctionnement des ONG et autres organisations de la société civile vont dans ce sens, de même que l'ouverture de « Casas de Direitos » (Maisons du Droit),

Sécurité et justice

Face au surgissement de problèmes nouveaux d'insécurité (évoqués plus haut en II.1.1.4.), le gouvernement a pris des mesures de réorganisation des différents corps de police, regroupés désormais dans un corps unique, la Police Nationale, et des Forces Armées (Garde Nationale et Garde Côtière, cette dernière chargée plus particulièrement de la surveillance du littoral et des eaux territoriales). **Ces mesures nécessitant d'être accompagnées d'un effort de formation, d'équipement, et d'entraînement.**

Cependant, la mise à niveau des capacités de répression du crime organisé et de la petite et moyenne délinquance ne sauraient suffire à assurer la sécurité des biens et des personnes, sans l'implantation parallèle de mesures de prévention. Dans le domaine des trafics internationaux en tous genres, cette prévention passe par le renforcement des capacités de surveillance (de l'espace maritime et aérien, des côtes et des points d'entrée sur le territoire) et l'amélioration de la transparence bancaire. Dans le domaine de la prévention de la criminalité locale, une attention particulière devrait être accordée à la **réinsertion des populations économiquement et socialement marginalisées**, ainsi qu'à l'**amélioration des capacités de gestion de la croissance urbaine.**

I.2.1.2.4. Politique commerciale et environnement externe, APE

Les négociations APE ont été officiellement ouvertes lors de la première réunion ministérielle ACP-UE concernant les APE en septembre 2002. En octobre 2003, la transition du niveau « tous ACP » vers le niveau régional (phase II) des négociations a commencé en Afrique de l'Ouest. Le Cap Vert a participé aux discussions de la phase I et II pour la mise en place des APE au travers de la CEDEAO.

Tenant compte des spécificités du Cap Vert au sein de la sous région ouest africaine, et notamment du contexte de son insularité, les autorités cap verdiennes ont trouvé qu'il conviendrait d'analyser les avantages et inconvénients de conclure avec l'Union Européenne un accord de partenariat économique dans la cadre de la sous région ou d'analyser d'autres options. Le Cap Vert devrait donner sa position une fois que les négociations avec la CEDEAO et l'UEMOA seront plus avancées.

I.2.1.3. Situation sociale, travail décent, emploi

I.2.1.3.1. Education, formation

En 2006, on peut considérer que l'objectif **d'assurer la scolarité de base à tous les enfants** d'âge compris entre 7 et 13 ans est pleinement atteint. Les effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire sont d'ailleurs en légère diminution depuis 2001, en conséquence de

la baisse de la natalité. **L'accès des filles au système scolaire est similaire à celui des garçons.** Une telle situation découle de l'engagement du Gouvernement à satisfaire une demande sociale croissante pour l'enseignement primaire et de la détermination des familles à garantir une opportunité égale d'accès à l'enseignement pour les garçons comme pour les filles. La généralisation de l'enseignement primaire s'accompagne d'une explosion des effectifs de l'enseignement secondaire ; tandis que la demande pour l'enseignement supérieur a décuplé entre 2000 et 2006, passant de 500 à 5200 postulants. Cette forte demande de formation supérieure ne peut plus être satisfaite par la poursuite d'études à l'étranger (1305 sorties en 2006-07), la création de l'Université du Cap Vert est en cours, et outre les nouvelles facultés, intégrera les établissements d'enseignement supérieur déjà en fonctionnement.

Les efforts dans le domaine de l'éducation portent de plus en plus prioritairement sur **l'amélioration de la qualité de l'enseignement** dispensé : augmentation du nombre de professeurs ayant une formation pédagogique de 50% à 71%, réduction du ratio élèves/professeurs. En revanche, l'enseignement technique et le système de formation professionnelle restent les parents pauvres du système éducatif. Malgré la création ces dernières années de centres de formation dus à l'initiative privée, les capacités de formation professionnelle sont loin de répondre à la demande du marché du travail et aux nécessités d'amélioration de la compétitivité des entreprises capverdiennes. **L'amélioration quantitative et qualitative du système de formation professionnelle** peut être considérée comme un défi majeur des prochaines années.

Selon les données du recensement de 2000, **le taux d'alphabétisation** a connu une augmentation importante dans les dix dernières années, passant de 63% en 1990 à 75% en 2000. L'effort et la réussite ont été considérables, mais le taux d'analphabétisme montre encore des disparités de genre (33% pour les femmes contre 17% pour les hommes) et entre milieu rural et urbain (35% contre 18%).

I.2.1.3.2. Santé

Les indices principaux utilisés pour mesurer la situation sanitaire (espérance de vie, taux de mortalité infantile et infanto-juvénile, taux de mortalité maternelle) placent le Cap Vert dans les premiers rangs en Afrique. Cependant, les objectifs du millénaire sont exprimés en termes d'amélioration relative (réduire la mortalité des enfants de 2/3 entre 1992 et 2015), ce qui les rend moins évidents à atteindre dans le cas du Cap Vert où la situation de départ est favorable. L'aide des partenaires du développement reste nécessaire, notamment dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre du programme de Réduction de la Pauvreté pour l'amélioration de l'état nutritionnel et la promotion de la santé des enfants de moins de 5 ans
- Amélioration des conditions de distribution d'eau et d'assainissement, surtout en milieu rural et périurbain, avec une priorité aux ménages les plus défavorisés et aux établissements préscolaires
- Assistance visant une approche intégrée de l'attention aux maladies de l'enfance et pour l'amélioration des soins essentiels de santé prénatale et de l'accouchement
- Renforcement du Programme Elargie de Vaccination (PEV), notamment pour ce qui touche à la continuité de la vaccination contre l'hépatite B et l'introduction de nouveaux vaccins.

Le taux de natalité est encore élevé, mais est en forte baisse, traduisant une évolution socio-culturelle en profondeur, qui touche cependant encore très inégalement les différents milieux sociaux. Toutefois, le niveau de fécondité précoce reste élevé.

Il est difficile d'avoir actuellement des données mesurables sur l'amélioration de l'accès aux structures de santé, mais il est indubitable que la couverture sanitaire du pays est en progrès. Il importe toutefois de porter des efforts particuliers sur **l'amélioration de la qualité** de ces services (équipement des structures de santé ; renforcement de la formation du personnel ; renforcement des capacités du système de gestion de l'information sanitaire), et pour réduire les disparités régionales en ce domaine.

1.2.1.3.3. Lutte contre le SIDA

Tout en restant très modeste, l'incidence des cas notifiés augmente. Elle est passée de 0,6 pour dix mille habitants en 1996 à 1,8 pour dix mille en 2000, puis à 6,1 pour dix mille en 2006. Les données de 2006 révèlent un total de 290 nouveaux cas de VIH. Le taux de mortalité a été de 1,4 pour dix mille en 2006. La couche d'âge des 15-49 ans est la plus affectée. La surveillance du VIH/Sida auprès des femmes enceintes indique une tendance globale à l'augmentation du taux de prévalence : de 0,5% en 1989 à 0,9% en 2006. Compte tenu d'une marge d'erreur de 5%, le Plan stratégique national de lutte contre le SIDA (PNLS) estime que le taux brut courant de prévalence dans la population capverdienne des 15 à 49 ans se situe entre 1,1% et 1,7%. La prévalence contraceptive, après avoir été en augmentation, de 38,5% en 1999 à 45% en 2001, paraît connaître un recul ces dernières années : 32,4% en 2004, 30,8% en 2006.—L'utilisation du préservatif masculin reste peu répandue : 6,6% en 1999, 6,8% en 2006.

Le Plan National de Lutte contre le Sida vise l'amélioration des conditions de diagnostic clinique, l'équipement des laboratoires, la disponibilité des médicaments essentiels pour le traitement des IST et des infections opportunistes, la mise en œuvre des services d'orientation et de sensibilisation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Le Plan bénéficie de l'appui des partenaires au développement du Cap Vert, et il est indispensable que cet appui se poursuive au-delà de la durée du Plan actuel et que soit largement étendue la **mise à disposition des anti-rétroviraux** aux malades dans le pays. Il est également important de maintenir et améliorer l'intervention du Groupe Thématique ONUSIDA en vue d'une meilleure coordination entre les partenaires.

1.2.1.3.4. Emploi et conditions de travail

Le taux de chômage reste élevé (près de 30% de la population active); la croissance économique constatée ces dernières années a été créatrice d'emplois nouveaux dans les services, mais elle a tout juste permis de compenser l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre croissant de jeunes et la diminution des emplois dans l'agriculture. Dans l'optique d'une stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté, l'objectif de favoriser la création d'emplois et "l'employabilité" des populations défavorisées est nécessairement prioritaire.

Concernant **la régulation du marché du travail**, il est à noter l'entrée en vigueur en 2005 d'un nouveau code unifiant et actualisant la législation du travail jusqu'ici dispersée, et fournissant un cadre renforcé pour la mise en œuvre des règlements du travail. Un projet de



révision de ce Code est à présent en discussion entre le Gouvernement et les partenaires sociaux avant sa soumission au Parlement prévue au 1^{er} trimestre de 2007.

I.2.1.4. Situation environnementale

Combiner le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la conservation et gestion des ressources naturelles dans un pays insulaire et géographiquement fragmenté n'est bien sûr pas chose facile. L'objectif général du **Second Plan d'Action National** en matière d'Environnement (**PANA II**) est de doter le pays d'une stratégie promouvant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la gestion durable des activités économiques. Neuf plans intersectoriels ont été préparés sur la gestion rationnelle des ressources hydriques, la santé publique, la biodiversité, la gestion du territoire, l'éducation, information et sensibilisation, le développement du tourisme, l'agriculture, sylviculture et élevage, la pêche, et l'industrie, énergie et commerce. Au niveau décentralisé du PANA II, six municipalités ont été sélectionnées dans une première phase. Des plans environnementaux y ont été élaborés où les ressources naturelles (l'eau, les sols et la biodiversité) et la gestion des déchets solides constituent les premières priorités. Les besoins de financement pour ce projet ambitieux et essentiel sont conséquents. Le 9^{ème} FED apporte sa contribution à ces objectifs par le projet de gestion des déchets solides sur l'île de Santiago (étude en cours de réalisation en 2006-2007, mise en œuvre des mesures préconisées en 2008). Le problème de la gestion des déchets solides se pose aussi de façon aiguë sur la plupart des autres îles.

Le changement climatique est une réalité et ses effets se font d'ores et déjà sentir au Cap Vert. L'élévation de la température, la modification du régime des précipitations ou les variations de courant et de température des océans pourront avoir des impacts sévères sur les activités agricoles, les débits du réseau hydrographique ou les stocks de pêche. Le récent développement des activités touristiques pourrait également s'en trouver affecté. Ces impacts potentiels doivent être pris en compte dans toute politique de développement durable.

I.2.1.5. Le pays dans le contexte international

Les transformations politiques et économiques amorcées au Cap Vert en 1991, et poursuivies et approfondies depuis, ont bénéficié des appuis des partenaires au développement. Il n'en reste pas moins que **l'Aide Publique au Développement continue en diminution** (l'APD a représenté 12% du PIB en 2002 contre 25% en 1994), et que **le Cap Vert ne bénéficie pas de l'initiative PTTE** en faveur des pays les plus endettés, ce qui pénalise sa bonne performance dans le remboursement de sa dette, alors que les défis à venir, comme ceux de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, requièrent encore davantage la mobilisation de l'ensemble des partenaires. Étant donné le poids de l'aide externe dans le financement des investissements publics (80%) et celui des investissements dans les secteurs sociaux (en 2002, 37% des investissements publics, dont 20% dans l'éducation; 10% dans la santé et 7% dans la promotion sociale) et dans le secteur agricole (17%), c'est plus la moitié de l'investissement public qui se trouve être associé aux politiques de réduction de la pauvreté.

En ayant satisfait deux des trois critères de **sortie de la catégorie de Pays les Moins Avancés** (le niveau du PNB et du développement du capital humain), et bien que restant un des plus mal placés pour le 3^{ème} critère (le degré de la vulnérabilité économique), le Cap Vert a été « gradué » de la catégorie par décision des Nations Unies. La perte de l'appartenance à la catégorie entraînant le risque notamment d'une aggravation dans les conditions du

financement du développement et les conditions d'accès aux marchés d'exportation, il est fondamental que le pays puisse bénéficier d'une « transition en douceur » afin que ne soient pas compromise la poursuite du développement et des progrès sociaux déjà réalisés.

Avec l'appui du PNUD le Gouvernement a procédé à l'élaboration d'une étude de stratégie pour cette transition, qui a été discutée avec les partenaires internationaux du développement du Cap Vert (et en particulier avec un Groupe d'Appui à la Transition constitué et dont fait partie la CE). La mise en œuvre de la transition en douceur devra être suivi par les Nations Unies. Aussi, le secteur privé et l'économie capverdienne en général devront être amenés à améliorer leur compétitivité, en vue de réduire la vulnérabilité du pays et lui procurer les moyens pour faire face à sa forte dépendance externe.

1.2.1.6. Analyse de la réduction de la pauvreté

Malgré les avancées observées dans les domaines sociaux qui se traduisent par l'amélioration continue des indicateurs de développement humain sur la période 1990-2002, le **taux de pauvreté a augmenté** de 30% en 1990 à 36,7% en 2002, selon l'enquête EDRF réalisée à cette date. Le taux des « très pauvres » est passé de 14% à 19,7% durant les mêmes années. L'augmentation de la pauvreté s'est accompagnée de l'**accroissement des inégalités** dans la distribution des revenus au sein de la population (entre ruraux et urbains et aussi entre les îles prospères où se concentrent les activités touristiques et celles demeurées à dominance agricole). Les femmes chef de ménage et leurs enfants sont les principales victimes de la pauvreté. L'aggravation de la pauvreté qui s'est produite dans un contexte de forte croissance réelle du PIB au taux annuel moyen d'environ 6% durant la décennie 1990 **montre qu'il faut de plus grands efforts et des moyens plus importants** pour renverser la tendance et permettre au Cap Vert de réduire de moitié la proportion de la population pauvre et très pauvre d'ici 2015 ou tout au moins dans des délais raisonnables.

La pauvreté est largement liée au sous-emploi et au chômage. Ces phénomènes n'ont pas pu être résorbés ni même significativement amoindris par la nature de la croissance opérée durant la période considérée : la création d'emplois dans les secteurs du tourisme, des transports et communications, des banques et des services divers, n'a pas été suffisante pour compenser l'importante croissance de la population d'âge actif, d'autant que, dans le même temps, le poids de l'agriculture qui occupe la plupart des pauvres, a diminué sensiblement, ce qui n'a pas aidé à améliorer la prévalence de la pauvreté dans les milieux ruraux.

Toutefois, la dernière enquête EDRF date de 2002. L'enquête QUIBB, réalisée en 2006, a permis de constater des améliorations sensibles de l'accès de la population aux services de base et à la possession de biens matériels. Mais aucune donnée nouvelle sur le pourcentage de population vivant en dessous du seuil de pauvreté n'est officiellement disponible depuis 2002. Il n'est donc pas possible de confirmer que la forte croissance récente du secteur des services, et notamment celle particulièrement spectaculaire des activités touristiques, a permis de modifier favorablement la situation. Le renforcement des capacités à réaliser ces enquêtes de façon régulière et dans des délais rapides est une exigence indispensable au suivi et à l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Pauvreté.

Le cloisonnement territorial en îles et les surcoûts inhérents en matière de transport sont aussi des facteurs d'inefficience dans l'entraînement des retombées de la croissance des îles prospères sur celles qui le sont moins. Un défi pour le Cap Vert sera de mettre davantage à



l'œuvre le potentiel de complémentarités entre les îles par des politiques de transports moins onéreux tout en poursuivant le développement du secteur touristique dont les effets bénéfiques dans certaines îles sont déjà perceptibles. Les jeunes qui sont les plus nombreux au chômage doivent bénéficier d'une éducation plus poussée et des formations professionnelles solides en vue de les rendre plus aptes à s'intégrer dans un marché du travail où les exigences de qualification sont devenues croissantes.

La stratégie de réduction de la pauvreté à mettre en œuvre dans le contexte particulier du Cap Vert devrait pouvoir considérer à la fois les facteurs (domestiques et externes) qui conditionnent la capacité du pays à assurer une croissance accélérée de l'économie, et les facteurs qui permettront de faire bénéficier de cette croissance les couches plus larges de la population et d'**intégrer les pauvres dans l'économie nationale**. Dans ce sens les politiques publiques doivent viser deux vecteurs principaux: l'augmentation de l'emploi et donc la réduction du taux du chômage, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales, et la réduction des inégalités de revenus dans le pays. La croissance de la pauvreté urbaine peut s'avérer particulièrement difficile de contrer dans ce contexte. Le défi le plus important pour la concrétisation de l'objectif de réduction de la pauvreté extrême réside dans la **capacité du pays à assurer une croissance forte et accélérée de l'économie et d'assurer qu'elle touche l'ensemble du pays** et ait des effets d'entraînement dans toutes les îles et un impact effectif sur la réduction du taux de chômage des communautés les plus pauvres, avec une meilleure distribution des revenus.

Si le Cap Vert n'est plus, depuis l'indépendance, en proie aux famines récurrentes des périodes antérieures, il faut quand même constater que la malnutrition reste un problème encore préoccupant. Selon une étude de 2005 portant sur un échantillon de 4500 familles rurales, 22% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition (ce taux était de 21% en 1994). Le pays fait face à un déficit chronique très élevé de couverture de ses besoins de consommation de biens alimentaires et souffre d'une insécurité alimentaire récurrente, qui est une des caractéristiques de la vulnérabilité du pays. L'agriculture, très réduite (l'ensemble agriculture, forêt et pêche est de l'ordre de 6% du PIB) souffre de l'aridité du climat et de la limitation des sols arables et des ressources hydriques.

La production agricole, en constante diminution relative, ne couvre pas les besoins alimentaires croissants de la population. Face au déficit agricole, l'Etat recourt aux importations de céréales qui sont financées à 70% par l'aide extérieure. L'aide alimentaire occupe ainsi un rôle de levier pour l'équilibre alimentaire, mais aussi pour l'équilibre de la balance de paiements. Un nombre important de bailleurs a adopté la modalité de l'aide alimentaire en devises ou l'aide budgétaire avec un choix libre de produits alimentaires. L'Aide Publique au Développement doit continuer à financer de cette façon l'aide alimentaire, élément essentiel de la sécurité alimentaire des populations.

I.2.2. La stratégie de développement du Cap Vert

La lutte contre la pauvreté constitue pour le gouvernement un objectif majeur. Dans ce sens, le pari consiste à assurer une croissance économique forte, soutenue et durable, avec des taux d'emploi élevés et dans un cadre macro-économique à stabilité compatible avec la solidarité sociale dans l'ensemble des îles et dans un processus équilibré sur le plan environnemental. Le gouvernement a défini 5 options pour le développement de long terme, traduites dans plusieurs grands programmes pluriannuels. Ces 5 options concernent :

- la bonne gouvernance
- la capacité d'entreprendre, la compétitivité, la croissance et l'élargissement de la base productive
- le développement des ressources humaines
- le développement social (lutte contre la pauvreté, renforcement de la cohésion sociale)
- le développement des infrastructures.

De même, ont été définis 7 axes majeurs de la stratégie nationale de développement :

- Maintien des équilibres macro-économiques (stabilité des prix et des revenus) ; promotion de la compétitivité de l'économie, de la confiance des investisseurs privés et la crédibilité à l'extérieur ; consolidation de la convertibilité de la monnaie nationale) ;
- Poursuite de la privatisation des entreprises d'Etat et soutien au pluralisme économique ;
- Modernisation du secteur privé, promotion des exportations, développement des partenariats favorisant l'investissement extérieur ;
- Développement des services essentiels à la production (eau, assainissement, énergie) par le développement des infrastructures y afférentes et la poursuite de la mise en place d'un encadrement légal et réglementaire associant l'administration centrale, le secteur privé et les municipalités ;
- Mise en valeur des ressources humaines à tous les niveaux ;
- Renforcement de la décentralisation ;
- Appui au développement du tourisme.

En synthèse, l'agenda politique en vue du développement du pays repose sur :

- une croissance entraînée largement par le développement du secteur privé (l'Etat agissant pour assurer un environnement favorisant l'entreprise économique : une régulation positive, l'offre de facteurs et de services et d'incitations adéquates à la production, un système financier solide...) ;
- le secteur externe, par une insertion dynamique dans l'économie mondiale avec accent sur la mise à profit de la position géoéconomique du pays en matière de commerce externe et des services, le tourisme et les transferts des émigrés.

Au même temps le pays recherche une plus forte intégration avec l'Union européenne, à travers du développement d'un Partenariat Spécial qui puisse donner une réponse aux spécificités du Cap Vert, d'une façon compatible avec le cadre de l'Accord de Cotonou.

I.2.3. Viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

La stratégie de lutte contre la pauvreté exprimée dans le DECRP (Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, adopté en septembre 2004), repose sur l'hypothèse d'une corrélation étroite entre croissance économique et résorption de la pauvreté. Or, s'il est patent que la première est une condition nécessaire de la seconde, elle n'en est pas une condition suffisante. C'est pourquoi le DECRP mentionne que la stratégie de croissance économique doit s'accompagner :

- d'une politique volontariste d'amélioration de l'accès des couches les plus pauvres aux services sociaux de base (eau, assainissement, santé, éducation) ;
- de mesures de solidarité visant à étendre la protection sociale (assurance santé, retraites, soins aux handicapés...) aux couches les plus vulnérables ;
- de mesures visant à réduire les disparités régionales entre les différentes îles, jusqu'ici touchées de façon inégale par le développement en cours ;

- d'incitations visant à favoriser les activités économiques les plus créatrices d'emploi et à améliorer les revenus de l'agriculture, qui occupe encore un quart de la population active.

Les deux premiers points (l'accès aux services de base et l'extension de la protection sociale) font l'objet d'objectifs quantifiés dont la réalisation, mesurée par des indicateurs chiffrés, est suivie régulièrement par le gouvernement et ses partenaires, notamment dans le cadre du Mémorandum d'Entente sur l'aide budgétaire. En ce qui concerne les deux derniers points : une réflexion plus approfondie semble nécessaire, sur les moyens de concrétiser la volonté de réduire les disparités régionales et d'orienter les investissements vers les activités susceptibles de créer des emplois en faveur des couches les plus démunies.

Les investissements du secteur privé s'orientent actuellement spontanément vers les secteurs des services, et notamment du tourisme et des activités connexes, ainsi que vers la construction civile. Ce sont là des activités en principe fortement créatrices d'emploi. Il serait cependant erroné de croire que ces emplois vont être pourvus par les actifs provenant des couches les plus défavorisées de la population, si ceux-ci ne disposent pas des qualifications requises. D'où l'importance de la mise en place d'un système de formation professionnelle adapté aux exigences du marché, c'est-à-dire correspondant à la fois à l'offre d'emplois et au niveau de connaissances de base des demandeurs.

Ce développement de la formation professionnelle est également une nécessité pour accroître la compétitivité des entreprises nationales et leur offrir des perspectives d'exportations (de services et de biens). La faiblesse de qualification de la main d'œuvre n'est pas le seul handicap que doit surmonter l'économie nationale pour maintenir et améliorer son taux de croissance : l'approvisionnement en énergie et en eau représente un goulet d'étranglement susceptible également de pénaliser les activités productives. C'est pourquoi ces deux secteurs doivent, plus encore que par le passé, faire l'objet d'investissements importants.

Capacité de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

La mission conjointe d'évaluation de l'aide budgétaire (Joint Mission Budget Support Group) de mai 2006 faisait part des difficultés à obtenir en temps voulu certaines informations statistiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. La mission de décembre 2006 note avec satisfaction les progrès enregistrés dans ce domaine en l'espace de 6 mois, progrès qu'il importe de consolider. En outre, l'INE (Institut National des Statistiques), pour renforcer ses capacités de production statistique, met en œuvre un « Statistical Agenda » et a signé avec les Statistiques suédoises un accord permettant le financement d'un plan de formation 2006-2010.

I.3. VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE

I.3.1. Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE

Une vue d'ensemble détaillée de la coopération dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED se trouve à l'annexe 8.

I.3.2. Informations sur les programmes d'aide des Etats membres et des autres donateurs (complémentarité)

L'Union européenne est dans son ensemble le principal donateur d'aide publique au développement au Cap Vert. Neuf Etats membres ont un programme de coopération avec ce pays : le Portugal, le Luxembourg, l'Autriche, la France, l'Espagne, les Pays Bas, le Danemark, la Suède et l'Allemagne. L'aide des Etats membres, ajoutée à celle du FED de la Commission européenne, représente environ 62% de l'aide publique totale allouée au Cap Vert. Cependant du fait de la graduation du pays vers la catégorie des Pays à Revenus Intermédiaires, certains partenaires bilatéraux ne considèrent plus le Cap Vert dans leur sphère de concentration et se retirent, comme ce fut le cas pour la Suède, l'Allemagne (2006) et bientôt les Pays Bas (2008). Cela a également été le cas de la Suisse en 2004.

Hors Union Européenne, les principaux bailleurs de fonds sont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Chine et les Etats-Unis. Les agences des Nations-Unies sont depuis 2006 rassemblées en un seul bureau conjoint. A travers le MCC, les Etats-Unis ont approuvé en 2005 une assistance de 110 millions de \$US sur cinq ans pour financer des projets de développement rural, infrastructures et appui au secteur financier et privé.

On note des synergies entre bailleurs en fonction des secteurs d'intervention. C'est le cas pour le secteur de l'eau et l'assainissement (UE, Autriche), l'éducation et la formation professionnelle (Luxembourg et Portugal), les routes (UE et Luxembourg), l'environnement (Pays-Bas, Autriche), la culture et réhabilitation du patrimoine (Espagne et Portugal), santé (Luxembourg). Les infrastructures regroupent les appuis de la Banque mondiale, l'UE, le MCC. On note relativement peu d'interventions dans le secteur de la santé, mises à part les projets du Luxembourg et des Nations Unies

Parmi les faits saillants qui caractérisent l'aide ces dernières années, on constate une tendance à la diminution des dons par rapport aux emprunts, ce qui se traduit par un accroissement de l'endettement extérieur. La part des dons par rapport à l'ensemble de l'aide est passée de 80% dans les années 90 à 58% en 2005, et actuellement, environ 40% du Programme d'Investissement Public est financé en faisant recours aux emprunts. Les modalités de l'aide ont également évolué, avec une forte diminution du nombre des aides alimentaires et une augmentation des aides budgétaires. La Banque Mondiale, l'UE et les Pays-Bas ont créé en avril 2005 un Groupe consultatif des donateurs d'appui budgétaire en signant avec le Gouvernement un « Memorandum of Understanding » qui régit un cadre commun de partenariat pour l'appui budgétaire. La BAD a également adhéré au groupe et l'Espagne et l'Autriche s'y sont jointes en 2007.

I.3.3. Autres politiques de la CE

Le « Consensus européen pour le développement », adopté en décembre 2005, rappelle la volonté de l'UE et des Etats membres que « les politiques qui ne concernent pas le développement viennent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les OMD. L'UE tiendra compte des objectifs de coopération au développement dans toutes les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles de toucher les pays en développement. »

Représentant 20% du volume total des importations et des exportations mondiales, l'UE joue un rôle majeur dans la libéralisation du commerce et inscrit son action dans le cadre fixé par l'OMC. Reconnaissant la situation particulière de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, elle s'attache à ce que sa politique commerciale soit en cohérence avec sa politique de développement. Dans cette perspective, le système de préférences

généralisées (SPG) accorde un accès en franchise de droits de douane ou un accès préférentiel à taux réduits à son marché à des importations en provenance de pays en développement et en transition. En 2001, l'UE a lancé l'initiative « Tout sauf les armes » qui élimine les contingents et droits de douane pour la totalité des produits, à l'exclusion des armes, importés des PMA, dont le Cap Vert.

Toutefois, les préférences commerciales accordées aux pays ACP dans le cadre des accords de Lomé et de Cotonou exigeaient une dérogation aux règles de l'OMC qui viendra à terme fin 2007. L'UE négocie actuellement avec les six régions ACP, dont l'Afrique de l'Ouest, des accords de partenariat économique (APE). Centrés sur la question du développement, ils visent à renforcer l'intégration régionale et les liens commerciaux entre l'UE et les pays ACP dans le respect des règles de l'OMC.

Par ailleurs, l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entré en vigueur en mars 2007 entre le Cap Vert et la Communauté européenne devrait profiter aux deux parties et renforcer la cohérence entre la politique commune de la pêche et d'autres politiques de l'Union (développement, environnement...).

La politique du Grand Voisinage de l'UE promeut la coopération des régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE avec ses voisins, et des fonds du FEDER sont désormais consacrés à la coopération transnationale des RUP fournissant ainsi un cadre pour le financement des activités de coopération entre les RUP et le Cap Vert.

La mise en place d'une politique commune de l'UE en matière de migration aura également des conséquences sur le développement des pays tiers et a fortiori celui du Cap Vert. Dans sa volonté d'intégrer les questions liées à la migration dans sa politique extérieure en cohérence avec ses autres actions, l'UE a axé son action sur une gestion plus efficace des flux migratoires mais aussi sur un partenariat avec le pays d'origine pour faire des migrations un facteur positif de développement.

I.3. 4. Les actions de la BEI

A la fin de l'année 2005 le portefeuille de projets actifs (non remboursés) de la BEI comprenait 6 prêts pour un montant total signé de EUR 46.4 M ;

Avec un encours de EUR 36.1 M à la fin 2005 pour l'ensemble des opérations actives, les projets d'infrastructures publiques représentent une part importante de l'activité de la Banque au Cap Vert. Ils concernent les secteurs des transports aériens et maritime et de l'énergie soit un montant total signé de EUR 33.4 M. La Banque a contribué à la construction et à l'équipement du nouveau centre de contrôle aérien de Sal (EUR 20M). Ce projet a permis le développement des relations économiques et humaines inter-îles, et avec les pays extérieurs, oeuvrant ainsi au développement du secteur du tourisme, secteur phare du Cap Vert. Il faut souligner également la participation de la BEI (EUR 5 M) au financement des infrastructures portuaires de Mindelo, ceci pour faciliter les échanges et favoriser le développement du CapVert.

Le deuxième volet principal des interventions de la BEI concerne l'appui à la réalisation de projets d'investissement du secteur privé, sous forme de lignes de refinancement (EUR 13 M) octroyées à trois banques locales pour rétrocession à des petites et moyennes entreprises capverdiennes; par des prêts à moyen et long terme dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, du tourisme et des services liés à ces différents secteurs, ainsi que l'éducation et la

santé. Par cette intervention la Banque a permis le renforcement de l'accès aux financements des populations aux revenus modestes et a contribué à promouvoir le secteur économique de l'industrie.

Relativement à sa programmation future, la BEI est en train d'instruire une nouvelle opération pour le financement de la modernisation et de l'extension de l'aéroport international de Sal et de Boa Vista (EUR 22 M) ainsi que l'extension des ports de Palmeira et Praia (EUR 15 M) dans le cadre du programme national d'investissement du Cap Vert. La possibilité de développer d'autres types d'instrument financiers (garanties) en faveur du secteur bancaire pourrait être envisagée.

I.3.5. Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Le dialogue politique est caractérisé plus récemment par l'émergence de thèmes nouveaux d'intérêt commun, comme la coopération en matière de lutte contre le trafic international des drogues, le trafic de personnes et l'immigration illégale, et par la perspective d'un élargissement du partenariat bilatéral au-delà du cadre ACP/UE et donnant lieu à un Partenariat Spécial. Dans ce contexte, des discussions sont en cours pour mettre en place des actions de coopération avec les régions ultrapériphériques (RUP) de l'EU dans le cadre de la politique de Grand Voisinage, et les recommandations contenues dans l'article 7 de la Résolution du Parlement Européen P6_TA-PROV82006)0028 DU 19.02.06 sur la politique européenne de voisinage offrent des possibilités accrues de coopération.

I.3.6. Description de l'état du partenariat et des progrès dans le processus d'harmonisation

La structuration de la coordination parmi les bailleurs, d'une part, et entre le Gouvernement et les bailleurs, d'autre part, est en forte évolution et s'adapte aux nouvelles orientations du pays ainsi qu'au changement de nature de l'aide.

La coordination de l'aide au sein de l'Administration est assurée par le Ministère des finances et de l'administration publique qui gère les bailleurs multilatéraux, et celui des Affaires étrangères qui gère les bailleurs bilatéraux. Des tables rondes sont organisées périodiquement avec l'appui des Nations Unies, notamment sur l'aide budgétaire et l'harmonisation. Dernièrement, un Groupe d'Appui à la Transition (GAT) a été créé pour renforcer le dialogue avec les partenaires sur la stratégie de « transition en douceur » du Cap Vert vers la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le GAT comprend 12 membres (Banque mondiale, Commission européenne, BAD, Autriche, Espagne, France, Pays-Bas, Luxembourg, Portugal, Chine, Etats-Unis, Nations Unies). D'importants efforts ont été entrepris par les Nations Unies pour organiser des réunions de bailleurs multilatéraux et bilatéraux plus fréquentes et pour mettre en place des chefs de file par secteurs.

Le cadre permettant le renforcement du partenariat et de l'harmonisation en matière d'aide budgétaire a été créé récemment et est en phase de consolidation. Faisant suite à la recommandation consensuelle de la réunion des partenaires internationaux du développement du Cap Vert d'Avril 2003, un « Memorandum of Understanding » (MoU) a été signé en avril 2005 par la Banque Mondiale, la Commission européenne et les Pays-Bas. L'objectif de cet instrument pionnier et ouvert à l'adhésion de l'ensemble des partenaires intéressés, est de



créer un cadre commun de partenariat pour les appuis budgétaires, d'harmoniser les procédures, les priorités et les conditionnalités de chacun, et de synchroniser les décaissements avec la planification budgétaire du Gouvernement. Une matrice commune des mesures et indicateurs de suivi-évaluation a déjà été élaborée entre les 3 premiers bailleurs (BM, CE, Pays-Bas) et des missions d'évaluation /revues conjointes sont organisées deux fois par an. En 2007, le MoU comptait 6 membres (Banque Mondiale, CE, Pays-Bas, Autriche, BAD, Espagne).

Le Système de monitoring et évaluation (SME) de la SRP, géré par la Direction Générale du Plan est le point d'ancrage institutionnel. Des appuis sont encore nécessaires pour rendre ce mécanisme plus opérationnel et performant.

I.4. STRATEGIE DE REPONSE

I.4.1. Déterminants de la stratégie

L'analyse des objectifs de la coopération au développement de l'UE et de ses instruments, d'une part, et d'autre part des défis que rencontre la mise en oeuvre de la stratégie de développement du Cap Vert, et les développements de la situation économique, sociale dans le pays, tels que présentés précédemment, permettent d'identifier des contraintes et des opportunités essentielles à prendre en compte dans les choix stratégiques pour la programmation de la coopération UE/CV au titre du 10^{ème} FED :

- La croissance économique, bien que soutenue, reste en deçà de ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs affichés de la réduction de la pauvreté.
- Les inégalités grandissantes dans la répartition des revenus de la population et la fracture sociale qui s'installe requièrent des investissements accrus pour le développement et un ciblage plus efficace des ressources publiques vers les groupes plus vulnérables ; des besoins importants en financement doivent être consacrés à la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et à l'amélioration des performances de l'administration publique notamment dans les secteurs sociaux.
- La bonne gouvernance joue un rôle crucial comme facteur de l'efficacité de l'administration publique et des efforts de développement en général, et comme déterminant du climat d'investissement.
- Dans les deux domaines critiques majeurs que sont la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance, le Cap Vert dispose déjà de grands instruments globaux stratégiques, d'encadrement et programmatiques élaborés avec l'appui de la Commission européenne et d'autres importants partenaires du pays : le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté, et les Plans d'Actions des programmes de réformes des finances publiques – CFAA et CPAR.
- Les défis posés au pays en matière de sécurité, notamment par les trafics illicites internationaux de stupéfiants et d'immigrants illégaux, la traite des êtres humains, et les crimes d'ordre financier, constituent un terrain nouveau qui requiert l'attention et les efforts de la coopération UE/CV.



- La situation géographique du Cap Vert motive une coopération spécifique avec les archipels atlantiques des régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE ; cette coopération transnationale s'inscrit dans le cadre de la politique de Grand Voisinage de l'UE, et rencontre l'adhésion et l'intérêt du Cap Vert, qui recherche un renforcement de sa coopération avec l'UE au-delà du cadre de Cotonou.
- Le Cap Vert présente les conditions propices pour un recours maximal à l'aide budgétaire : cette forme d'aide, recommandée par les partenaires du développement depuis 2003, a, parmi d'autres avantages celui de permettre une mise en oeuvre plus rapide des activités, et à un moindre coût de transaction ; elle est particulièrement adaptée aux deux principaux champs d'intervention qui ont été identifiés (la Réduction de la Pauvreté, et la Bonne Gouvernance).

I.4.2. Ressources disponibles

Ressources programmables

Un montant de 51 M€ a été retenu par la Commission dont 1,1 M€ pour les Initiatives PALOP pour la gouvernance. Pour la détermination des ressources de la tranche incitative, les critères déterminants sont le profil de gouvernance du pays établi par la Commission et les engagements du Gouvernement en matière de gouvernance (ces deux documents figurent en annexe).

Ressources non programmables

Outre les ressources programmables, qui seront versées dans l'enveloppe A de son PIN, au cours de la période 2008-13 la coopération entre l'EU et le CV pourra mobiliser d'autres ressources, notamment :

- la dotation pour l'enveloppe B (3,1 M€ pour le Cap Vert) ;
- la Facilité d'Investissement gérée par la BEI ;
- des lignes budgétaires thématiques du budget général de la Commission – Actions extérieures, soumises à des procédures particulières, et dont l'inventaire des possibilités est en cours en vue de possibles activités avec le Cap Vert ;
- le FEDER, pour des montants pouvant aller jusqu'à 10% des montants accordés aux programmes de coopération transnationale des RUP (Madère – Açores – Canaries). Le Cap Vert souhaite d'ailleurs bénéficier d'une contribution *earmarked* du FEDER pour soutenir clairement à ce niveau les objectifs du Partenariat Spécial ;
- le Fonds du Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures ;
- le Fonds Fiduciaire CE-BEI pour les Infrastructures en Afrique ;
- disponibilités du CDE et du CTA
- etc.

I.4.3. Choix stratégiques pour la programmation du PIN

L'affectation des ressources du FED au Programme Indicatif National proposé tient compte de trois considérations stratégiques essentielles :

- l'application du principe de la concentration dans l'affectation de ces ressources ;
- l'expérience acquise par la coopération communautaire au Cap Vert dans l'appui budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et aux programmes de Bonne

- Gouvernance, les progrès enregistrés dans leur mise en œuvre, et l'impératif de poursuivre ces axes essentiels de la coopération communautaire ;
- le besoin d'inclure dans les objectifs de la coopération les défis émergents d'intérêt commun, ainsi que les opportunités nouvelles que présente la coopération transnationale de la périphérie européenne.

En conséquence de ces considérations :

- l'objectif principal de la stratégie de coopération entre l'UE et le Cap Vert est d'appuyer la mise en œuvre des plans d'action de Réduction de la Pauvreté et de Bonne gouvernance, qui constitueront le premier domaine de concentration du 10^{ème} FED au Cap Vert ;
- un deuxième domaine de concentration sera l'appui au développement d'un Partenariat Spécial CV/UE et d'un Plan d'Action pour sa mise en œuvre, à laquelle le présent DSP/PIN contribuera;
- hors domaines de concentration, les choix porteront sur la Facilité de Coopération Technique et les appuis à la Société Civile, ainsi que sur les Initiatives PALOP pour la gouvernance. Un fond de réserve est également prévu.

I.4.4. Modalités de financement

La politique de la CE est, pour le 10^{ème} FED, de privilégier dans la mesure du possible l'appui sous forme d'aide budgétaire, dont les avantages sont bien connus (réduction des coûts de gestion, plus grande rapidité d'exécution des programmes, meilleure responsabilisation de l'administration nationale, impact positif sur les grands équilibres macroéconomiques en donnant au budget de l'Etat une plus grande aisance de trésorerie).

L'aide budgétaire est particulièrement recommandée dans le cas du Cap Vert et du PIN proposé. En effet :

- la réduction des coûts de gestion des programmes est particulièrement avantageuse pour un petit Etat comme le Cap Vert dont l'administration ne dispose que de ressources limitées ;
- il est attendu que l'exécution des programmes et projets suivant les procédures communes du Budget d'Etat fera gagner en rapidité par rapport à une mise en œuvre selon l'approche projet.

Par ailleurs, au vu de l'expérience que l'on peut tirer de ces dernières années, le pays paraît particulièrement à même d'utiliser efficacement l'aide budgétaire qui lui sera accordée. La communauté internationale reconnaît que des progrès dans le système de gestion des finances publiques rendent actuellement le pays éligible à ce type d'appui. L'aide budgétaire répond tout particulièrement aux nécessités des grands programmes à multiples activités qui font partie de la stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté et le programme de réforme des administrations.

Ainsi, c'est sous forme d'aide budgétaire non ciblée que seront octroyées les ressources affectées au premier domaine de concentration du PIN. Pour le deuxième domaine de concentration, les modalités de financement seront l'aide budgétaire et l'aide projet. Les actions hors domaines de concentration, relèveront, elles, en principe de l'aide projet. Cette forme d'aide paraît, en effet, plus adaptée à des actions dont la mise en œuvre doit faire l'objet d'une collaboration étroite entre les autorités nationales et les autorités européennes.

Partie II – PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

II.1 Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi. Il est énoncé ci-après incluant un ensemble de tableaux qui présentent à titre indicatif le cadre d'intervention pour chaque secteur et les calendriers de programmation financière (engagements et décaissements).

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition indicative globale des fonds entre les domaines de concentration, et les autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

II.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Cap Vert sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif.

II.2.1 10^{ème} FED, enveloppe A

Tranche initiale

Les ressources de l'enveloppe A du Programme Indicatif National (PIN) du 10^{ème} FED sont estimées à 38,4 millions d'Euros (tranche initiale).

Tranche incitative

Le montant de la « tranche incitative », 11.5 millions d'Euros, a été décidé par la Commission en 2007 en tenant compte des conclusions de l'analyse faite du profil de gouvernance (annexe 6) et des engagements du gouvernement cap verdien en matière de gouvernance (annexe 7). Ces ressources sont allouées en conformité avec les indications du tableau ci-dessous concernant les opérations programmables à couvrir par l'enveloppe A :

Allocation PALOP

(Voir II.5.3 ci-après)

Un montant de 1.1 M € est attribué au Cap Vert pour contribuer au financement des Initiatives PALOP pour la gouvernance.

Domaine d'intervention	Allocation PIN indicative	Modalité de mise en œuvre
	(M€)	
<i>Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et du programme de Bonne Gouvernance</i>	32.6	Aide Budgétaire
<i>Appui au développement du Partenariat Spécial CV/UE</i>	11.5	Aide budgétaire et Aide projet
<i><u>Hors secteur de concentration</u></i>		
<i>Facilité de Coopération Technique</i>	1.8	FCT
<i>Appui aux Acteurs Non Etatiques</i>	2.0	Aide projet
<i>Coopération PALOP</i>	1,1	Aide projet
<i>Réserve</i>	2.0	Aide projet
Total	51.0	

II.2.2 10e FED, enveloppe B

Cette enveloppe est mobilisable pour couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Un montant de 3.1 M€ est réservé à l'enveloppe B.

II.2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10e FED comprend également la « Facilité d'investissement », instrument financier géré par la Banque Européenne d'Investissement. La Facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre pour le développement de l'agriculture (CTA).

II.2.4 10^{ème} FED, programme indicatif régional

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale. Cette enveloppe ne fait pas partie du programme indicatif national mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Cap Vert aux programmes envisagés dans le cadre régional.

II.2.5. Autres instruments financiers

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des Actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 (par exemple lignes budgétaires thématiques, protocole bananes) et sur les ressources propres de la BEI. Toutefois, ces financements sont soumis à des procédures particulières et dépendent de la disponibilité des fonds. Le Cap Vert n'a que très rarement bénéficié de ce type de financements. Un recensement des possibilités et explicitation des conditions d'accès par le Cap Vert est en cours du côté européen.

Des projets ou activités spécifiques, identifiés de commun accord et en cohérence avec le présent CSP, pourront être financés en complémentarité avec les fonds du FEDER bénéficiant aux régions ultrapériphériques de l'UE, conformément à l'article 28 de l'accord de Cotonou et au règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional.

Le Fonds du Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures, ainsi que le Fonds Fiduciaire CE-BEI pour les Infrastructures en Afrique constituent des initiatives dans un domaine qui intéresse hautement le développement du Cap Vert, et à l'égard desquelles le pays risque de rencontrer des difficultés d'inclusion étant donné sa discontinuité géographique du continent africain. Cette question méritera ainsi d'être prise en compte opportunément par la Commission européenne.

II.2.6. Monitoring et évaluation

Le monitoring des résultats et des évaluations d'impact des divers actions (programmes, projets, secteurs) contenues dans ce DSC seront menées conformément aux dispositions techniques et administratives annexées à chacune des Convention de financement élaborées pour la mise en œuvre du DSC.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec le Cap Vert, mis en œuvre au travers du PIN ainsi qu'avec d'autres actions extérieures financées par le budget général de la Communauté européenne, seront évaluées au moyen d'une évaluation externe indépendante. Cette évaluation peut être effectuée conjointement avec les Etats-membre ainsi qu'avec d'autres donateurs éventuels.

II.3 Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et du programme de Bonne Gouvernance

La Communauté appuiera la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) et du Programme de Bonne Gouvernance - Réformes des finances

publiques et macro-économiques à travers un appui budgétaire général. Au minimum, 32,6 millions d'euros seront réservés à cet appui.

L'appui budgétaire sera apporté sous forme de programmes pluriannuels comportant annuellement une tranche fixe et une tranche variable. Le déboursement de ces appuis sera conditionné par la mise en œuvre par le gouvernement d'une politique macroéconomique saine de nature à soutenir une croissance durable, de la poursuite des progrès en matière de gestion des finances publiques et de la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté. La fraction de la tranche variable effectivement déboursée chaque année sera fonction du degré de réalisation des indicateurs retenus. Les conditions de déboursement devront être réalistes. Le choix des indicateurs de suivi et de déclenchement des tranches portera, en cohérence avec les objectifs nationaux sur les secteurs sociaux (eau et assainissement, santé, éducation) et sur le domaine de la gouvernance (notamment les mesures en matière de gestion des finances publiques).

Dans le cadre des conventions de financement d'appui budgétaire, un volet assistance technique pourra être prévu permettant des appuis institutionnels aux administrations en charge des secteurs concernés dans les domaines de concentration.

En vue de contribuer à assurer un bon déroulement de la mise en œuvre de cet instrument majeur de la stratégie de réponse, le Gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Les objectifs et les priorités du DSCRП seront pris en compte dans les lois de finances de la période;
- Un dialogue structuré avec les bailleurs de fonds sera entretenu sur la mise en œuvre du DSCRП et des plans d'actions CFAA/CPAR, et des revues conjointes seront tenues;
- Il sera mis en place un mécanisme efficace de coordination et de concertation avec les bailleurs de fonds intervenant dans le domaine d'appui budgétaire en vue de l'harmonisation de leurs interventions (indicateurs et objectifs, mécanismes de revue, modalités de décaissement...) dans l'esprit des engagements mutuellement pris dans la déclaration de Paris;
- Dans les lois de finance annuelles figureront en prévision de recettes les montants des appuis budgétaires dont le décaissement est programmé pour l'année concernée.

II. 4. Appui au développement du Partenariat Spécial CV/UE

Un montant de 11.5 M€, est prévu pour ce deuxième domaine de concentration, qui comprendra entre autres les deux actions suivantes.

II.4.1 Appui à un dispositif national de renforcement de la sécurité

En raison de sa position géopolitique à la croisée entre l'Afrique, l'Europe et les Amériques, et des moyens de contrôle encore réduits de son Administration, le Cap Vert devient un espace attractif pour les entrepreneurs d'activités internationales illicites organisées telles que la trafic de drogues, le trafic des migrants et la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et autres formes de criminalité financière et économique. Les problèmes de sécurité ainsi posés constituent des défis nouveaux, qui affectent le développement économique et social du pays, et requièrent, du fait de leur dimension qui dépasse le cadre national, une coopération entre les intéressés, notamment les deux voisins que sont le Cap Vert et l'Union Européenne, en vue de l'acquisition de moyens de prévention et des capacités de contention de ces trafics.

Outre des mesures prises récemment en vue de renforcer les conditions minimales de sécurité dans son espace territorial (la réunification des diverses polices sous le commandement unique de la Police Nationale, le renforcement de la Police Judiciaire, l'approbation de la loi qui crée les Services d'Information de la République – SIR), un concept donnant lieu à un dispositif sécuritaire national minimal est en phase de réflexion. Les activités prioritaires qui ont été identifiées au stade actuel sont le renforcement des capacités de connaissance et de suivi de la situation, la mise en place effective du SIR, la surveillance du territoire et notamment de l'espace maritime, l'instauration d'un système sûr de documentation et l'amélioration des capacités des services « d'immigration et frontières », et le développement des partenariats internationaux.

La définition des projets concrets n'est pas suffisamment avancée pour permettre actuellement une estimation des coûts. La mise en œuvre du dispositif implique la participation des différents partenaires envisagés (CE, pays membres et autres). Il est évident que la mise en œuvre des actions envisagées pour concrétiser une telle politique implique la mobilisation de moyens relativement importants.

Pour assurer un développement concerté de ce programme et un bon déroulement de la mise en œuvre des activités, le Cap Vert poursuivra des consultations régulières avec ses partenaires internationaux concernés et notamment au sein du « mini-groupe de Dublin » à Praia. Dans le cadre de cette concertation, un profil migratoire détaillé pourrait être une des activités à mettre en œuvre, tel que l'avait suggéré la mission du siège sur les migrations intervenue début 2007. La Commission est également préoccupée par la signature de la Convention contre la corruption (UNCAC) qui, à ce jour, n'a pas encore été ratifiée par le Cap Vert. Une assistance dans le cadre de la Bonne gouvernance pourrait être allouée à cet effet. Une attention devrait également être portée à la réforme des prisons, comme il l'est mentionné dans le Plan d'action.

II.4.2 Coopération avec les Régions Ultrapériphériques (RUP) de l'Union Européenne

Dans le cadre de la Stratégie de Grand Voisinage de l'Union Européenne, le financement d'actions concertées est prévu avec le Programme de Coopération Territoriale Madère-Açores-Canaries 2007-2013 bénéficiant du FEDER (coopération transnationale), dans les domaines de la formation professionnelle, de la décentralisation, et de l'environnement.

Les projets dans ces différents domaines sont en phase d'identification. En vue d'assurer une programmation concertée et, ultérieurement, un bon déroulement de la mise en œuvre des activités, le Cap Vert œuvrera à la mise en place d'un mécanisme de travail conjoint avec les administrations des États et des gouvernements régionaux des RUP concernées.

Les moyens du FEDER seront renforcés par une contribution provenant de l'allocation du 10^{ème} FED.

II.5 Domaine Hors Concentration

Les programmes hors secteurs de concentration bénéficieront d'un montant indicatif de 6.9 M €, sur ressources de la tranche initiale. Le financement des projets hors secteur de concentration est destiné en priorité aux actions suivantes :

II.5.1 Facilité de Coopération Technique

La Facilité de Coopération Technique (FCT) est destinée essentiellement à financer des études et de l'assistance technique aux projets du 10^{ème} FED non incluses dans les budgets des conventions de financement de ces projets, ainsi qu'au financement de la poursuite du projet d'assistance technique au Bureau de l'Ordonnateur National du FED.

Les besoins ne seront pas très importants étant donné la structure du PIN proposé, très largement mis en œuvre sous la modalité aide budgétaire générale dotée de son propre volet assistance technique. Un montant indicatif de 1.8 M€ est prévu pour le financement de la FCT.

II.5.2 Acteurs non étatiques et actions diverses

Un projet d'appui aux acteurs non étatiques sera financé avec les fonds du 10^e FED, sur la tranche initiale. Le montant approximatif pour cette action est de 2 M€.

Le financement d'actions non prévues pourra également être envisagé en temps opportun et de commun accord, si ces actions contribuent aux objectifs globaux de la coopération Cap Vert – Communauté européenne.

L'appui aux acteurs non étatiques couvre des acteurs non étatiques éligibles au financement selon l'article 6 de l'Accord de Cotonou et l'article (1) (d) de l'annexe IV de l'accord révisé. En fonction de leur mandat, l'appui aux acteurs non étatiques, sous leurs différentes formes d'organisation et sans but lucratif, pourra porter, entre autres, sur le renforcement des capacités, le plaidoyer, la recherche, la conscientisation, le suivi et la prestation des services à la population. Pour appuyer les acteurs non étatiques, la Communauté peut appliquer l'article 15(4) qui lui permet d'être l'autorité contractante.

II.5.3 Initiatives PALOP pour la Gouvernance

Les 5 Pays Africains de Langue Officielle Portugaise (PALOP) et Timor Leste ont une identité commune en termes d'histoire, de culture, de langue et d'héritage (incluant des similarités dans leurs systèmes d'administration publique, de justice, de gestion des finances publiques, du marché du travail, et des secteurs sociaux), et ont intérêt à renforcer leur coopération et à échanger des expériences tenant en compte de leurs contextes et spécificités respectifs dans ces domaines. La coopération CE-PALOP a joué un rôle important dans ce contexte et la continuation des actions de coopération CE-PALOP en appui à la gouvernance sera considérée.

Dans ce contexte et au vu de l'expérience acquise au travers des interventions précédentes, ainsi que de l'analyse des capacités et des besoins communs, il est jugé pertinent de considérer des projets communs dans le domaine de la gouvernance démocratique, en particulier dans les domaines politique (démocratie et Etat de droit), économique et social, ainsi que dans l'efficacité de l'administration publique.

Priorité sera donnée aux actions conjointes de renforcement des capacités dans les divers domaines de gouvernance sélectionnés. Dans ces domaines de coopération, les pays PALOP continueront de bénéficier de l'échange d'expériences et de connaissance, et à élaborer des réponses communes à des besoins identifiés conjointement. Les orientations générales et les

modalités de cette coopération seront établies dans un « Memorandum d'entendement » séparé, signé par les PALOP- Timor Leste et la Commission européenne.

Un montant de 1.1 M € est attribué au Cap Vert pour mettre en œuvre les actions de coopération CE- PALOP.

II.6. Cadre d'intervention

II.6.1. Réduction de la pauvreté : logique d'intervention

Élaboré et avalisé de concert avec la communauté internationale et notamment la Commission Européenne, la stratégie de réduction de la pauvreté est un instrument fondamental de long terme, intimement imbriqué au plan de développement national et qui encadre les programmes d'investissements publics pluriannuel et annuels.

La logique d'intervention et de suivi des actions à réaliser dans le domaine de la lutte contre la pauvreté est développée dans le tableau suivant.

<i>Objectifs nationaux à long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer aux catégories sociales les moins favorisées la satisfaction de leurs besoins essentiels
<i>Objectifs spécifiques de l'intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accès du plus grand nombre aux services sociaux de base : soins de santé, éducation, eau, assainissement - Créer des sources de revenus durables - Valoriser et développer le capital humain - Assurer la protection sociale des personnes vulnérables
<i>Groupes cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations se situant au-dessous du seuil de pauvreté, tant en milieu rural qu'urbain
<i>Résultats attendus</i>	<p>* Dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès de la majorité de la population aux structures de santé est facilité - Tous les enfants d'âge scolaire ont accès à un enseignement de qualité, dispensé par des enseignants formés - Le taux de scolarisation dans les années postérieures à la fin de la scolarisation obligatoire, augmente. - La majorité de la population reçoit l'eau potable à domicile ; la population ne disposant pas de branchement domiciliaire a accès à l'eau potable dans les conditions prévues par le Défi pour le Millénaire et peut satisfaire ses besoins de consommation à un coût compatible avec ses revenus - La majorité de la population du pays bénéficie d'un système d'assainissement ; la majorité de la population urbaine est reliée au tout-à-l'égout - Une partie croissante de la population est desservie par le système d'évacuation et d'élimination des ordures.

	<ul style="list-style-type: none"> * Dans le domaine de la création de sources de revenus durables : <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de chômage diminue - Les personnes d'âge actif des strates de population les plus pauvres ont davantage de possibilités de trouver un emploi - La population rurale jouit de revenus meilleurs, plus stables et moins dépendants des conjonctures climatiques (ou des opportunités de chantiers locaux) * Dans le domaine de la valorisation et du développement du capital humain : <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes d'âge actif des strates de population les plus pauvres acquièrent davantage de capacités de trouver un emploi, grâce à la politique de formation professionnelle * Dans le domaine de la protection sociale des personnes vulnérables : <ul style="list-style-type: none"> - La proportion de population bénéficiant d'un système de protection sociale est substantiellement accrue - Un régime de protection sociale de base est assuré aux personnes et familles ne disposant pas de capacités contributives au système d'assurances sociales.
<p><i>Programmes à mettre en oeuvre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> * Dans le domaine de la santé <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le maillage des centres de santé, en donnant la priorité aux zones rurales - Réhabiliter les hôpitaux - Formation en matière de gestion et planification du système de santé - Renforcement du Système d'Information Sanitaire - Renforcer les programmes stratégiques prioritaires (Attention Intégrée aux Maladies de l'Enfance, Programme Elargi de Vaccination, Programme de lutte contre le HIV/SIDA, Tuberculose, Santé reproductive, Surveillance Intégrée des Epidémies et Réponse – VIDR) * Dans le domaine de l'éducation <ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation des enseignants - Construction et réhabilitation des infrastructures scolaires - Programme d'alphabétisation des adultes - Programme de cantines scolaires * Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement <ul style="list-style-type: none"> - Extension des réseaux d'eau et d'assainissement et programme de branchements domiciliaires - Programme d'élimination des ordures et déchets solides * Dans le domaine des petites infrastructures et de l'amélioration des revenus

	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'appui à la création d'activités génératrices de revenu (AGR) - Programme de micro-réalisations * Dans le domaine de la valorisation du capital humain <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un Plan Stratégique de la Formation Professionnelle - Réglementation de la formation professionnelle, après publication du Régime Juridique de la Formation Professionnelle - Création et renforcement des centres de formation professionnelle, introduction de programmes de formation professionnelle dans les établissements d'enseignement technique - Appui aux initiatives locales et de développement communautaires combattant la pauvreté et l'exclusion sociale * Dans le domaine de la protection sociale <ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'une stratégie de protection sociale - Renforcement des ressources humaines intervenant dans le domaine de la protection sociale - Amélioration des prestations sociales et élargissement des catégories bénéficiaires.
--	--

Les indicateurs de performance de la lutte contre la pauvreté seront sélectionnés lors de l'établissement de la convention de financement, parmi les indicateurs identifiés dans le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (eau et assainissement, santé, éducation).

La vérification de l'accomplissement des indicateurs fait l'objet d'un processus qui inclut les revues annuelles conjointes du groupe des bailleurs de l'aide budgétaire dans le cadre du « Memorandum of Understanding », et est conclue bilatéralement sur la base d'un dossier transmis par l'Ordonnateur National au Chef de Délégation.

L'hypothèse est que les décaissements de l'aide budgétaire seront réalisés en suivant le calendrier établi lors de la convention de financement.

II.6.2. Bonne gouvernance : logique d'intervention

Les interventions prévues dans ce domaine sont encadrées par trois documents : le tableau des compromis du Gouvernement en matière de gouvernance (annexe 7), la partie du DSCRP consacrée à la promotion de la bonne gouvernance, et le Plan d'Actions du programme de réforme des finances publiques formulé suite au diagnostic approfondi (*Country Financial Accountability Assessment* - CFAA) mis en œuvre avec l'appui international et notamment celui de la Commission Européenne. Instrument fondamental dans les efforts visant le perfectionnement de la bonne gestion publique, l'appui à la mise en œuvre de ce Plan d'Actions est coordonné par les partenaires internationaux du Cap Vert donateurs d'appui budgétaire.

La logique d'intervention et de suivi des actions réalisées dans ce domaine est développée dans le tableau suivant.

<i>Objectifs nationaux à long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les services rendus aux citoyens par l'Administration
<i>Objectifs spécifiques de l'intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des administrations publiques en moyens humains et matériels - Assurer efficacité et transparence dans la gestion des finances publiques - Assurer un meilleur fonctionnement de la justice et de la police - Consolider la politique de décentralisation en renforçant les capacités des administrations et des élus des municipalités - Favoriser la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques
<i>Groupes cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires directs : les agents de la fonction publique et les élus - Bénéficiaires finaux : les citoyens
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les fonctionnaires de l'Etat bénéficient d'une formation continue de qualité - L'informatisation des administrations est renforcée et harmonisée - La gestion des finances publiques est plus rigoureuse et permet une meilleure utilisation des ressources budgétaires - La sécurité des personnes et des biens est mieux assurée - Les municipalités disposent d'un corps de fonctionnaires locaux stables et compétents - Les municipalités disposent de ressources financières accrues leur permettant d'intervenir dans le champ des compétences que leur confère la loi - Les organisations de la société civile ont les moyens et les capacités de faire entendre la voix des citoyens dans les débats publics
<i>Programmes à mettre en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan général de formation de la Fonction Publique - Réorganisation du département ministériel en charge de la conception, de l'exécution, du suivi, de la coordination et du contrôle de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un système d'évaluation des fonctionnaires qui serve de base aux avancements de carrière sur la base du mérite professionnel - Renforcement des capacités du Noyau Opérationnel de la Société d'Information (NOSI) - Mise en oeuvre des plans d'action du CFAA - Mise à exécution du Projet de Réforme des Marchés Publics - Mise en œuvre du Plan stratégique du Ministère de la Justice - Actions de renforcement des capacités de la police judiciaire - Elaboration d'un plan de formation des fonctionnaires municipaux - Accroissement des ressources allouées aux municipalités, notamment par le Fonds d'Equilibre Financier (FEF)
--	---

Les indicateurs de performance de la bonne gouvernance seront sélectionnés lors de l'établissement de la convention de financement, parmi les mesures identifiées dans les engagements du Gouvernement (voir annexe 7) et dans les plans d'actions du CFAA/CPAR en matière de gestion des finances publics.

La vérification de l'accomplissement des indicateurs fait l'objet d'un processus qui inclut les revues annuelles conjointes du groupe des bailleurs de l'aide budgétaire dans le cadre du « Mémoire d'Entente », et est conclu bilatéralement sur la base d'un dossier transmis par l'Ordonnateur National au Chef de Délégation.

L'hypothèse est que les décaissements de l'aide budgétaire seront réalisés en suivant le calendrier établi lors de la convention de financement.

II.6.3. Appui au dispositif national de sécurité : logique d'intervention

<i>Objectifs nationaux à long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au renforcement de la sécurité nationale, régionale et internationale ; - Renforcer la sécurité de la population capverdienne et les conditions du développement économique et social du pays.
<i>Objectifs spécifiques de l'intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le contrôle du territoire et de l'espace maritime et aérien capverdien ; - Renforcer la gestion des frontières, et la qualité sécuritaire de la documentation nationale. - Améliorer la gestion des flux migratoires ;

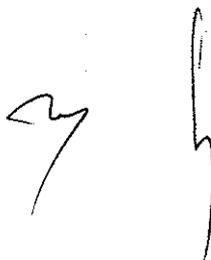
	- Développer la coopération judiciaire et policière et autres formes de partenariat international en vue des résultats recherchés.
<i>Résultats attendus</i>	- Sécurité nationale et internationale renforcées à l'égard du crime transnational organisé, en particulier les trafics illégaux de drogues, le trafic des migrants et la traite d'êtres humains, et les crimes d'ordre financier et économique notamment le blanchiment de capitaux et autres.

II.6.4. Les actions de coopération avec les RUP devront être précisées ultérieurement, à l'issue des consultations entamées entre le Cap Vert et les régions (Canaries, Madère, Açores) et États partenaires concernés (Espagne, Portugal).

Actuellement, seuls peuvent être définis les objectifs généraux : associer le Cap Vert et les archipels atlantiques de l'Union Européenne dans le cadre des objectifs de la politique de Grand Voisinage, en resserrant entre eux les liens économiques, les échanges culturels et autres.

Les domaines dans lesquels s'exercera la coopération cofinancée par le 10^{ème} FED ont été identifiés :

- formation professionnelle
- appui à l'administration décentralisée
- préservation de l'environnement.



ANNEXE 1

INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES

Les principales données macro-économique et financières utilisées dans le document proviennent de la Banque Nationale (Banco de Cabo Verde) : voir tableaux n°1 et 2.

Le tableau n° 3 a pour source le FMI.

Handwritten signature or initials in the bottom right corner of the page.

Alguns Indicadores da Economia Cabo-verdiana				
	2000	2001	2002	2003
Sector Real				
PIB Interno Bruto nominal (unidade = mil milhões de escudos)	64,5	69,4	72,8	79,5
PIB Interno Bruto nominal (unidade = milhões de dólares)	556,6	571,5	633,6	826,2
PIB Interno Bruto per capita (unidade = dólares)	1.484,0	1570,8	1.649,3	1.761,3
Salário médio (unidade = mil habitantes)	434,6	442,5	450,5	458,8
Índice de Preços no Consumidor (taxa de variação média anual)	-2,4	3,7	1,8	1,2
Taxa de desemprego	21,0	19,1	16,2	n.d.
Salário mínimo da função pública (taxa de variação anual)	3,5	0,0	2,5	2,5
Sector Fiscal				
Porcentagem do PIB				
Receitas correntes	19,9	21,2	23,6	22,6
Despesas correntes	24,6	19,0	21,1	21,4
Receitas Totais	26,3	27,6	32,6	27,8
Despesas totais	35,6	32,9	34,5	31,7
Saldo corrente	-4,6	2,2	2,5	1,1
Saldo global	-9,3	-5,3	-1,8	-3,9
Financiamento doméstico	7,0	2,0	0,3	1,3
Financiamento externo	2,3	3,2	1,6	3,0
Sector Monetário e Financeiro				
Taxa de variação relativamente ao fim do ano anterior				
Monetária (M2)				
interna	13,3	9,9	14,3	9,1
líquida ao SPA	24,8	6,9	13,9	9,5
à Economia	55,5	-0,6	15,0	3,6
externos líquidos	2,26	15,1	12,9	15,2
	-12,0	40,1	13,3	-7,7
Sector Externo				
Porcentagem de cobertura das importações pelas exportações	5,6%	4,8%	4,3%	3,6%
Variação do câmbio efectiva real (TER) (taxa de variação anual)	-6,4%	-0,8%	-0,7%	0,8%
Saldo médio anual (escudo cabo-verdiano / Dólar)	115,88	121,6	117,3	97,8
Porcentagem do PIB				
Saldo de Bens	-34,77	-34,53	-38,06	-37,80
Saldo corrente (incluindo transferências correntes)	-10,5	-10,6	-11,4	-11,1
Saldo externa desembolsada	6,41	4,68	3,89	3,77
Saldo externa contratada	98,38	104,92	103,92	80,18
Reservas internacionais brutas: (milhões de dólares)	28,9	46,7	71,6	83,6
Reservas de importação de bens e serviços	1,0	1,6	2,2	1,8
Taxa da dívida em percentagem da exportação de bens e serviços	14,4%	12,9%	13,0%	10,6%

Fonte: Inquérito
estatístico disponível

ECONOMIA NACIONAL
 BALANÇO DE PAGAMENTOS (em milhões de escudos)

	2002	2003	2004 ¹	2005 ²	1 ^o Tri	2 ^o Tri	3 ^o Tri	1 ^o
Balanço Corrente	8 827,7	8 759,7	-11 788,3	-3 897,5	-1 610,8	290,1	1 296,4	70
<i>Variação em pontos percentuais do PIB</i>	11,1	11,1	11,8	1,2				
Bens	-27 693,0	-30 063,0	-33 666,3	-30 669,9	-7 496,4	-6 885,4	-7 723,4	-3,6
Mercadorias Gerais (Balança Comercial)	-30 563,9	-32 789,9	-36 723,5	-35 021,7	-8 687,0	-8 022,1	-9 032,8	-10,1
<i>Variações, taxas de variação em percentagem</i>	11,7	3,0	11,7	4,6	3,8	7,7	12,5	3,1
Bens para Transformação	350,9	363,3	342,6	375,1	94,8	126,1	132,4	19
Reparação de bens	-233,4	-445,9	-301,4	-358,0	-99,2	-65,4	-67,7	-9
Bens adquiridos em portos portugueses	2 733,5	2 902,3	2 931,0	4 841,6	1 253,0	1 079,0	1 242,6	1,2
Serviços	1 244,8	1 546,6	2 742,8	3 247,9	835,3	1 140,1	1 289,8	1,9
Transporte marítimo	-3 010,5	-2 931,0	-2 709,2	-2 584,0	-422,5	-616,3	-840,9	-1,0
Transporte aéreo	3 689,2	2 222,2	3 118,0	3 597,2	719,6	903,0	983,5	46
Viagens de turismo	2 568,7	3 807,4	4 582,2	6 076,1	1 095,2	1 232,0	1 560,3	2,0
<i>Creditos turísticos, taxas de variação em percentagem</i>	3,2	20,7	3,3	12,6	-12,1	7,8	32,9	22
Rendimentos	-1 791,3	-1 258,4	-1 070,3	-2 966,1	-192,8	-1 079,1	-1 017,3	-6,7
Rendimentos de Trabalho	14,8	-37,2	20,1	-99,6	-6,0	-56,2	-13,7	-1,1
Rendimentos de Investimento	-1 716,0	-1 221,2	-1 050,3	-2 896,1	-191,0	-1 022,9	-998,6	-6,3
para dívida externa	-1 633,4	-1 630,0	-2 042,3	-3 389,3	-584,5	-674,2	-643,3	-5,8
para TRUST FUND	61,4	90,1	61,4	367,3	363,3	0,0	0,0	0
Transferências correntes	13 781,3	21 187,1	20 965,4	24 780,3	5 250,6	6 534,3	6 176,8	6,33
Reservas de Emigrantes	-9 526,2	-9 923,2	-9 817,6	-11 716,3	-2 395,0	-2 748,4	-3 458,7	-3,33
<i>Variações em pontos percentuais do PIB</i>	11,3	12,3	10,7	12,3				
Balanço de Capital e Operações Financeiras	9 187,1	9 226,3	9 577,7	6 295,3	1 057,0	-523,3	3 411,2	1,33
Balanço de Capital	1 824,4	2 450,8	2 069,3	1 821,2	315,0	325,0	610,2	5,7
Erros Pendentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Balanço Financeira	7 362,7	7 445,7	7 458,6	4 474,1	742,0	-853,3	2 801,0	7,61
Investimento direto	2 670,4	1 597,7	3 004,4	4 831,9	1 052,2	1 163,4	1 535,8	1,05
Investimento de carteira	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Outros investimentos	4 692,3	5 848,0	4 454,2	3 607,1	403,3	-853,3	638,7	1,62
Activos	-239,0	-805,9	-653,3	-1 539,8	-1 313,5	-1 040,9	-1 265,0	-8,82
Texas Fund	0,0	-536,6	0,0	-300,0	0,0	0,0	-200,0	0
Passivos	7 153,3	4 651,7	6 478,9	5 417,7	1 823,3	1 904,4	1 923,3	9,35
Activos de Reservas	2 792,1	3 927,2	3 332,2	3 773,3	773,3	2 875,1	6 115,1	1,55
Erros Pendentes	-589,2	-4 156,0	-2 229,3	-1 287,5	-234,0	619,1	-2 114,9	-6,3
Balanço Corrente + Balança de Capital	-14 782,6	-2 338,6	-1 922,5	-1 076,3	-1 255,0	36,9	-465,1	-1,1

36

2002 2003 2004 2005 2006

Proj.

(Percentage change unless otherwise stated)

National accounts and prices

Real GDP	5.3	4.7	4.4	5.8	5.5
Real GDP (per capita)	3.4	2.8	2.5	3.8	3.5
Consumer price index (annual average)	1.9	1.2	-1.9	0.4	6.2
Gross capital formation (percent of GDP)	35.8	31.0	36.8	37.9	38.7
Gross national savings (percent of GDP)	24.4	20.0	22.4	33.3	31.8

Money and credit

Net foreign assets	18.6	-7.7	31.9	58.8	19.0
Credit to nongovernment	12.0	15.2	9.3	9.2	13.7
Broad money (M2)	14.3	8.6	10.5	15.5	13.6

Central government

Total revenue (percent of GDP)	22.9	22.0	23.2	24.1	25.1
Total grants (percent of GDP)	8.7	5.5	10.9	7.1	9.0
Total expenditure (percent of GDP)	34.4	31.1	36.1	36.3	41.2
Overall balance (including grants, percent of GDP)	-2.9	-3.5	-2.0	-5.1	-7.1
External debt (percent of GDP)	56.4	57.5	54.0	55.4	52.4
Net domestic debt (percent of GDP)	29.2	27.3	35.0	32.7	27.2

External

Exports of goods and services (local currency)	14.1	6.1	5.2	20.5	8.9
Imports of goods and services (local currency)	15.3	7.5	6.5	0.5	14.6
Real effective exchange rate (annual average)	0.5	1.8	-2.9	-2.1	...
Overall balance of payments (percent of GDP)	6.3	-0.7	4.1	5.7	2.2
Current account balance (including current grants, percent of GDP)	-11.4	-11.1	-14.4	-4.6	-6.9
Gross reserves (months of prospective imports)	1.9	1.7	2.4	3.0	3.1
External debt service (percent of exports)	12.4	10.5	11.3	8.8	8.2

Sources: Cape Verdean authorities, and IMF staff estimates and projections.

Matrice des donateurs 2005 - 2010

Donateurs		Développement économique - Aide budgétaire	Développement social	Activités du secteur productif	Thèmes transversaux	Estimation décaissements 2005-2010
UE	Aide communautaire	-Aide budgétaire globale/PRSP (2005-8) -Aide budgétaire globale (2009-11)	-Sécurité alimentaire : aide budgétaire ciblée (jusque 2007) -Centres de Santé (PR) - Renforcement Société Civile	-Eau, assainissement (PR, CV) -Déchet solide (ST) -Construction route (SA) - Prog régional solaire -Production/commercialisation cult. Fruitières (SA,FO)	Programme rég. PALOP : - projet de renforcement des capacités de l'administration, - projet Emploi + Formation Projets RUP (2008) Projet Sécurité (2008)	PIN 9 ^o FED: 56ME (2002-2007) PIN 10 ^o FED:38.4ME + tranche incitative (2008-2013)
	Autriche	-Aide budgétaire (2006-2008)		- Intégration des ressources naturelles et eau (ST/São Domingos, São Miguel, Terrafal, Santa Catarina, Sta Cruz, Riberira Grande, São Salvador, São Lorenzo)	-Décentralisation (développement régional, aménagement du territoire, gouvernance démocratique) -Préservation de l'environnement --Dév. du capital humain	2006-2008 : ap. 6 ME
	Espagne	-Aide budgétaire (2007)	-Education -Formation professionnelle -Bourses d'étude supérieure		-Décentralisation -Culture et récupération du patrimoine	
	Région des Canaries		-Education -formation professionnelle -Bourses d'étude supérieure		-Ordonnancement du territoire - Environnement -Lutte contre le trafic de drogues	

ANNEXE 2

France	-	- Lutte contre la pauvreté : formation professionnelle et accès aux services de base (eau) (CV)	-eau et assainissement (SN, MA 2003-2006 et CV/AFD ¹) - Infrastructures pour promotion du secteur privé (AFD)	-Gouvernance démocratique (sécurité, décentralisation, finances) (CV) projet FSP ² -Diversité culturelle et Francophonie (CV) FSP - Renforcement des capacités et compétences (bourses)	- AC:36-38M€ (2007-2011)
Luxembourg	- Aide alimentaire - Appui aux PME/PMI	- Habitat - Ecoles/lycée (ST,SA) - Centres de santé (ST,SA, MA) - Santé scolaire - Formation, emploi	- Eau, assainissement (SA, SN ST/São Domingos) /sondeuse - Elevage caprin - Route (SA) Tourisme / Formation hôtelière (SA)	- appui institutionnel (gestion de l'aide, décentralisation) - gestion des déchets (SN) - nouvelles technologies - lutte contre désertification - développement durable	
Pays Bas	Aide Budgétaire sectorielle (environnement) et appui institutionnel		-Assainissement (MI,PR) -Développement intégré (AS)	-Biodiversité (CV) -Protection environnement (CV) -Lutte contre le trafic des stupéfiants -Formation professionnelle et éducation des adultes (prévision)	
Portugal	-Bonification des intérêts des emprunts réalisés auprès des institutions financières portugaises destinés à la construction d'infrastructures routières et à l'éducation. - Routes (2 prêts conc.) -Stabilité macroéconomique	- Services sociaux et solidarité		- Valorisation des Ressources Humaines et des capacités techniques - Ordonnancement du territoire et récupération du patrimoine	PIC 2005-07 : 55M€

¹ Agence française de Développement

² Fonds de solidarité prioritaire

AUTRES DONATEURS	Brésil		-Education/bourses -Formation professionnelle -Administration publique (technologie de l'information) -Santé		-Administration publique Culture	
	Cuba		-Education et formation professionnelle, bourses études supérieures.		Assistance technique : santé, sécurité alimentaire,	
	Chine		-Bources d'études supérieures	Construction d'infrastructure		
	Etats Unis		-Aide alimentaire / Appui aux micro-entreprises	- Développement rural - Infrastructure	- Appui au secteur financier - Appui au secteur privé	MCC : 110M\$ (2005-2010)
	Japon		- Aide alimentaire -Santé	-Infrastr. Portuaires (PR), agricoles.	-	
	Koweït			- Eau, assainissement (SL, BV)		
	Nations Unies		-Lutte contre la pauvreté -Protection sociale (amélioration de l'efficacité et durabilité) -Santé		-Gouvernance démocratique -Préservation environnement - Développement Capital Humain	US\$50 M (2006-10)
INSTITUTIONS FINANCIERES	Banque mondiale	Aide budgétaire	-Education et formation	-Infrastructures	- Réformes institutionnelles - Promotion du secteur privé	
	BAD	Aide budgétaire (2007) appui à la SRP (4 MUC)				
	BADEA			- Infrastructures - Eau et assainissement - Développement rural		
	OPEP			énergie électrique et éolienne (PR, MI, SL), eau (CV/PR/MI, Tarrafal), assainissement (PR, Assomada, Tarrafal)	- Appui institutionnel	

Abv : CV = Cap Vert

ST = Santiago

MA = Maio

SA = Santo Antão

FO = Fogo
BV = Boa Vista

BA = Brava
PR = Praia

SN = São Nicolau
MI = Mindelo

SL = Sal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. J. B.', located below the 'SL = Sal' text.

ANNEXE 3

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU CAP VERT

Le Cap Vert est un pays constitué de dix îles et treize îlots, situé à environ 450 km du Sénégal. Le pays dispose d'une partie immergée de 4033 km² et d'une Zone Economique Exclusive estimée à 700 milles km². La population, estimée à 434.625 habitants avec une densité de 108 habitants par km², est très jeune (42% en dessous de 14 ans). Elle se concentre en majeure partie (54%) dans les zones urbaines et présente un taux de croissance de 2,4%. (données 2000)

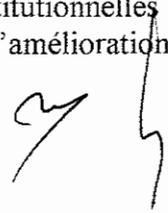
Le climat de type subtropical aride, présente un taux d'humidité en dessous de 10%. Il est caractérisé par une saison des pluies courtes, de juillet à octobre, et par des précipitations parfois torrentielles et mal distribuées dans l'espace et dans le temps. La moyenne des précipitations annuelles, estimée à 225 mm, est en diminution depuis les années soixante du siècle dernier. Environ 20% des l'eau des précipitations se perd en ruissellements superficiels, 13% s'infiltrer et recharge les nappes phréatiques, et la plus grande partie s'évapore. Les sols sont, dans la grand majorité, pauvres en matière organique. Seulement 10% des terres immergées sont potentiellement arables, 95% desquelles sont utilisés pour l'agriculture non irriguée et le restant, 5%, pour l'agriculture irriguée.

Qualité et mesures environnementales actuelles

Les principaux indicateurs de pollution environnementale sont l'existence d'huile usagée dans le sol, l'accumulation de résidus solides non dégradables dans les décharges, l'accumulation des gaz d'échappement des véhicules automobiles et des aérosols dans l'air (comme la brume sèche). Tous les aspects de pollution environnementale sont en augmentation dans toutes les municipalités du Cap Vert. En ce qui concerne les huiles usagées, la municipalité de São Vicente constitue une exception, en partie due à l'activité d'une ONG, qui fait le ramassage et le stockage des huiles usagées. La principale préoccupation environnementale, de manière générale, est la diminution et la détérioration des ressources naturelles (eau, biodiversité, sols et ressources marines).

Problèmes environnementaux et problèmes socio-économiques

Dans les zones rurales, les deux causes principales de la dégradation de l'environnement sont les pratiques agricoles inadéquates et le surpâturage. Les conséquences directes sont la faiblesse de l'infiltration et de la capacité de rétention de l'eau dans le sol, qui entraîne la diminution du niveau des nappes phréatiques, et la réduction de la capacité de production agricole et de l'élevage Ceci est également aggravé par la surexploitation des ressources naturelles et l'extraction de matériaux inertes, dont les communautés dépendent pour la génération de leurs revenus. Du fait de l'absence d'un plan de développement urbain, l'installation des migrants dans les zones périurbaines n'est pas contrôlée, ce qui provoque la construction clandestine des infrastructures et l'absence de contrôle dans la gestion des résidus et le traitement de base, avec des conséquences négatives sur la santé publique. L'exode et les migrations inter-îles provoquent une augmentation de la construction civile, et, en conséquence, une augmentation de la demande en matériaux de construction qui provoquent une pression élevée sur les ressources naturelles. Les mesures institutionnelles sont nécessaires pour créer des alternatives pour la génération de revenus et pour l'amélioration des pratiques de production agricole, d'élevage et de foresterie.



Potentialités environnementales

Le Cap Vert possède de nombreuses potentialités environnementales qui devraient être explorées de manière durable :

- Une quantité d'eau pluviale estimée à 181 millions de mètres cubes par an, qui se perd à travers le ruissellement superficiel, mais qui pourrait être captée et stockée en utilisant les technologies adéquates.
- Les ressources océaniques et la zone du littoral offre un potentiel de production d'aliments, de sel, d'énergie, d'eau pour l'aquaculture et le développement touristique. La biodiversité présente de grandes potentialités en termes de richesse d'espèces et les zones protégées (terrestres et maritimes) ont un intérêt scientifique et touristique.
- Un paysage naturel qui est diversifié et offre un grand potentiel pour le tourisme de montagne et maritime.
- Le soleil, la mer et le vent constituent des sources d'énergie renouvelable.
- Les ressources forestières ont un rôle important dans la lutte contre la désertification, l'augmentation des capacités du sol pour la rétention de l'eau, l'amélioration des paysages, la production de matériaux secondaires. C'est également une source de revenus pour la population rurale.

Aspects institutionnels et législatifs

La priorité pour les années avenir est l'adéquation de la structure organique actuelle de manière à dynamiser et assurer l'horizontalité de la politique nationale de l'environnement, à travers un programme d'appui institutionnel. Le Cap Vert dispose d'un cadre normatif ample en ce qui concerne les composantes environnementales. Dans le cadre de la mise en œuvre du PANA II (Plan national environnemental), les mesures suivantes devront être priorisées :

- l'élaboration du Code de l'Environnement, ou, tout au moins, des législations permettant la divulgation du Droit de l'environnement cap verdien ;
- la promotion des actions de vulgarisation des lois environnementales;
- la définition du cadre d'action des associations ou ONG à vocation environnementale, en vue de faciliter leur participation à l'information et à l'observation des lois; et
- la révision des lois, en particulier dans les cas où l'absence de règlement rend inapplicables les normes déjà existantes.

Problèmes prioritaires

En termes de contenu technique les problèmes prioritaires sont :

- la disponibilité insuffisante de l'eau pour la consommation domestique, l'arrosage et l'industrie;
- la perte de la biodiversité marine et terrestre;
- le traitement sanitaire déficient avec des conséquences néfastes pour la santé publique et le développement touristique.

ag

PROFIL MIGRATOIRE DU CAP VERT

1. Le Cap Vert est traditionnellement un pays de forte émigration.

La population de l'archipel du Cap Vert détient une tradition pluriséculaire d'émigration. On pourrait dire de ce pays ce qui a été dit de la Grèce : « Faute de nourrir ses enfants, elle les jette à la mer ». Cette émigration historique a été pour partie une émigration temporaire, le migrant revenant au pays après avoir passé à l'étranger ou sur les flottes océaniques une bonne part de sa vie active, et pour partie une émigration définitive, l'émigré se fixant dans un pays d'accueil et y créant une famille.

Même dans ce deuxième cas, les émigrés et descendants d'émigrés capverdiens gardent avec leur terre natale, dans la majorité des cas, des liens très forts.

2. Les communautés de Capverdiens émigrés jouent un rôle important dans la vie économique, sociale et culturelle de l'archipel.

L'émigration a été, pour le Capverdien, une occasion d'améliorer non seulement sa condition de vie, mais aussi celle de ses proches restés au pays ; elle a ainsi constitué, et reste encore de nos jours, une source de revenus pour le pays et de développement économique grâce aux envois des émigrés : entre 2002 et 2005, les transferts de fonds des émigrés ont représenté en moyenne 12,6% du PIB. Désormais, il ne s'agit plus seulement de mandats envoyés aux familles pour améliorer leur niveau de vie, ou de fonds destinés à la construction d'une maison ; les émigrés contribuent également à des investissements dans des secteurs d'activité comme le tourisme, le commerce de gros et de détail, les transports, etc.

3. Une communauté émigrée numériquement importante, un mouvement d'émigration en baisse.

Les services de l'Institut des Communautés, organisme chargé des liens avec les communautés capverdiennes de l'extérieur, estiment à près de 600 000 le nombre de Capverdiens fixés à l'étranger, dont la moitié aux Etats Unis. Rappelons, à titre de comparaison, que la population capverdienne résidant au Cap Vert est estimée en 2005 à 483 000 ; les Capverdiens partagent ainsi avec les Libanais la caractéristique originale d'être plus nombreux dans la diaspora que dans le pays d'origine.

L'émigration capverdienne s'est dirigée vers 3 continents : l'Amérique, plus particulièrement l'Amérique du nord, mais aussi le Brésil et l'Argentine, continent vers lequel l'émigration date du 19^{ème} siècle ; l'Afrique, où les flux se sont dirigés durant la période coloniale principalement vers les autres pays de l'empire portugais ; l'Europe, où une tradition de migration vers la métropole au temps de la colonisation s'est poursuivie après l'indépendance et élargie à d'autres pays.

En Europe, les données tirées des inscriptions dans les services consulaires conduisent à estimer à un peu plus de 183 000 le nombre de Cap Verdiens résidant dans les pays membres de l'Union Européenne, les principaux pays d'accueil étant :

- le Portugal, avec 105 000 résidents
- la France et les Pays Bas (près de 17 000 dans chacun de ces deux pays)
- l'Allemagne et l'Espagne (environ 15 000)
- l'Italie (10 000).



On manque de données sur l'évolution récente des flux migratoires. On s'accorde généralement à estimer que l'émigration est un phénomène en diminution, comme semble le prouver le taux d'accroissement de la population entre les deux derniers recensements, en hausse par rapport aux périodes précédentes, alors que le croît démographique naturel (excédent des naissances sur les décès) est en baisse. Cette diminution de la propension à émigrer peut s'expliquer par l'effet combiné de l'amélioration des conditions de vie dans l'archipel et des restrictions portées à l'immigration par les pays de destination.

Cependant, la diminution des départs s'accompagne d'une réorientation des flux : l'Afrique n'est plus attractive (on assiste au contraire à un mouvement important et continu depuis l'indépendance, de « retours » dans l'archipel de migrants d'origine capverdienne, de São Tomé, d'Angola, de Guinée Bissau et du Sénégal). Le recensement de l'an 2000 montre que ce mouvement a porté sur plus de 16 000 personnes (4% de la population recensée), dont 6000 à 7000 étaient nées à l'étranger. Mais l'Europe devient la destination préférentielle, et, en Europe, tout laisse à penser que la part du Portugal comme pays de destination, tout en restant prépondérante, tend à diminuer au profit de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne et du Bénélux.

4. Dans les années 1990 le Cap Vert est devenu aussi une terre d'immigration.

À partir des années 90s, le Cap Vert a vu s'installer dans l'archipel un nombre significatif de ressortissants étrangers qui ne sont pas d'origine capverdienne.

Le pays a d'abord reçu des immigrants en provenance de Guinée Bissau, avec une notable accélération des flux à partir de la guerre civile qui a frappé ce pays en 1998-99. Depuis, l'aire d'attraction des migrants s'est étendue à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest membres de la CEDEAO.

Il existe en outre une immigration chinoise composée de commerçants, encouragée par des accords entre le Cap Vert et la République Populaire de Chine ; cette immigration, fortement encadrée, a indubitablement dynamisé dans l'archipel le secteur du commerce de gros et de détail, tout en favorisant l'importation de produits chinois bon marché.

Le développement économique a attiré aussi quelques Libanais, souvent venus d'Afrique continentale, et des Européens, qui exercent leur activité principalement dans les domaines liés au tourisme.

L'immigration s'est concentrée surtout dans la capitale, Praia, ainsi que sur les îles de Sal et Boa Vista, qui sont pour le moment les principaux centres d'activités touristiques. Les immigrants d'Afrique occupent une part notable (mais qu'aucune enquête ne permet pour le moment d'estimer) des emplois salariés dans la construction et le gardiennage, et en moindre mesure dans l'hôtellerie et la restauration. Ceux qui ne trouvent pas d'emploi salarié se livrent au commerce informel.

Le volume monétaire des envois de fonds, notamment vers Dakar, par les services de la Western Union, connaît une croissance significative.

5. Les mouvements migratoires en provenance de la CEDEAO sont causés principalement par le « différentiel de développement ».

Les facteurs d'attractivité du Cap Vert sur le potentiel migratoire de l'Afrique de l'Ouest sont :

- la croissance de l'économie locale et en particulier du secteur de la construction, qui offrent des opportunités d'emploi n'exigeant que peu de qualification ;
- les salaires plus élevés que dans plusieurs pays d'Afrique continentale (avantage largement compensé par un coût de la vie, et notamment des biens et services de première nécessité, lui aussi plus élevé, mais cet inconvénient est moins connu des candidats à l'émigration que le montant des salaires) ;

- les facilités d'entrée et d'installation dans le pays que permet la mise en application des accords de libre circulation au sein de la CEDEAO ;
 - la position géographique de l'archipel, au carrefour de trois continents.
- La situation d'instabilité politique et sociale de certains des pays d'Afrique continentale est évidemment un facteur supplémentaire de migration.

6. Les données chiffrées sur l'immigration au Cap Vert sont des estimations comportant un fort degré d'incertitude.

Il y a dans le pays environ 1800 étrangers disposant d'un titre de résidence. Les estimations concernant le nombre d'étrangers n'ayant pas légalisé leur situation de résidence varient énormément selon les sources (de 2000 à 20 000), mais il paraît raisonnable qu'il soit de l'ordre de 15 000, en très grande majorité en provenance de la CEDEAO. Si le chiffre de 15 000 résidents non déclarés est exact, les étrangers vivant au Cap Vert (légaux et illégaux), au nombre de près de 17 000, représenteraient environ 3,5% de la population résidente totale. C'est une proportion beaucoup plus faible qu'en Côte d'Ivoire, un peu plus élevée qu'au Nigeria, sensiblement du même ordre qu'au Sénégal (mais relativement plus significative étant donné la séparation physique du continent).

Pour l'essentiel, l'immigration de ressortissants de la CEDEAO est composée d'adultes masculins dans la tranche d'âge des 17-40 ans. Toutefois, on constate récemment un accroissement des arrivées de migrants de sexe féminin. L'immigration chinoise, libanaise et européenne est une immigration à caractère davantage familial.

7. Le Cap Vert attire-t-il l'immigration en tant que pays de transit, ou est-il une destination finale ?

Une partie des étrangers venus immigrer au Cap Vert considère ce pays comme un relais : pour quelques uns, simple escale avant un nouveau départ pour l'Europe ou l'Amérique du Nord ; pour un plus grand nombre, lieu où ils peuvent trouver un travail et espèrent économiser pour financer la 2^{ème} étape de leur migration. Cependant, les obstacles mis à leur entrée dans l'espace Schengen et dans les autres pays de destination finale entraînent un prolongement de leur séjour au Cap Vert, susceptible de déboucher sur une fixation définitive, sans pour autant que se dissipe complètement le rêve d'accéder un jour aux pays « développés ».

L'image du Cap Vert comme « pays de développement intermédiaire », en commençant à se diffuser en Afrique de l'Ouest, génère de plus en plus des comportements migratoires fondés sur les attentes suivantes : aller au Cap Vert d'abord, puisqu'il est possible d'y entrer sans visa, y trouver un emploi, puis, si ce dernier est assez rémunérateur pour épargner suffisamment et si se présente une opportunité, nouveau départ pour gagner un pays développé ; sinon, prolongation du séjour au Cap Vert jusqu'à accumulation des fonds permettant de rentrer au pays.

8. Cadre légal de l'immigration, et clandestinité

Les citoyens des pays membres de la CEDEAO jouissent de la liberté de circulation et d'établissement dans l'espace communautaire que leur offrent les huit protocoles supplémentaires à l'accord de base de la CEDEAO, intégrés à la législation capverdienne depuis le 11 février 1981. L'entrée au Cap Vert est facile. Mais l'obtention d'un titre de séjour de longue durée (carte de résidence) requiert du migrant la présentation de documents administratifs nombreux que la plupart des originaires d'Afrique continentale ont beaucoup de difficultés à produire (citons, entre autres, un contrat de travail en bonne et due forme avec un employeur au Cap Vert ; un extrait de casier judiciaire récent de leur pays, traduit et légalisé par leur représentant consulaire, alors que, à l'exception des Sénégalais, le consulat de leur pays ne se trouve pas au Cap Vert ; un certificat de domicile que la municipalité ne délivre que contre

présentation d'un contrat de bail, alors que le logement de nombreux migrants est régi par l'informalité...). Il en résulte que la très grande majorité des ressortissants d'Afrique résidant au Cap Vert ne font pas légaliser leur situation.

L'immigration chinoise est encadrée par les services diplomatiques et consulaires chinois et les résidents chinois au Cap Vert ont pratiquement tous un statut légal.

9. Des perspectives d'accroissement de la population immigrée difficiles à chiffrer.

Pour le moment, il est extrêmement difficile de faire des prévisions fiables sur l'accroissement des flux d'immigration. Les chiffres avancés (un taux annuel d'accroissement de 2500 résidents étrangers supplémentaires par an) relèvent de la pure conjecture.

Au cas où le Cap Vert renforce son développement économique, son attractivité croîtra aux yeux des candidats à l'émigration originaires d'Afrique continentale.

S'il n'y a pas de véritable intégration, et si la majorité des étrangers venus s'installer dans le pays se trouve réduite à y rester dans l'illégalité, il se pourrait qu'une fraction significative de ce groupe bascule dans la marginalisation sociale, terrain favorable à la délinquance.

10. Nécessité d'une politique migratoire qui tienne compte des tendances nouvelles.

La stratégie du gouvernement en matière d'immigration est de combiner deux objectifs : l'intégration des communautés immigrées, d'une part, et le contrôle plus rigoureux des flux, d'autre part.

Il apparaît indispensable de mettre en œuvre une politique de contention du trafic illégal de migrants.

Malgré la relative facilité avec laquelle les ressortissants de la CEDEAO, dans le cadre de la législation existante, peuvent entrer au Cap Vert, il existe des filières d'entrée clandestine par voie maritime. Les candidats à ce type de filière sont vraisemblablement soit des gens ne disposant pas des documents d'identité requis pour une entrée légale, soit des migrants pour lesquels le séjour au Cap Vert n'est qu'une brève étape au cours d'un voyage qui doit les amener en Europe.

Par ailleurs, il existe aussi des réseaux qui se livrent à la falsification de documents d'identité pour permettre aux migrants transitant par le Cap Vert l'entrée dans les pays d'Europe et d'Amérique.

Les réseaux de promotion de l'immigration illégale opérant sur le circuit entre Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Ghana, d'une part et le Cap Vert d'autre part, et en particulier les propriétaires de bateaux utilisés par les clandestins, tirent de cette activité des revenus considérables, comparables à ceux offerts par le trafic de drogue ou d'armes.

Face à ces phénomènes nouveaux, le Gouvernement du Cap Vert est en train d'élaborer une stratégie de lutte contre le trafic illégal de migrants et d'identifier ses besoins de coopération en ce domaine avec ses partenaires étrangers.

Principais Acordos assinados e/ou concluídos por Cabo Verde entre Agosto de 2003 e 2005.

- 1 - Acordo de Concessão de Vistos de Múltiplas Entradas para determinadas categorias de pessoas dos Estados membros da CPLP (Assinatura: 30/07/2002 Aprovação: 22/12/2003 – Decreto nº 12/2003).
- 2 - Acordo de Estabelecimento de Requisitos Comuns Máximos para a instrução de vistos de curta duração para os cidadãos da CPLP (Assinatura: 30/07/2002 Aprovação: 22/12/2003 – Decreto nº 13/2003).
- 3 - Acordo sobre a Concessão de Vistos Temporários para Tratamento Médico a cidadãos da CPLP (Assinatura: 30/07/2002 Aprovação: 22/12/2003 – Decreto nº 15/2003).
- 4 - Acordo de Estabelecimento de Balcões Específicos nos postos de entrada e saída para atendimento de cidadão da CPLP (Assinatura: 30/07/2002 Aprovação: 22/12/2003 – Decreto nº 14/2003).
- 5 - Acordo de Isenção de Taxas e Emolumentos devidos à emissão e renovação de autorização de residência para os cidadãos da CPLP (Assinatura: 30/07/2002 Aprovação: 22/12/2003 – Decreto nº 16/2003).
- 6 - Acordo de Cooperação entre os Estados Membros da CPLP sobre o combate ao HIV/SIDA (Assinatura: 30/07/2002 Aprovação: 22/12/2003 – Decreto nº 17/2003).
- 7 – Convenção de Revisão da Convenção de Segurança Social entre o Reino dos Países Baixos e a República da Cabo Verde (Assinatura: 22/05/2000; Aprovação: 23/02/2004 – Decreto nº 2/2003).
- 8 – Acordo de Cooperação Técnica no domínio da Segurança entre a República de Angola e a República de Cabo Verde (Assinatura: 28/07/2003; Aprovação: 01/03/2004 – Decreto nº 3/2004).
- 9 – Protocolo de Entendimento relativo à Iniciativa dos Países Menos Desenvolvidos entre a República de Cabo Verde e o Canadá (Assinatura: 25/04/2003; Aprovação: 01/03/2004 – Decreto nº 4/2004).
- 10 – Convenção de Criação da Fundação para o Desenvolvimento Sustentável do Sahel (Aprovação: 08/03/2004 – Resolução nº 89/VI/2004; CR: 17/06/2004).
- 11 - Acordo de Cooperação Jurídica e Judiciária entre a República de Cabo Verde e a República Portuguesa (Assinatura: 02/12/2003; Aprovação: 01/06/2004 – Resolução nº98/VI/2004; CR 30/06/2004)
- 12 – Tratado de Delimitação de Fronteiras Marítimas entre a República de Cabo Verde e a República Islâmica da Mauritânia (Assinatura:19/09/2003; Aprovação 14/06/2004 – Resolução nº99/VI/2004; CR:30/06/2004)
- 13 – Protocolo Relativo à Emenda ao artigo 50 *a*) da Convenção sobre a Aviação Civil Internacional (Aprovação: 21/06/2004 – Resolução nº 101/VI/2004; CR: 08/07/2004)

- 14 - Protocolo relativo a emenda ao artigo 56 da Convenção sobre a Aviação Civil Internacional (Aprovação: 21/06/2004 – Resolução nº 102/VI/2004; CR: 08/07/2004)
- 15 – Convenção para a Unificação de certas Regras relativas ao Transporte Aéreo internacional (Aprovação: 21/06/2004 – Resolução nº 103/VI/2004; CR: 08/07/2004)
- 16 - Acordo de Empréstimo entre o Governo de Cabo Verde e o Fundo OPEP (Organização dos Países Exportadores de Petróleo) para o Desenvolvimento Internacional (Assinatura:04/02/2004; Aprovação: 01/06/2004 – Decreto nº7/2004).
- 17 – Convenção sobre a Conservação das Espécies Migratórias Pertencentes à Fauna Selvagem – CMS
- 18 – Convenção sobre o Comércio Internacional das Espécies de Fauna e Flora Selvagens ameaçadas de extinção e da emenda de Gaborone de 1983; – CITES (Aprovação: 21/03/2005 - Decreto nº1/2005, BO nº12; CR: 30/05/2005
- 19 - Convenção sobre Zonas Húmidas de Importância Internacional especialmente como habitat de Aves Aquáticas (RAMSAR) de 1971, tal como emendada pelo Protocolo de 1982 e pela emenda de 1987, Regina (Aprovação: 08/11/2004 - Decreto nº 11/2004, BO nº 33; CR: 29/12/2004)
- 20 - Acordo para a Promoção do Cumprimento das Medidas Internacionais de Conservação e de Gestão pelos Navios de Pesca no Alto Mar
- 21 - Acordo entre o Governo da República de Cabo Verde e o Instituto Internacional da Língua Portuguesa referente ao Estabelecimento da Sede do Instituto Internacional da Língua Portuguesa em Cabo Verde (Assinatura: 8/10/2004)
- 22 - Protocolo Modificativo ao Acordo Ortográfico da Língua Portuguesa (Assinatura:17/07/1998; Aprovação:30/05/2005 – Decreto nº4/2005)
- 23 - Segundo Protocolo Modificativo ao Acordo Ortográfico da Língua Portuguesa (Assinatura:25/07/2004; Aprovação: 30/05/2005 – Decreto nº5/2005)
- 24 - Acordo por Troca de Notas entre o Governo da República de Cabo Verde e o Governo dos Estados Unidos da América sobre o Exercício de Actividades Remuneradas por parte de Dependentes do Pessoal Diplomático, Consular, Administrativo e Técnico (Assinatura: 15 e 18 de Fevereiro de 2005; Aprovação: 30/05/2005 – Decreto nº 6/2005)
- 25 - Acordo entre o Governo da República de Cabo Verde e o Governo da República Federativa do Brasil sobre o Exercício de Actividades Remuneradas por parte de Dependentes do Pessoal Diplomático, Consular, Administrativo e Técnico (Assinatura: 14/01/2005; Aprovação: 30/05/2005 – Decreto nº 7/2005)
- 26 - Acordo entre o Governo da República de Cabo Verde e o Governo dos Estados Unidos da América sobre a Isenção Recíproca de Impostos sobre Rendimentos Derivados de Operações Internacionais de Navios ou Aeronaves (Assinatura: 16/03/2005; Aprovação: 21/06/2005 – Resolução nº 134/VI/2005)

27 - Tratado de Criação de um Observatório Económico e Estatístico da África Sub-sahariana (Assinado : 24/09/2004. Não ratificado).

28 - Acordo de Cooperação entre os Estados Membros da CPLP sobre o Combate à Malária/paludismo (Assinatura: 26/07/2004)

29 - Protocolo de Cartagena sobre a Biosegurança, Adicional à Convenção sobre a Diversidade Biológica .

30 - Convenção Quadro para o Controlo do Tabaco (Assinatura: 17/02/2004)

Handwritten signature or initials in black ink, consisting of a stylized '7' followed by a vertical line with a hook at the top.

ANNEXE 6 - Governance Profile

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cy L' or similar, located in the bottom right corner of the page.

ANNEXE 6 - Governance Profile

CAP-VERT

I. POLITICAL/ DEMOCRATIC GOVERNANCE (VOICE AND ACCOUNTABILITY FOR WBI)

A. Human Rights

Does the government have any particular problem to sign, ratify or transpose to domestic law human rights related global/regional conventions ¹ ? If so, why? Please provide comments on implementation of human rights ratified conventions.	Le Cap-Vert a ratifié les traités internationaux concernant les droits de l'Homme. Pas de problèmes significatifs concernant la mise en œuvre des conventions sur les droits de l'Homme.
Has the government signed and ratified the statute of the International Criminal Court? Has it signed bilateral immunity agreements with third countries (USA)?	Concernant le Tribunal International Pénal, le Cap-Vert a signé le Statut de Rome en décembre 2000 mais ne l'a pas encore ratifié ; le processus de ratification est en cours, des retards ont eu lieu en vue d'apporter les modifications nécessaires à la Constitution.
If death penalty has not been abolished, under which circumstances and grounds it is applied (military, sharia courts..)?	La peine de mort n'a jamais existé au Cap-Vert
Do the watchdog public institutions (Ombudsman, Human Rights Commission), in case they exist, have problems in exercising effective power?	La Commission Nationale pour les Droits de l'Homme et la Citoyenneté (CNDHC) fut créée le 11 octobre 2004 par Décret n° 38/04 et a succédé au Comité National des Droits de l'Homme qui existait depuis 1999. Pas de problèmes significatifs d'exercice des pouvoirs.
Is the principle of non discrimination based on sex, race, colour, language, religion, political or other opinion, national or social origin foreseen by the law and effectively guaranteed? If not what are the main problems?	Les discriminations mentionnées sont interdites par la Constitution et par les lois du pays. Dans la culture et les pratiques locales il n'y a pas de discriminations de race, sexe, religion, opinion politique, etc.
Are minorities' and indigenous peoples' political and cultural rights effectively protected? What are the main controversial issues (land rights, political rights..)?	Oui Pas de thèmes controverses.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	

B. Fundamental Freedoms

Are the following fundamental freedoms recognised and effectively exercised by citizens (what are mains restrictions and problems if not respected)	Les droits de circulation des citoyens nationaux sont garantis ainsi que les droits d'asile ; l'exercice de ces droits est effectif.
---	--

¹ **Global instruments:** The Universal Declaration of Human Rights (1948), the International Covenant on Civil and Political Rights (1966), and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (1966), plus a number of specific conventions, such as the International Convention on the Elimination of Racial Discrimination (1965), the Convention on the Elimination of Discrimination Against Women (1979), the Convention Against Torture (1984), and the Convention on the Rights of the Child (1989). **Regional instruments: African countries:** African Charter on Human and Peoples Rights (1990), Grand Bay (Mauritius) Declaration and Plan of Action for the Promotion and Protection of Human Rights (1999), African Charter on the Rights and Welfare of the Child (1990), African Platform on the Right to Education (1999), OAU Refugee Convention (1969), Protocol on the Rights of Women in Africa (2003). **Caribbean countries** (to be completed), **Pacific countries** (to be completed)

Governance Profile

- freedom of movement, including entering and leaving the country	
- the freedom of thought, conscience and religion	Les libertés d'expression de pensée et de religion sont consacrées.
- freedom of expression	La liberté d'expression est garantie par la Constitution et par la Loi.
- freedom of information (are there restrictions to international media and to access to internet?)	Il n'existe pas de restriction d'ordre légal à l'accès aux sources d'informations étrangères.
- freedom of assembly and association (including meetings held by political opposition, demonstrations). Is the regulatory environment conducive for civil society organisations, professional associations, trade unions, political parties to operate	Le droit de réunion ainsi que le droit d'association sont garantis par la loi et par la Constitution. - La réalisation de manifestations dépend uniquement du dépôt d'une information et de l'autorisation préalable de l'entité compétente, qui est normalement concédée.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	

C. Electoral Process

Were the last Presidential, parliamentary and/or local electoral processes considered free and fair by EU and/or other international bodies? If not, what are the main obstacles? Please refer to the following elements to assess the electoral process.	Les élections présidentielles et parlementaires en 2006 ont été jugées transparentes et équitables. Des contestations sur un certain nombre de votes, notamment ceux de l'étranger ont émergé, mais elles ont été déboutées.
- specific problems that undermine the independence, impartiality and credibility of the authority in charge of supervising the electoral processes	Pas de problèmes majeurs identifiés.
- electoral census and the voters' registration system	Afin de ne plus avoir de contestations au niveau de la constitution des listes électorales (inscription des électeurs notamment à l'étranger), une réforme du code électoral a été mise en place.
- specific problems that undermine the principle of equal campaigning opportunities (equal access for all contesting parties to the state-controlled media, availability of published and broadcast media in all constituencies, transparency of financing of political groups / candidates)	La presse et la radio offrent une large tribune à tous les partis politiques. La télévision nationale est relativement neutre.
- existence of mechanisms for checking and validating election results	Oui
- possibility to use recourse procedures	Oui
- possibility of requesting an authorised international election observation	Oui mais ce n'est pas nécessaire.
- possibility for local observers (from independent NGOs or political parties) to operate	Oui
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	-

D) Principles of constitutional democracy

Does the Constitution contain the principle of the separation of powers?	Oui, la Constitution consacre le principe de séparation de pouvoirs
--	---

Governance Profile

<p>How does Parliament exercise its main powers? (legislative functions, power to decide the national Budget, oversight of the executive/government's action and capacity to dismiss the executive)</p>	<p>L'Assemblée nationale détient une compétence législative propre en diverses matières, qui peut être exclusive, relativement réservée ou concurrentielle avec le Gouvernement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - compétence législative exclusive de l'Assemblée nationale en matières concernant les restrictions des droits fondamentaux, à l'organisation et fonctionnement des tribunaux et ministère public ainsi que les statuts des magistrats judiciaires et du ministère public, partis politiques et statut de l'opposition, élections, bases de budget d'Etat, bases du système fiscal. - compétence législative relativement réservée (peut concéder une autorisation législative au Gouvernement) notamment en matière de droits, libertés et garanties; état et capacité des personnes, droit de la famille et des successions; définition de crimes, peines et mesures de sécurité et présuppositions respectives, ainsi que la procédure criminelle; régime général de punition d'infractions disciplinaires, ainsi que d'actes illicites de simple mise en ordre social et du processus respectif; responsabilité civile de l'Etat; droit syndical et droit à la grève; régime général des forces de sécurité; garanties de plaintes et contentieux des administrés; régime général de réquisition et expropriation pour utilité publique; régime général de la communication sociale et bases d'organisation du service public de la radio et télévision; régime de privatisation d'entreprises et biens du secteur public. - L'Assemblée nationale vote le budget général de l'Etat. - Les conditions de démission du Gouvernement sont fixées dans la Constitution. Le Président de la République peut décider de la démission du Gouvernement si une motion de censure est approuvée, après consultation des partis représentés à l'Assemblée nationale et du Conseil de la République.
<p>Are there any political parties or similar structures? If not, what are the main obstacles for their formation and functioning?</p>	<p>Système multipartisme, il existe deux principaux partis politiques et quelques formations marginales</p>
<p>How do the political parties ensure political pluralism? (their capability of being representative, their budget, ...)</p>	<p>Les partis politiques peuvent opérer librement et il existe un financement prévu par la loi</p>
<p>Is the security system, including law enforcement institutions such as police, armed forces, paramilitary forces, etc, under democratic control and oversight by Parliament and civilian authorities? If not, what are the main obstacles?</p>	<p>Oui</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>-</p>

II. POLITICAL GOVERNANCE/RULE OF LAW: JUDICIAL AND LAW ENFORCEMENT SYSTEM

<p>What type of judicial systems (modern, religious, traditional, ...) coexist in the country? What is their respective jurisdiction?</p>	<p>Le système judiciaire est de type moderne et la justice est indépendante du pouvoir politique</p>
<p>Do procedures of nomination, removal, sanctions and promotion ensure the</p>	<p>Oui.</p>

Governance Profile

independence of judges?	
Is the current system conducive to a performing judicial system (appropriate salary, training, transparent disciplinary regulations, trained judges, equipped courts)?	Le système judiciaire est en voie de modernisation : progrès remarquables réalisés dans la formation, augmentation du nombre de juges et de tribunaux, informatisation des moyens de fonctionnement
Does the judicial system guarantee the right of every citizen to a fair trial? The following elements could be taken into consideration: - Is the access to justice reasonably ensured (including its geographical coverage) and judicial decision taken in a reasonable time? - Is the system for appeal deemed effective?	Oui, l'accès à la justice et au droit est garanti dans sa composante information juridique consultation juridique, patronage et assistance judiciaire. On note l'existence de tribunaux dans toutes les îles. Des mécanismes alternatifs de résolutions de conflits ont été introduits comme les "Maisons de Droits", espaces qui garantissent aux populations les plus vulnérables, des consultations et informations juridiques ainsi que les médiations et assistance aux victimes de violence domestiques.
In the exercise of its functions, does the law enforcement system (police, judges, penitentiary system) guarantee security of citizens and respect of law, while respecting human rights? Are penalties proportional to crimes? Do prison conditions respect human dignity?	Oui, en général, les tribunaux et les forces de sécurité respectent dans leur action, les droits des citoyens. Le système pénitencier connaît quelques difficultés dues à la surcharge. On note ponctuellement des violences policières.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	Lenteur des procédures judiciaires



Governance Profile

III. CONTROL OF CORRUPTION

<p>What are the sectors in which cases of corruption are reported? What kind of corruption is it? (ie : customs, public procurement, revenue collection.. ?)</p>	<p>Il n'y a pas de corruption organisée mais des cas isolés et ponctuels sont relevés. Cependant l'aggravation des trafics illégaux est un facteur de risque pour l'augmentation de la corruption dans le pays.</p>
<p>Does the country have an appropriated legal framework enabling to fight against corruption ? (ie Do national law criminalise active and passive corruption to/by a public official, Is an anti-corruption commission or other similar institution in place,...?)</p>	<p>Le code pénal, récemment approuvé et entré en vigueur, prend en compte, directement et indirectement, la majorité des conduites liées à la corruption active et passive. En 2005, une loi de responsabilité du titulaire de la fonction publique a été approuvée et a introduit l'ordonnance juridico-pénale interne, directement ou indirectement, la criminalisation de la majorité des conduites liées à la corruption - péculat, corruption active et passive - et en 2005 la loi de responsabilité des titulaires de fonction publique a été approuvée. Le Cap-Ver a signé la Convention contre la corruption qui est actuellement en cours de ratification.</p>
<p>Is the national legal framework implemented ? Are the institutions adequately financed to fulfil their mandate?</p>	<p>Les institutions nationales (Tribunal des comptes, Inspection générale des finances) sont renforcées, notamment avec la coopération française, avec des formations spécifiques sur le contrôle des comptes et le blanchiment d'argent. Les douanes bénéficient également de formation pour la lutte contre les trafics illégaux. Une collaboration avec l'ONUDC a démarré pour mettre en place des actions de lutte contre la drogue.</p> <p>Les financements ne sont que partiellement assurés. Il manque des ressources financières humaines et de formation.</p>
<p>What is the position of the country towards international law regarding the fight against corruption (UN conventions, Financial Action Task Force²)?</p>	<p>Le Cap-Vert a signé la Convention de Mérida des N.U.</p>
<p>Is the country contributing to FATF-GAFI (Financial Action Task Force / Groupe d'action financière)? Is the country implementing FATF/GAFI recommendations on money laundering and terrorism financing³? Through which regional mechanisms⁴?</p>	<p>Le Cap-Vert a ratifié les instruments internationaux pour la suppression du financement du terrorisme (3/04/2002), les conventions des Nations Unies sur le trafic illicite des stupéfiants (08/89 et 03/94) et un accord de coopération entre Gouvernements CPLP pour la lutte contre la production et le trafic de drogue devrait être bientôt ratifié. Les résolutions et lois relatives ont été publiées.</p> <p>La Convention internationale contre la corruption n'est pas encore ratifiée, mais le processus est en cours. Il y a cependant une loi nationale contre le blanchiment d'argent et un groupe d'action mis en place pour les investigations financières (GAFI).</p> <p>En ce qui concerne le blanchiment d'argent, le projet de l'ONUDC qui a démarré en 2006 (CAV DIMLOC) vise à réduire les pratiques de corruption par le renforcement de la justice et</p>

² FATF 40 recommendations on money laundering
http://www.fatf-gafi.org/document/23/0,2340.fr_32250379_32236920_34920215_1_1_1_1.00.html
 FATF 9 special recommendations fighting terrorisms financing
http://www.fatf-gafi.org/document/51/0,2340.fr_32250379_32236920_35280947_1_1_1_1.00.html

Governance Profile

	la mises à disposition des instruments législatifs appropriés aux institutions concernées.
Does the country have a strategy or reforms addressing the main weaknesses identified here above? Are these strategies / reforms integrated in the poverty reduction strategy ?	La gouvernance financière (lutte contre la corruption, le blanchiment, les trafics illégaux) et la sécurité font partie des priorités de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.
Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area	-

³ FATF 40 recommendations on money laundering
http://www.fatf-gafi.org/document/23/0_2340.fr 32250379 32236920 34920215 1 1 1 1.00.html
 FATF 9 special recommendations fighting terrorism financing
http://www.fatf-gafi.org/document/51/0_2340.fr 32250379 32236920 35280947 1 1 1 1.00.html

⁴ Such as Groupe d'action financière des Caraïbes GAFIC, Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe GABAOA⁴, Groupe Inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique –de l'Ouest- GIABA⁴, Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux GAP⁴

Governance Profile

IV. GOVERNMENT EFFECTIVENESS

A. Institutional capacity

<p>What are the main obstacles for public institutions (ministries, central bank, tender authority, audit) to exercise their power in an effective manner? The following elements could be taken into consideration:</p> <ul style="list-style-type: none"> - is their mandate clearly defined? - do they dispose of qualified staff and adequate budgetary resources? - is there an effective coordination between the central and local level government? - is the national and local administration able to formulate and implement policy initiatives? - are they able to manage external aid? - do they have the capacity to respond effectively to natural disasters? 	<p>Une réforme d'envergure de l'administration financière de l'Etat est menée depuis 1998 de manière interne tout d'abord, puis avec l'appui des bailleurs de fonds qui s'est renforcé à partir de 2004, notamment par la mise à disposition d'assistances techniques visant le renforcement des capacités institutionnelles, suite au diagnostic et aux faiblesses identifiées au travers des CFAA, CPAR et des revues des dépenses publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition claire des missions des différents services des ministères est une des faiblesses de l'administration. Les mesures d'appui notamment au Ministère des finances sont prévues dans le cadre du plan d'action CFAA . - la répartition du personnel est inégale et certains services sont sous-équipés en personnel, qui, par ailleurs, est très mobile. - oui, bien qu'elle soit faible - oui - le taux d'absorption des fonds est faible - manque de ressources humaines et insuffisante coordination interne - oui, les services de la protection civile ont été renforcés
<p>If a decentralisation process is ongoing, Are the relevant competencies devolved to local authorities? Are appropriate resources (staff and budget) secured through allocations in the State's budget or through their own revenues?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - processus en cours. - oui - les deux
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p><i>Bien que de niveau relativement élevé, les capacités institutionnelles souffrent d'un manque de personnel à certains services cruciaux (tel qu'au Ministère des Finances) ce qui freine la gestion des Finances publiques</i></p>

B. Public Finance Management (PFM)

<p>Is there an up-to-date assessment of PFM in the country?</p>	<p>Le diagnostic du CFAA date de 2002.</p>
<p>Describe if there are problems with:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the realism of the budget document? - the execution of the budget? - the comprehensiveness and the transparency of the budget ? - internal controls? - external scrutiny and audit? 	<ul style="list-style-type: none"> - Non - Non - Le contrôle interne a été renforcé en 2005 et les moyens de fonctionnement ont été alloués à l'IGT et au Tribunal de comptes
<p>Is there a reform programme to improve the quality of PFM?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>If not</u>, is one being drafted? - <u>If yes</u>, Is there evidence of the authorities' commitment to its 	<p>Oui, en cours depuis 1998 et plus intensément depuis 2004 avec la mise en œuvre des plans d'action élaborés à partir des diagnostics issus des CFAA, CPAR et revues des dépenses publiques.</p>

Governance Profile

implementation	- Les autorités et plus particulièrement le Ministère des Finances sont fortement engagés dans la réforme des finances publiques
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	Le contrôle du budget est lent (3 ou 4 ans). Les faiblesses sont vérifiées au niveau du contrôle interne et externe qui est insuffisant; de la gestion des recettes, informatisation de l'administration financière



Governance Profile

V. ECONOMIC GOVERNANCE (REGULATORY CAPACITY FOR WBI)

A. Private sector/market friendly policies

Is the business climate attractive for private sector investment in particular taking into account - The time and cost to start/end a company	Le cadre général est plutôt positif ; des progrès importants ont été obtenus dans les dernières années et les flux d'investissements étrangers et nationaux (de la diaspora notamment) se sont nettement accrus. L'amélioration du climat d'investissement est une des grandes priorités de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. Les coûts directs (obtention de licences) pour installer une entreprise sont abordables. Des délais longs peuvent parfois engendrer des coûts indirects.
-The level of access to capital market ; Inadequate bank supervision	Du fait du niveau élevé du taux d'intérêt, l'emprunt est peu attractif
-The customs regulations and the application of the rule	Niveau raisonnable
-The property regime	Des faiblesses dans la codification cadastrale amènent parfois des problèmes au niveau des actes notariaux, plus particulièrement au niveau décentralisé des municipalités.
-The labor regulations	Très contraignant et lourd pour les entreprises.
-The unofficial payment for firms to get things done	Faible, très peu de corruption au Cap Vert.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	<i>Les principaux problèmes existants sont au niveau de la lenteur de l'administration qui est coûteuse et bureaucratifiée, le service notarial est faible, le service de registre de propriété est également faible</i>

B. Management of natural resources

Has the country adhered to the EITI (Extractive Industries Transparency Initiative)? If not, what are the problems regarding the adhesion? Has the country encountered any problems in the implementation of the EITI (programme, activities, creation of a EITI specific department)?	Sans objet
In case the country is concerned by the illicit production and trade of "conflict diamonds", is the Government involved in and cooperative with the Kimberly Process Certification System (KPCS)? Has it put in place the appropriate controls to eliminate the presence of conflict diamonds in the chain of producing and exporting rough diamonds?	Sans objet
FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) Is the country affected by illegal logging and the trade in illegally-harvested timber? If yes, what steps has the government taken to strengthen forest sector governance, and address underlying causes of illegal logging? Has there been dialogue between the government and the Commission concerning the EU FLEGT Action Plan, and is the country a potential	Sans objet

Governance Profile

<p>candidate for a partnership under the FLEGT Action Plan?</p> <p>Does the country implement the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries (CCRF)?</p>	<p>Au Cap-Vert, le cadre juridique pour le secteur de la pêche n'est pas actualisé et le secteur est insuffisamment réglementé. Deux initiatives sont à disposition pour aborder la politique sectorielle, qui toutes deux sont essentiellement complètes mais manquent d'approbations finales, (i) un document de stratégie de pêche a été récemment élaboré avec l'aide de la FAO dans le cadre de la stratégie nationale pour le secteur agricole, (ii) un plan de gestion des ressources (Plano de Gestão de Recursos da Pesca) exposent des mesures relatives à l'exploitation durable.</p> <p>Au niveau international, le Cap-Vert est une partie contractante aux conventions internationales les plus compétentes et aux accords régionaux dans le secteur de la pêche, tel que la Commission Sous-régionale des Pêches (PRSC) qui vise à faciliter l'harmonisation des politiques concernant la conservation et l'exploitation des ressources halieutiques et la coopération entre les pays.</p>
---	---

Governance Profile

VI. INTERNAL AND EXTERNAL SECURITY (POLITICAL STABILITY AND ABSENCE OF VIOLENCE FOR WBI)

A. Internal stability/conflict

What kind of internal ethnic/regional conflict can be identified? Please specify its causes and the ongoing conflict resolution process, if any.	Il n'existe pas de conflits ethniques au Cap Vert
Can signs of civil unrest be detected? If yes, which sectors of society are affected?	Non
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	-

B. External threats and global security

Is the country respecting international/regional agreements related to Antipersonnel Landmines, Explosive Remnants of War and illicit trafficking and spread of Small Arms and Light Weapons	Oui
Does the country respect international law and its regional obligations in managing external conflicts? Is the country involved/affected by any external conflict?	Oui, le pays respecte le droit international Non
Is the country contributing positively (troop contributions to PK by UN) to the maintenance of peace in the world, continent, region?	Non
Is the country involved actively in peace mediations?	Oui, le Cap-Vert a pris part à la médiation en Guinée-Bissau.
Is the country committed to implement UN Security Council Resolution 1373 (2001) and UN Convention on Terrorism? Does the country have the institutional capacity/legislation to contribute to the fight against terrorism?	Oui. Oui
Does the country comply with and implement international norms and convention against the proliferation of weapons of mass destruction and their means of delivery?	Oui
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	<p>Le Cap-Vert a accueilli en juin-juillet 2006, les manoeuvres de l'opération « Steadfast jaguar » de l'OTAN. Malgré un niveau de sécurité interne et externe tout à fait remarquable (surtout en comparaison avec le reste de l'Afrique de l'Ouest, la sécurité interne est menacée par l'aggravation des trafics illégaux (drogue, migration clandestines, blanchissement d'argent etc) qui ont fait monter la criminalité et l'insécurité dans la population. Le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'action de la police notamment en mettant récemment en place une brigade de police spéciale pour la délinquance. Il faudra renforcer le secteur de la sécurité pour faire face aux trafics illégaux (drogues, trafics de personnes etc.) qui affectent le pays et contribuer au développement d'un partenariat spécial entre la Cap Vert et l'UE.</p> <p>Le Cap Vert n'est pas un pays producteur ou consommateur significatif de narcotiques, mais est une route de transit pour les narcotiques particulièrement la cocaïne, transportés</p>

Governance Profile

par voie maritime et aérienne à partir de l'Amérique de Sud vers l'Europe et l'Amérique du Nord. L'utilisation croissante du Cap Vert comme point de "trans-shipment" pour la cocaïne en provenance des côtes atlantiques de l'Amérique du Sud vers l'Europe a été confirmée par le nombre de grandes saisies effectuées récemment au Cap Vert et aux destinations finales de ces cargaisons illicites.

Le Cap Vert a ratifié les trois Conventions internationales sur le contrôle de la drogue et actualisé sa législation pour le contrôle de la drogue avec l'aide de l'ONUDC. La loi contre le blanchiment de l'argent a été adoptée en 2002. En juillet 2004, le Cap Vert a ratifié la Convention des NU sur le crime organisé trans-national et ses protocoles sur le trafic de personnes et la contrebande de migrants.

Conscient des conséquences dues à la criminalité croissante et non contrôlée, le Gouvernement du Cap Vert a choisi la prévention et la répression de crimes de grande envergure, spécialement le trafic de narcotiques, comme l'un des éléments compétitifs du Pays pour attirer les investissements étrangers et soutenir l'équilibre et un développement socio-économique sain du Pays.

Dans la même voie, le Gouvernement du Cap Vert a approuvé la structure du Programme Stratégic de l'ONUDC et décidé d'attribuer 5,264,700 USD au programme Cap Vert. ONUDC (Programme CAVE INTERCRIN)

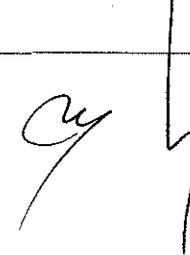
Le Cap Vert a plusieurs entités légales actives pour la lutte contre les drogues et crimes organisés : le Ministère Public, la Police Judiciaire, la Police Nationale (y compris la Police de l'Ordre Public, la Garde Fiscale et la Police Maritime) les Douanes et la Garde Côtière. Ces agences rencontrent plusieurs contraintes dans leur travail comme :

- Manque de ressources financières pour investir dans la sécurité;
- Manque dans la collection systématique de données et de recherches surveillance entravée de la situation et réponses rapides aux nouveaux phénomènes;
- Capacités de mobilité et de communication insuffisantes, entravant un patrouillement efficace du territoire et une réaction rapide aux alarmes;
- Capacités d'intelligence et d'analyses insuffisantes limitant les complexes opération contre les trafics et les opérations de coopération avec les homologues étrangers;
- Manque de capacités légales adéquates;
- Structures législative et administrative non actualisées concernant les nouveaux défis posés par les réseaux de crime international;

Governance Profile

- Connaissance spécialisée insuffisante et capacité opérationnelle pour l'investigation et poursuites des crimes financiers.

L'intégration du Cap Vert dans le programme de lutte contre les drogues et crimes organisés est une priorité pour le Cap Vert qui est un pays particulièrement vulnérable pour combattre les drogues et les crimes trans-national organisés en vue de stabiliser les résultats macro-économiques pour consolider la bonne gouvernance, promouvoir les conditions nécessaires au développement soutenu et équilibré du Pays et maintenir une société de paix.

Handwritten signature and initials, possibly 'cy' followed by a vertical line and a hook.

Governance Profile

VII. SOCIAL GOVERNANCE

<p>Does the government have any particular problem to sign, ratify or transpose to domestic law the eight fundamental ILO Conventions⁵ ? If so, why? Please provide comments on implementation of ILO ratified conventions, in particular on children</p>	<p>La législation concernant les droits de l'enfance est très avancée et comporte un vrai cadre de protection notamment contre les mauvais traitements.</p> <p>Les conventions sur la liberté d'association et de négociations collectives (98), sur l'élimination du travail forcé (29 et 105) et sur l'élimination de la discrimination dans le travail (111) ont été ratifiées le 3/04/79. En ce qui concerne l'abolition du travail infantile, la convention 182 a été ratifiée le 23/10/01, tandis que la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant a été ratifiée le 24/03/92.</p>
<p>Does the country have a National Strategic Plan to enable it to respond to the challenges of HIV/AIDS e.g.; a national Coordination Committee etc.?</p>	<p>Oui. L'action du gouvernement peut être considérée comme efficace.</p>
<p>Where national strategies and structures exist to respond to the challenges of HIV/AIDS, how far is there the political will and the commitment of domestic resources to ensure that they are effective?</p>	<p>Oui, les stratégies et structures nationales permettent ainsi d'assurer une bonne exécution de ces actions chargées d'apporter la réponse à la lutte contre le Sida.</p>
<p>Does the government have any particular problem to sign, ratify or transpose to domestic law the most important international conventions and declarations on gender equality?⁶ If so, why? Please provide comments on implementation</p>	<p>La convention sur l'élimination des discriminations envers les femmes a été ratifiée le 5/12/80, et les plans d'action du Caire et de Pékin sont mises en œuvre.</p>
<p>Has the country put in place strategies and structures to respond to the challenges of gender equality, e.g. a national strategic plan, a coordination committee or the like?</p>	<p>Le Cap-Vert a adopté de nombreuses stratégies destinées à améliorer les conditions de vie des femmes ainsi que leurs statuts. L'institut de la Condition Féminine a aussi été créé à cette fin.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>En général, au Cap Vert il n'y a pas des problèmes majeurs concernant genre et enfants</p>

⁵ Conventions on freedom of association and collective bargaining (conventions 97, 98), on elimination of forced and compulsory labour (conventions 29, 105), on elimination of discrimination in respect of employment (Conventions 100, 111), on abolition of child labour (Conventions 138, 182)

⁶ Convention on all forms of discrimination against women (CEDAW, 1979), the Cairo Programme of Action (1994), the Beijing Platform for Action (1995)

Governance Profile

VIII. INTERNATIONAL AND REGIONAL CONTEXT

A. Regional integration

Niveau de mise en oeuvre des obligations nationales vis-à-vis de l'agenda d'intégration économique relatif, principalement, à la création d'une zone de libre échange ou une union douanière.	Le Cap-Vert a une position mitigée et hésitante par rapport au processus d'intégration de la CEDEAO. Le Cap Vert est en train d'évaluer son degré d'implication dans l'agenda d'intégration de la CEDEAO, du en particulier à ses spécificités géographiques. A ce stade, le Cap Vert n'a pas encore pris de position par rapport à l'objectif de la CEDEAO de créer une union douanière fin 2007.
Niveau d'application des programmes ou plans d'action régionaux des autres politiques régionales (politiques des transports, facilitation du commerce, ...) qui font partie de « l'acquis communautaire/régional »	Dans le même sens, le Cap Vert ne participe pas à l'agenda de la CEDEAO de création d'une deuxième zone monétaire et reste peu impliqué dans l'ensemble des politiques régionales de la CEDEAO. Le Cap Vert n'a pas encore pris une position quant à son implication dans l'Accord de Partenariat Economique avec l'UE.
Niveau d'engagement dans les institutions régionales, notamment respect des obligations financières du pays, et respect des décisions juridiques des organes juridictionnels régionaux.	Faible implication dans le processus décisionnel de la CEDEAO ; le Cap Vert ne contribue pas au mécanisme de financement de la CEDEAO
Cohérence et compatibilité technique et juridique de la position du pays vis-à-vis des différents agendas régionaux auxquels il participe et niveau d'engagement dans le processus de rationalisation des RECs.	Le Cap Vert n'est pas concerné par la rationalisation des RECs car il n'appartient qu'un seul processus d'intégration régionale.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	<i>Si le Cap Vert évalue encore son positionnement en Afrique de l'Ouest, le Cap-Vert met en avant sa spécificité (micro-état insulaire, faible capacité exportatrice, déficit commercial structurel, principaux partenaires commerciaux européens, vulnérabilité agricole) pour explorer la possibilité d'un partenariat spécial avec l'Europe, en particulier à travers une stratégie de grand voisinage avec les Régions Ultrapéripériques de l'UE.</i>

B. Involvement in regional initiatives on governance and peer review mechanisms (such as APRM)

Is the country actively participating in regional initiatives on governance ?	- Non
Has the country acceded to the Africa Peer Review (APR) process?	- Non
Is the country being reviewed or has it been reviewed?	- Non
Is APR programme of action integrated in the PRS, in the MTEF, etc	- Non
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	

C. Migration

Has the country been invited to deepen the dialogue with the EU on the broad agenda of migration related issues contained in art. 13 Cotonou ? If yes, has it responded positively? Have interlocutors been identified? Has an agenda for dialogue been proposed / agreed? Is there an open debate and	Le Cap-Vert voit la question de la migration comme un facteur essentiel au développement de l'humanité. La gestion adéquate des migrations internationales a des effets positifs tant pour les pays d'origine que ceux de destination. Si, à première vue, les causes ont été l'aspect économique, la situation aujourd'hui en est que les guerres et la pauvreté y découlant sont les
--	--

Governance Profile

<p>good cooperation on the implementation of the readmission obligation?</p>	<p>raisons plus directement liées aux vagues modernes de migration intra et intercontinentales. L'approche capverdienne doit être d'éviter les situations inhumaines en ce qui concerne tout le processus, y inclus le renvoi, être plus attentif aux intérêts nationaux, à ses contraintes et à sa grande vulnérabilité.</p> <p>La libre circulation de personnes est un facteur primordial des politiques d'intégration régionale mais a été envisagé comme un facteur négatif quand on lie ses effets avec la capacité limitée de prise en charge dont le pays dispose.</p>
<p>In case where development aspects of migration have been identified as an important issue (e.g. brain drain / return of qualified nationals, remittances, relation with diaspora), does the country show willingness to address them in the programming dialogue? Does the country pursue a pro-active approach in this policy field? What steps have been taken in this context?</p>	<p>Le Cap-Vert envisage favorablement toutes les mesures tendant à régler la migration légale. Le Cap-Vert va dialoguer avec les pays africains voisins dans le but d'entraver les ondes de migrations à l'origine, allant jusqu'à, si nécessaire, au point de suspension unilatéral des clauses de libre circulation de la CEDEAO ou de l'abandon du programme d'intégration sous-régionale, étant donné que l'on ne perçoit de la part des ses partenaires aucunes capacités de contrôle de la sortie massive et précaire de leurs citoyens.</p>
<p>In case where refugee aspects of migration have been identified as an important issue (either as a host country or as a country of origin), does the country show willingness to address the position of refugees in the programming dialogue? Does the country, when appropriate, cooperate on initiatives to enhance domestic or regional protection capacity? Does the country pursue a pro-active approach in this policy field? What steps have been taken in this context?</p>	<p>Le Cap-Vert collaborera avec les autorités policières de tous les pays engagés dans l'identification et le renvoi des nationaux dans leur pays d'origine et se compromet à appuyer bilatéralement les accords qui facilitent la réglementation des flux migratoires.</p>
<p>In case where illegal migration, smuggling and/or trafficking of human beings have been identified as an important issue, does the country show willingness to address these issues in the programming dialogue? Does the country pursue a pro-active approach in this policy field? What steps have been taken in this context?</p>	<p>En ce qui concerne le combat aux migrations irrégulières, le Cap-Vert s'engagera dans un échange régulier d'informations au niveau régional et interrégional de façon à ce que soit combattu les réseaux de trafic de personnes et d'individus y impliqués et dans le crime organisé.</p> <p>Le Cap-Vert appuiera les mécanismes de coopération en matière de patrouillement aérien et maritime dans le cadre d'actions conjointes avec d'autres partenaires qui peuvent se montrer disposés.</p> <p>Le Cap-Vert appuiera les mesures ayant trait au renvoi volontaire et assisté de ses nationaux qui décident librement de retourner, étant encadrés dans des programmes spécifiques pour leur intégration dans le cadre du développement du pays.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>Les autorités capverdiennes envisagent la possibilité d'extension de l'application du Programme de La Haie, encadré par l'Agence FRONTTEX, pour éviter les tragédies en mer méditerranée, ainsi que les migrations illégales.</p> <p>Le Cap-Vert est favorable à la possibilité de l'établissement de patrouilles côtières conjointes</p>

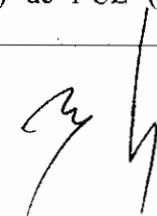
Governance Profile

le long du littoral occidental africain.

En général le Cap Vert est engagé à renforcer son cadre sécuritaire, surtout en ce qui concerne la lutte aux trafics illégaux (drogue et migration clandestine), ce qui bénéficierait directement l'UE, qui est la destination finale de ces trafics.

PLAN DE GOUVERNANCE : ENGAGEMENT POSSIBLE DU GOUVERNEMENT ?

Le contexte régional doit être vu aussi en fonction de l'intention fortement soutenue par le gouvernement du CV et, en général, par la population, de renforcer les relations et le liens entre le CV et l'UE (l'idée d'un "partenariat spécial"), à partir de certains secteurs prioritaires tels que la gouvernance/sécurité (lutte aux trafics illégaux, y compris migrations), l'intégration avec les Régions Ultra-périphériques (RUPs) de l'UE (Canaries, Azores Madeira), l'environnement, les télécommunications, etc.



Governance Profile

IX. QUALITY OF PARTNERSHIP

A. Political dialogue

Are there agreed terms of reference, joint agendas and established calendar for article 8?	Non; le dialogue politique entre CV et EU est très bon mais il n'est pas structuré selon l'art. 8 de la Convention de Cotonou
Would you qualify it as open and constructive? If not, what are the main difficulties? Did the political dialogue lead to any concrete achievement?	Le dialogue est très ouvert et constructif ; le gouvernement est disponible au dialogue
Within art. 8 is dialogue on essential elements systematic and formalised? Have specific benchmarks or targets been agreed?	Non

B. Programming dialogue

Does the government involve Parliament, non-state actors and local authorities in the programming dialogue?	Non; des petits progrès dans le dialogue avec les acteurs de la société civile (ONG) ont pu être constatés.
Was the programming exercise effectively a joint and open process? Did the Government actively promote co-ordination and harmonisation with other donors?	Des efforts sont faits dans ce sens. L'effort de coordination entre les des bailleurs est réel.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	Au niveau de la programmation du FED et de la mise en œuvre des programmes de coopération CV/CE, le dialogue n'est pas toujours satisfaisant. Des graves délais dans la mise en œuvre ont été enregistrés. Le manque de personnel, tant du côté CV que de la CE contribuent à réduire l'efficacité de notre coopération.

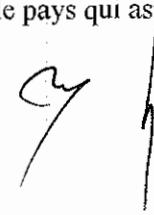
C. Non State Actors

Participatory approaches to development: does the government involve non-state actors and local authorities in the PRS process (preparation, follow-up)? <i>Note: an assessment of the quality of participatory approaches should be provided in Annex 5 to CSP</i>	Pas encore, mais il existe l'intérêt du gouvernement à développer sa coordination avec la société civile.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	Le renforcement de la société civile est une nouvelle priorité du gouvernement.

OVERALL CONCLUSION

Governance Profile

Le Cap Vert représente un exemple très positif de bonne gouvernance, un cas à part dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Le pays a mis en place des réformes efficaces dans plusieurs secteurs clé, notamment dans les finances publiques et poursuit l'amélioration de la gouvernance économique et de l'environnement des affaires. Cependant, l'augmentation des trafics illégaux et des phénomènes migratoires clandestins représentent une menace pour le pays qui aspire à une intégration avec l'UE, à partir des régions ultra-périphériques de l'UE dans l'Atlantique du Nord.



Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance

Domaine de gouvernance	Engagements prospectifs
1. Gouvernance politique démocratique	
<u>Droits de l'Homme</u>	<p>- Ayant ratifié tous les principaux traités internationaux en la matière, l'action des institutions nationales se tourne vers la concrétisation des droits de l'homme. Le Gouvernement s'engage à continuer à accorder une attention accrue aux <i>droits des enfants et des femmes</i> et à l'<i>intégration des immigrants</i> en situation régulière ;</p> <p>- Le combat contre la <i>violence domestique</i> sera au centre de l'action du Gouvernement</p>
<u>Libertés fondamentales</u>	Le Gouvernement continuera à veiller à ce que les libertés fondamentales prévues dans la Constitution soient garanties de façon de plus en plus efficace.
<u>Processus électoral</u>	<p>- Compte tenu de l'expérience acquise et les gains obtenus, mais aussi les points faibles identifiés, le <i>Code électoral</i> devra être révisé l'an prochain visant l'amélioration du procès et le rendant encore plus fiable.</p> <p>- Le but que le Gouvernement s'est fixé consiste à <i>élever les paramètres de transparence et fiabilité du système</i> au niveau des meilleurs existants dans le monde. A cette fin, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un nouveau enregistrement des électeurs sera réalisé pendant l'année de 2007 et avant les prochaines élections municipales . Il sera introduit une pièce d'identification unique garantissant plus de sécurité à l'identification pour les élections <p>Le Gouvernement oeuvrera à ce que le consensus parlementaire nécessaire à cet effet soit construit.</p>
<u>Principes de la démocratie constitutionnelle</u>	<p>Les principes de la démocratie constitutionnelle sont établis par la Constitution, ils sont respectés de façon effective par tous les acteurs politiques, et s'enracinent dans la culture politique des capverdiens.</p> <p>Le Gouvernement poursuivra l'action de promotion de ces principes, notamment à travers la Commission nationale pour les Droits de l'Homme et la Citoyenneté en partenariat avec les écoles et les organisations de la société civile (OSC), notamment avec l'introduction déjà en cours d'<i>études des droits de l'homme dans l'enseignement</i>, depuis le préscolaire. Deux projets expérimentaux sont en</p>

Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance

		COURS.
2.	Gouvernance politique – État de droit	
	<u>Système judiciaire et d'application de la loi</u>	<p>Le renforcement de l'Etat de droit est inscrit en tant qu'objectif essentiel de l'action du Gouvernement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement poursuivra la <i>réforme du système judiciaire</i>, et outre les nouveaux codes du Droit pénal et de la Procédure pénale déjà approuvés il adoptera un nouveau Code de la procédure civile et une nouvelle loi sur le contentieux administrative pour renforcer les garanties du citoyen face à l'Administration. - La <i>réforme des magistratures</i> sera réalisée au cours de la législature de 2006/2011. - La <i>modernisation du système judiciaire</i>, y compris l'informatisation des tribunaux et la formation des magistrats, sera poursuivie durant la législature; - La <i>Cours constitutionnelle</i> sera installée en 2008. - La promotion du Droit et le règlement des petits conflits à travers les Maisons du Droit seront poursuivis tout au long de la législature 2006/2011.
3.	Contrôle de la corruption	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation des ressources financières pour le <i>renforcement des institutions de contrôle</i> est une tâche prioritaire pour le Gouvernement qui continue à compter sur les partenaires du Cap Vert pour accomplir ce défi, car la législation et les institutions existent. - Entre temps, un <i>Code des marchés publics</i> est en cours de préparation, et doit être approuvé en Décembre 2006 et rendu effectif dans le premier trimestre 2007, le but essentiel étant le renforcement de la transparence dans les achats publiques et la prévention de la corruption. - Un <i>Plan national de lutte contre la corruption</i> est en cours de préparation et sera mis à exécution au cours de la présente législature. - Le Gouvernement se compromet à ratifier rapidement et implémenter la Convention de Mérida sur le combat à la corruption
4.	Efficacité du Gouvernement	
	<u>Capacité institutionnelle</u>	<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement sera poursuivi, tout au long de la législature, d'un <i>nouvel modèle de relation entre le pouvoir central e le pouvoir local et entre l'Etat et la société civile</i> pour l'amélioration de la prestation

Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance

	<p>de services publics, avec la possibilité de dévolution des compétences, décentralisation, déconcentration ou externalisation des services publics .</p> <p>-Une réforme de l'Etat est en cours, visant à la fois la réduction et la rationalisation des structures et la réduction des dépenses publiques avec impact dans le prochain budget de 2008. A cette fin, une <i>étude sur les structures de l'Administration centrale</i> est en cours, les mesures de réforme qui s'impose devant être prises en 2007 et tout au long de la législature. Une profonde modernisation des procédures est aussi envisagée dans ce cadre.</p> <p>- Une réforme du modèle administratif de <i>gestion et formation des ressources humaines dans la fonction publique</i> sera conçue en 2007-2008 et implémentée ensuite tout au long de la législature.</p> <p>- Implémentation des nouvelles technologies et de la <i>gouvernance électronique</i>. Des mesures concrètes dans ce sens, e.g., la possibilité de « créer une entreprise dans un jour » et l'informatisation complète des services municipaux, seront rendues effectives en 2007 et en 2009, respectivement.</p>
<u>Gestion des finances publiques</u>	<p>La réforme des finances publiques sera poursuivie tout au long de la législature, en partenariat avec les partenaires les plus importants, dont la Commission européenne. Dans ce contexte les instruments suivants seront implémentés : un nouveau <i>Plan de Carrières et Rémunérations de la Fonction Publique</i>, une nouvelle <i>Loi de base du Budget de l'État</i>, un <i>Système d'audit interne et externe</i>, le <i>Plan national des comptes publiques</i> et un nouveau <i>Code des marchés publiques</i>.</p>
5. Gouvernance économique	
<u>Politiques favorables au secteur privé et au marché</u>	<p>-La <i>modernisation et l'informatisation des services notariaux</i> seront poursuivies visant notamment une réduction considérable des délais pour la constitution d'entreprises. Le Gouvernement s'est fixé le premier semestre 2007 pour mettre en œuvre la création du «one-day enterprise».</p> <p>- De même, la <i>codification cadastrale</i> sera modernisée tout au cours de la législature, en vue de l'assouplissement des procédures.</p> <p>- Le <i>Code du Travail</i> déjà en discussion avec les partenaires sociaux devra favoriser la flexibilisation des relations de travail et la compétitivité des</p>

Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance

	<p>entreprises. Son adoption est prévue pour le premier semestre 2007, au plus tard.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les <i>lois du commerce</i> seront modernisées et simplifiées de manière graduelle et tout au long de la législature, en vue d'une meilleure promotion de la concurrence et des investissements. - Le <i>secteur informel</i> du commerce sera restructuré tout au long de la législature en vue de sa progressive intégration dans le commerce formel. - Le <i>renforcement des capacités du secteur privé</i> et ses institutions est en cours, visant la participation effective du Cap Vert au commerce mondial à travers la diversification de l'offre. <p>- L'<i>adhésion à la Organisation Mondiale du Commerce</i> demeure un objectif essentiel. Le Cap Vert envisage de conclure les négociations à cet effet.</p>
<p><u>Gestion des ressources naturelles</u></p>	<p>La conservation et la mise en valeur des ressources naturelles ayant comme objectif le développement durable, constituent une préoccupation centrale du Gouvernement. Dans ce sens,</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action principale consistera dans la mise en œuvre du <i>IIème Plan d'Action pour l'Environnement (2004 – 2014)</i> de manière participative et décentralisée à travers la participation de tous les secteurs et les municipalités, et leur responsabilisation. - L'élaboration déjà initiée des <i>Plans de Gestion des Zones Protégées</i> marines et terrestres sera conclue en 2008. - Le renforcement du cadre légal et des capacités institutionnelles du secteur sera entrepris, y compris : <ul style="list-style-type: none"> . La mise en œuvre des directives des conventions et protocoles internationaux ratifiés ; . La création en 2007 d'un <i>Corps d'Inspecteurs Environnementaux</i> ; . L'opérationnalisation en 2006/2007 du <i>Système de Suivi de la Qualité Environnementale</i>.
<p>6. <u>Sécurité interne et externe</u> <u>Stabilité interne / conflits</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La <i>Police Nationale</i> et toutes ses branches sera renforcée davantage tout au long de la législature pour faire face aux nouveaux défis dans le domaine de la sécurité qui découlent de la complexité accrue des crimes.

Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance

	<p>- Un concept intégré de <i>Sécurité nationale</i> est en élaboration et sera adopté en 2007. La coordination entre les différentes institutions directement impliquées sera renforcée.</p>
<u>Menaces externes et sécurité globale</u>	<p>Des actions sont en cours ou envisagées dans le cadre d'un <i>partenariat international</i> avec certains Etats membres de l'UE et d'autres pays visant le <i>combat à la criminalité transfrontalière organisée</i>, en particulier la traite d'êtres humains, le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, et la prévention du terrorisme.</p>
7. Gouvernance sociale	<p>- Un processus de <i>réforme de la sécurité sociale</i> est en cours, ayant pour but de garantir la durabilité du système, l'élargissement des inscrits à tous les secteurs d'activités y inclus le sous-système non contributif, l'objectif étant d'assurer la protection sociale à tous les capverdiens dans les années à venir.</p> <p>-En ce qui concerne les <i>politiques publiques sur l'enfance et l'adolescence</i>, une importante réforme légale et institutionnelle est en cours et doit être poursuivie. La philosophie qui préside à cette réforme accentue la relation entre les droits et les devoirs de l'enfant et de l'adolescent.</p> <p>- Le combat au <i>travail infantile</i> demeurera au centre des préoccupations du Gouvernement. Une étude sur la situation nationale est entamée et devra être suivie d'un Plan d'action national de combat au travail infantile.</p> <p>- Le Cap Vert a atteint des progrès significatifs en matière d'<i>égalité et équité de genre</i> (surtout dans les secteurs de l'éducation et de la santé), mais les progrès n'ont pas été uniformes. Suivant les orientations stratégiques du plan national pour l'égalité et l'équité de genre 2005-2009 le Gouvernement est engagé dans l'horizon temporel du Plan à:</p> <ul style="list-style-type: none"> . Promouvoir la modification de la législation, y compris actions affirmatives de genre en matière de participation des femmes dans la gestion des affaires publiques et au niveau décisionnel ; . Réduire davantage la disparité d'opportunités entre hommes et femmes dans le marché de l'emploi; . Diminuer le taux de chômage des femmes; . Améliorer la condition des femmes dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et pêche, notamment

Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance

		<p>à travers la formation en gestion de petites affaires et dans la maîtrise de nouvelles méthodes et technologies de production.</p> <p>. Faire diminuer les actes de violence contre les femmes et créer des mécanismes institutionnels et des structures spéciales d'appui aux femmes victimes de la violence.</p> <p>. Renforcer les capacités de l'Institut pour l'Égalité et l'Équité du Genre.</p> <p>- Un nouveau <i>Plan stratégique national de lutte contre le HIV/SIDA 2006-2010</i> vient d'être adopté par le gouvernement, et sera exécuté en coopération avec plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, avec une très forte participation des institutions publiques et des OSC.</p>
8	Contexte international et régional	
	<u>Intégration régionale</u>	<p>- Le Cap-Vert veut intensifier ses liens avec les autres pays africains, et particulièrement avec les membres de la CEDEAO et dans ce contexte souhaite voir <i>reconnues ses spécificités</i> et notamment l'insularité et petitesse de son territoire, et sa très haute vulnérabilité économique.</p> <p>- Tenant compte du poids de ses spécificités, le Cap Vert envisage la <i>conclusion directe d'un APE avec l'UE</i>.</p>
	<u>Participation aux mécanismes régionaux d'Évaluation entre Pairs (e.g. APRM)</u>	<p>Le Cap-Vert est disponible est intéressé à participer au Mécanisme d'Évaluation entre Pairs (<i>peer review</i>) et envisage d'entreprendre des démarches pertinentes pour que le mécanisme devienne enfin effectif à son égard et il puisse, à son tour, participer à l'évaluation d'autres pays.</p>
	<u>Émigration</u>	<p>L'émigration est depuis longtemps un facteur permanent du développement économique, social et culturel du Cap Vert, dont le Gouvernement maintient son engagement en faveur de toute coopération internationale visant la prise de mesures efficaces pour restreindre et mieux gérer les flux de l'immigration illégale.</p> <p>Le Cap Vert réaffirme sa disponibilité pour participer aux mécanismes bilatéraux, régionaux et internationaux pertinents visant, dans le cadre de la légalité, à combattre les réseaux de trafic de</p>

Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance

		personnes.
9	Qualité du partenariat	
	<u>Dialogue politique</u>	<p>- L'amélioration du dialogue avec la Commission sur la mise en œuvre du FED et autres cadres de coopération est une préoccupation constante du Cap Vert. La volonté politique restant forte, le renforcement des capacités institutionnelles des deux cotés doit être une priorité à court terme.</p> <p>- Le Cap Vert envisage l'élévation du niveau des rapports existants au-delà du cadre de Cotonou et l'établissement à moyen et long terme, d'un « partenariat spécial » avec l'UE, dont les axes et moyens doivent être identifiés et développés dans le cadre du dialogue bilatéral. La gouvernance en matière de sécurité, la coopération avec les régions ultrapériphériques de l'UE, l'environnement, l'éducation, et les télécommunications sont déjà suggérés en tant que domaines d'intérêt.</p>
	<u>Dialogue sur la programmation</u>	Le GOCV est particulièrement intéressé à ce qu'il ait une véritable coordination et dialogue de politiques entre ses principaux partenaires de développement et continuera à faire de son mieux pour favoriser ladite coordination.
	<u>Acteurs non étatiques</u>	Le renforcement de la participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques est stimulé par le GOCV qui a inscrit cet objectif dans son Programme et envisage de créer davantage de conditions propices à cette participation. Un projet du PIN du 9 ^{ème} FED d'appui institutionnel aux OSC en vue de l'accroissement des capacités et de la participation de la société civile au Cap Vert doit démarrer bientôt.

Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE

Le Cap Vert s'était vu attribuer 63,4 millions d'Euros au titre du 8^{ème} FED. Pour le 9^{ème} FED, les ressources disponibles se sont finalement élevées à 55,5 millions (y inclus les reliquats du 8^{ème} FED).

Les ressources du 8^{ème} FED (en % du PIN) sont engagées à 99,4% (global) et 78,8% (individuel) et les décaissements atteignent 52,9%.

En ce qui concerne le 9^{ème} FED, une proposition de financement concernant l'ensemble du secteur de concentration (eau et assainissement) qui représente 78% de l'enveloppe A a été introduite en 2004. Les études des avant-projets détaillés sont en cours à la mi-2006. La mobilisation de l'enveloppe B a fait l'objet d'une décision à hauteur de 83% (5,81 M Euros). Les ressources ont alimenté un programme d'urgence mobilisé sous forme d'aide budgétaire décaissée en une tranche unique fin 2004. En outre, en dehors du PIN, une convention de financement d'un programme d'appui à la sécurité alimentaire 2004-2006 a été signée et la 1^{ère} tranche déboursée (1,95 ME). Enfin, en raison de ses bonnes performances, le Cap Vert s'est vu attribuer, en supplément de l'enveloppe initiale, un montant de 12,5 ME d'aide budgétaire. La 1^{ère} tranche du programme correspondant (5 ME) a été décaissée fin 2005, la 2^{ème} devrait l'être avant la fin 2006.

1. Secteurs de concentration et soutien macroéconomique

Identification des secteurs de concentration

Le 8^{ème} FED, continuant les efforts du 7^{ème} FED, concentrait les efforts de coopération de la CE sur les infrastructures dans les domaines de **l'eau et de l'assainissement**, de **l'énergie** et des **routes**.

Le 9^{ème} FED a promu le seul secteur **eau et assainissement** comme domaine de concentration. Le financement (25 millions sur l'enveloppe A) y est distribué entre 2 grands projets : l'extension des réseaux d'eau potable et de tout à l'égout des villes de Praia, Mindelo et Calheta ; et un programme de gestion des déchets solides dans l'île de Santiago.

Etat des réalisations

Secteur de l'énergie.

Les interventions de la Communauté européenne dans ce secteur de concentration ont commencé avec les premiers financements FED et se sont consolidées avec les 7ème et 8ème FED. En 2004, toutes les activités étaient déjà achevées et les clôtures des engagements financiers ont été réalisées ou sont en cours, à l'exception du projet d'électrification rurale sur l'île de Maio qui reste sans pouvoir être clôturé.

Secteur routier.

Des 3 projets du secteur mis en œuvre (**infrastructures routières sur les îles de Santiago, Maio et São Nicolau ; pont de São Jorge** sur l'île de Santiago ; et **route Janela - Porto Novo** dans l'île de Santo Antão) seul le projet de **route Janela - Porto Novo (8.ACP.CV.010)** est en cours.



L'exécution de ce projet (22,7 km de route, 3 forages équipés et 2 réservoirs, et l'adduction d'eau potable à la ville de Porto Novo, suivant le tracé de la route) a connu de gros imprévus (besoins de déblais par explosifs beaucoup plus importants) et autres difficultés : (d'expropriation, surtout, et des moyens en matériel et en main d'œuvre rendus nécessaires par la nature particulièrement difficile et changeante de la géologie locale entraînant une usure du matériel très supérieure à la normale et un fort besoin de pièces de rechange d'importation longue et coûteuse.

L'allongement du calendrier des travaux du aux contraintes susmentionnées, l'importante augmentation dans l'estimation des quantités de déblais et d'explosifs par rapport aux prévisions de l'étude, ont induit un besoin de financement additionnel finalement estimé après négociations à 9,7 M€ (+ 50%). La contribution du FED est passé de 14,3 à 19,76 M€ ; celle du Luxembourg de 5,4 à 7,4M€ ; et le Gouvernement s'est engagé à financer sur le budget d'Etat 2,24 M€ (dont 0,7 au titre des imprévus). Un avenant au contrat avec le constructeur a été signé le 24/04/2006).

Secteur de l'eau et de l'assainissement.

Programmes financés par les 7^{ème} et 8^{ème} FED :

- ❖ Distribution d'eau et assainissement de Praia : 7M€ (7.ACP.CV.07) + 0,217M€ (7.ACP.CV.09), tous deux clôturés en 2000 ;
- ❖ Adduction d'eau et assainissement de Santo Antão : 1,4M€ (7.ACP.CV.43) terminé et sur le point d'être clôturé ;
- ❖ Etude sur la tarification des services eau et assainissement : 0,052M€ (7.ACP.CV.52), étude réalisée, projet clôturé ;
- ❖ Distribution d'eau et assainissement de Praia : 7,9M€ (8..ACP.CV.05), exécuté qu'à hauteur de 5,56 M€, alors que la convention de financement expirait en juin 2006. Les fonds disponibles sont en cours de transfert vers le 9^{ème} pour que les infrastructures prévues puissent être exécutés conjointement avec le projet (qui est sa suite) d'eau et assainissement prévu à Praia.

Programme financé sur le 9^{ème} FED.

Une proposition de financement globale pour le secteur l'eau et de l'assainissement (78% de l'enveloppe A, soit 25 M€) a été soumise au Siège en février 2004 sur la base des études d'avant-projets sommaires. Les choix stratégiques et propositions d'interventions ont porté, en matière d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, sur les villes de Praia, et Calheta (toutes deux situées sur l'île de Santiago) et celle de Mindelo (sur l'île de São Vicente) ; et sur le ramassage et l'élimination ou le recyclage des déchets solides sur l'île de Santiago.

En fonction des études d'avant-projets détaillés des études d'eau et assainissement (Praia & Clheta, et Mindelo) conclus, une nouvelle proposition de financement portant sur ces domaines a été soumise en septembre 2006. L'étude portant sur le programme de gestion des déchets solides à Santiago doit être achevée en juin 2007. La convention de financement de ce projet devrait pouvoir être signée avant le délai fixé par le 9^{ème} FED du 31/12/2007, et la réalisation des travaux s'opérer en 2008 et 2009.

Par ailleurs, une étude spécifique a été réalisée en juillet 2006 portant sur l'impact tarifaire de la mise en concession des investissements du programme dans le cadre du contrat avec l'opérateur concessionnaire des services. Suivant ses termes de référence, l'étude a proposé des méthodologies alternatives de calcul des ajustements tarifaires. Subsidiairement elle a en outre identifié des améliorations ou précisions susceptibles

d'être apportées au cadre juridique des relations entre le concessionnaire et l'Etat en vue d'une utilisation optimale des infrastructures à réaliser.

Aides budgétaires en appui aux politiques macroéconomiques et réformes structurelles

8^{ème} FED

- *Un programme d'appui aux réformes économiques et structurelles* dans le montant de 12,1 M€ (dont 1,1 pour l'assistance technique) a dynamisé la mise en œuvre d'un programme de mise à niveau du système de gestion des finances publiques (budget et comptabilité publique) et des dépenses publiques (globales, santé et éducation) en coopération avec la Banque Mondiale.

- *Un programme d'appui à la sécurité alimentaire* (15 M€ en 3 tranches) a soutenu la transformation structurelle du système étatique d'importation et distribution sur l'archipel des denrées alimentaires de base et le passage avec succès au secteur privé de ces fonctions.

9^{ème} FED

- Des ressources de l'enveloppe B (7 M€), 5,81 M€ (dont 0,3M€ pour l'AT) ont alimenté *un programme d'appui budgétaire* non ciblé à tranche unique visant à répondre à l'aggravation du déficit budgétaire mais également à soutenir à plus long terme les progrès réalisés dans la gestion des finances publiques et dans la lutte contre la pauvreté.

- *Un programme d'aide budgétaire à la sécurité alimentaire* de 4M€ en 2 tranches annuelles est en cours pour appuyer la consolidation du nouveau système (privé) d'importation et commercialisation des denrées alimentaires. La 1^{ère} tranche est déboursée et la deuxième pourra l'être début 2007.

- Un programme d'appui budgétaire macro-économique a été mis en place moyennant l'octroi au titre du 9^{ème} FED des ressources supplémentaires au Cap Vert à hauteur de 12,5 M€, par un avenant au PIN signé le 1^{er} mars 2005, suite aux conclusions positives de la revue à mi-parcours. La convention de financement a été signée en décembre 2005. Le programme se décompose en 3 tranches annuelles de montant fixe ou partiellement variable (déboursement en fonction des performances), plus une dotation (0,6ME) pour les appuis techniques, évaluations et audits.

Le programme vise à soutenir une mise en œuvre efficace et diligente de la stratégie de réduction de la pauvreté à travers le budget d'Etat, et du programme de réformes structurelles de la gestion des finances publiques. Les performances sont mesurées lors des évaluations et revues annuelles conjointes du Gouvernement, la CE et les autres bailleurs d'aide budgétaire (notamment les Pays-Bas et la Banque Mondiale) qui ont signé en avril 2005 un Mémoire d'Entente en vue d'harmoniser les procédures d'aide budgétaire.

La première tranche (fixe, de 5ME) a pu être décaissée en 2005 suite à l'évaluation positive des conditions préalables. La deuxième tranche (partie fixe, de 1 M€, et variable, de 2,9M€) devrait pouvoir être décaissée avant fin 2006.

2. Projets et programmes hors secteurs de concentration

Programme de Santé sur la ville de Praia, 8.ACP.CV.009

Le programme, d'un montant de 3M€, a été signé en 2000 pour la construction et l'équipement de **4 centres de santé** dans la capitale afin de désengorger l'hôpital et une

composante information, éducation et communication (IEC). Un 5^{ème} centre a été rajouté par un avenant en 2003

En 2003 un marché de travaux de 1.56 M€ a été établi portant sur 4 des 5 centres. L'exécution des travaux par l'attributaire a connu différents problèmes et les retards se sont accumulés. Le 22 novembre 2004, l'ON a notifié officiellement **la résiliation du contrat**.

Ce programme de santé continue d'être une priorité de la coopération CE / Cap-Vert. Une consultation d'expert a permis au cours de l'année 2006 de dresser un état des lieux (situation juridique, travaux réalisés et prévision des travaux restant à faire ou à reprendre à la suite du forfait de l'entrepreneur) et d'élaborer le DAO pour un nouvel appel d'offres. L'ON a demandé un avenant à la convention de financement, et un nouveau concours pour l'attribution de ces travaux a été lancé en Octobre 2006.

Programme de microréalisations (PMR-8^{ème}) 8.ACP.CV.008

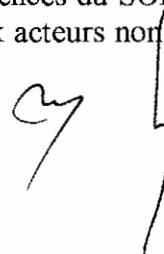
Faisant suite à des interventions financées sur fonds du 7^{ème} FED, un programme de microréalisations (PMR) de 2 ME a été programmé dans le cadre du 8^{ème} FED (8.ACP.CV.008). Le PMR cible en premier lieu les populations défavorisées, dont les femmes chefs de ménage. Regroupées en association, ces populations participent à l'identification du microprojet et à sa pérennisation. En outre, le programme vise le renforcement de capacités et de la participation d'ONG et d'associations locales de base.

Une évaluation de l'ensemble des programmes a été réalisée en 2005. L'étude d'évaluation a permis d'estimer l'impact de cet instrument contre la pauvreté et a émis des recommandations sur les modalités à prévoir à l'avenir pour en renforcer les effets positifs.

L'ON avait exprimé depuis 2004 le désir des autorités capverdiennes de voir démarrer une nouvelle phase de ce type de programme, mais les fonds prévus à cette fin ont du toutefois être reprogrammés pour répondre à d'importants besoins additionnels de projets en cours, ce qui n'a pas permis de financer de microréalisations dans le cadre du 9^{ème} FED.

Appui à l'Ordonnateur National du FED

Le Service de l'Ordonnateur National du FED au Cap Vert est une structure légère qui a comme mandat d'assurer, d'une part, la coordination, la dynamisation et l'appui aux secteurs concernés, et d'autre part l'interface avec la Délégation de la CE pour l'ensemble des activités qu'implique la coopération. Un projet d'appui institutionnel à l'Ordonnateur National/maître d'ouvrage joue un rôle central dans la coopération entre la Communauté et le Cap Vert. Dans le cadre de cet appui le SON dispose d'une assistance technique de long terme qui a pour mandat d'assister l'ON et son service dans l'exécution des tâches qui leurs sont confiées. Suite au décès de l'AT en juin 2004 et à la résiliation du contrat pour des raisons personnelles du nouvel AT en décembre 2004, le SON est resté dépourvu d'assistance technique jusqu'au 10 avril 2006, date de l'arrivée d'un nouvel AT. Un Chargé de Programmes a été aussi recruté depuis juillet 2006 sous le même projet, permettant de renforcer les compétences du SON en matière de suivi/gestion de l'aide macro-économique et de l'appui aux acteurs non étatiques, et administrative en général (procédures contrats/finances...).



Activités hors concentration 9ème FED

Les ressources octroyées pour des activités hors concentration de l'enveloppe A s'élèvent à 7M€, dont 1,6 M€ sont engagés dans le cadre de la Facilité de Coopération Technique (FCT).

Route Janela – Porto Novo

Dans la ligne des prévisions indicatives figurant au PIN, il a été décidé d'octroyer au financement des besoins complémentaires de la route Janela – Porto Novo une partie de la somme disponible pour ces projets hors concentration, afin de mener jusqu'à leur achèvement les travaux de cette route inscrite au 8^{ème} FED.

Appui aux acteurs non étatiques (ANE)

Les organisations bénéficiaires proposées (la Plateforme des ONG, l'Association Nationale des Municipalités et les deux Associations de Défense des Consommateurs) ont rédigé leurs plans d'action et d'utilisation des ressources, la FIP a été soumise en décembre 2005 et la PF en janvier 2006. Des demandes de légères modifications de cette dernière ayant été formulées par la Commission en août 2006, une nouvelle version de la FIP a été envoyée et approuvée en septembre, et suivie par l'envoi de la proposition de financement révisée. Il est important que la convention de financement soit signée avant la fin de l'année 2006 afin de permettre aux ANE bénéficiaires de réaliser leur programme dans les délais.

3. Utilisation de l'enveloppe B

L'enveloppe B a été **ouverte** en 2003 à la demande du Gouvernement pour couvrir des besoins imprévus liés à la **mauvaise campagne agricole 2002-2003** causée par la sécheresse, et à la **perte des recettes aéroportuaires** liée à la baisse du trafic aérien en conséquence des événements du 11 septembre. Le Gouvernement avait alors mis en place un programme économique d'urgence d'emploi dans les secteurs agricole et des infrastructures routières, ce qui avait accru le déficit budgétaire. La Commission a répondu en prenant la décision en octobre 2003 de **mobiliser un montant de 5.81M€ (sur les 7 M€ de l'enveloppe B)** et de le mettre en œuvre sous un programme **d'appui budgétaire non ciblé** visant à répondre à l'aggravation du déficit budgétaire mais également à soutenir à plus long terme les progrès réalisés dans la gestion des finances publiques et dans la lutte contre la pauvreté.

4. Autres instruments

4.1 STABEX

Projet « Banane biologique »

Le fonds STABEX a financé un projet de production de banane biologique sur l'île de Santiago faisant usage de systèmes modernes de production (plantation in vitro, irrigation goutte-à-goutte) et destinée à l'exportation sur le marché européen. Toutes les composantes du projet ont été réalisées et la production biologique a été conclue avec succès, et le projet a pu apporter des gains importants en matière de productivité et des conditions phytosanitaires. L'objectif ultime d'exportation n'a pas réussi du à des problèmes dans le transport qui ont amené à des arrêts en route et à la détérioration de la



marchandise. Avec les soldes du fonds STABEX il a été prévu de financer la relance de la culture de la banane sur l'île de Santo Antão.

4.2 Projets agricoles financés par la CE dans le cadre de l'assistance spéciale aux fournisseurs traditionnels de bananes ACP

Projet d'appui à la filière d'arboriculture fruitière du Cap Vert (dotation de 2002)

La Convention de Financement de ce projet a été signée le 24/03/2003. Il avait été prévu une exécution en 36 mois. Une étude de factibilité du projet a donné lieu à un rapport provisoire en novembre 2005, dont la version finale a été approuvée en juillet 2006. Il est prévu dans le cadre de ce projet une assistance technique au Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement destinée à faciliter la mise en œuvre des différents projets de coopération CE / Cap Vert relevant de ce ministère. Les termes de référence de cette assistance technique doivent être rédigés en octobre 2006.

Projet d'appui à la production de vin dans l'île de Fogo (dotation de 2004)

La convention de financement a été signée le 30/12/2005 (coût du projet : 500 000 €). La gestion de ce projet est centralisée à Bruxelles. Un contrat de subvention a été signé à la mi-2006 avec une ONG chargée de l'exécution.

Projet d'intensification de la production horticole nationale (dotation de 2005)

Le coût total du projet est de 591 460 €, dont 500 000 sur financement de la CE, le solde en contribution du gouvernement. Le projet a pour activités la mobilisation de ressources en eau (forages et réservoirs) à gérer par des associations de cultivateurs en irrigué.

Il est prévu dans le cadre de ce projet la constitution par l'administration d'une cellule de gestion qui sera responsable du suivi et de la gestion administrative, non seulement de ce projet, mais aussi des différents projets de coopération CE / Cap Vert du secteur agricole. Cette cellule a été constituée en août 2006. Un devis programme de lancement du projet a été aussitôt élaboré et envoyé pour approbation à la CE début octobre.

4.3 Coopération régionale

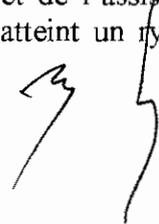
PIR Afrique de l'Ouest

Le Cap Vert ne profite pas directement de ce programme, doté de 235M€ (9^{ème} FED) plus reliquats des FED précédents. La mise en oeuvre des successifs programmes indicatifs régionaux a d'ailleurs très peu bénéficié le Cap Vert, qui de par sa discontinuité géographique du continent se voit écarté de participer dans des programmes typiquement importants de la sous-région comme ceux d'infrastructures de transports, d'aménagements de grands bassins versants, etc. **Il est nécessaire que soit conçue une solution à cette question**, au sein des sous région mais aussi avec le concours de la Commission.

Programme Régional Solaire (PRS II), 8.ACP.ROC.042 et CV.014

Ce projet est la composante capverdienne d'un projet du CILSS.

La Cellule de Coordination Nationale de ce projet a été installée fin juillet 2005 seulement. Depuis la mise en place de la Cellule de Coordination et de l'assistance technique, les principales activités prévues dans le programme ont atteint un rythme



normal d'exécution, sans pour autant que puissent être compensés les retards pris initialement. Le PRSII au Cap Vert aura ainsi besoin d'une prolongation de deux ans.

Programme d'Appui aux Pays Africains de Langue Officielle Portugaise (PIR PALOP)

Dans le cadre du Programme Indicatif Régional en faveur des Pays Africains de Langue Officielle Portugaise (PIR PALOP) du 8^{ème} FED, l'Ordonnateur National du FED au Cap Vert assure la charge d'Ordonnateur Régional pour les programmes et projets du secteur de l'administration publique ainsi que de l'**appui institutionnel** au PIR, notamment en ayant la responsabilité des projets d'assistance technique (8.ACP.MTR.001 et 002). Il existe une **synergie** entre la coopération communautaire et **le Portugal** moyennant le co-financement et l'appui technique à des projets du programme.

Projet «Secrétariat Technique PALOP» (8.ACP.MTR.001)

En fonction depuis juillet 1999, se projet a **pris fin en août** de l'année 2003. Il permettait la coordination technique entre les différents programmes et projet financés sur 7^{ème} et 8^{ème} FED dans le cadre de la coopération entre les pays lusophones africains.

L'**évaluation** finale du projet a eu lieu en mars/avril 2003 par une équipe de consultants indépendants. Ceux-ci ont jugé le projet comme **incontestablement pertinent pour la coordination des activités du PIR**, mais insuffisant et non pertinent du point de vue de la forme et de la conception. L'**efficacité** du projet a été bonne, et il a été **perçu globalement comme efficace** par les différents acteurs du PIR, néanmoins avec des lacunes telles qu'un certain manque de suivi (*monitoring*) et des insuffisances d'appropriation. L'insuffisance de la démultiplication des actions régionales au niveau national a spécialement été relevée par l'évaluateur. Une recommandation importante de l'évaluateur a été que le projet donnant suite au Secrétariat Technique PALOP doit intégrer désormais la composante assistance technique qui jusqu'ici a fait l'objet d'un projet distinct (voir ci-après).

Projet «Assistance Technique PALOP» (AT-PALOP), 8.ACP.MTR.002

Ce projet **complémentaire au projet «Secrétariat Technique PALOP»** a fourni un **appui technique à tous les niveaux du cycle des projets** financées sur 7^{ème} et 8^{ème} FED dans le cadre du PIR PALOP. Selon l'évaluation finale, les attributions fixées à l'assistant technique sont trop nombreuses, ce qui n'a pas empêché une efficacité notable dans l'accélération du démarrage et des actions prévues par le PIR. Les services/bureaux des ON ont toutefois souhaité une plus grande appropriation des activités, une option qui implique un rôle de conseiller par l'AT plutôt que d'exécuteur.

Projet de Consolidation des Capacité de l'Administration Publique dans les PALOP (CCAP-PALOP), 8.ACP.MTR.005

Ce projet, coordonné par le Cap Vert, bénéficie du cofinancement et de l'appui technique du Portugal. Des résultats sont prévus en matière de : (i) Formation de 220 formateurs et de 1100 fonctionnaires publiques au niveau national (ii) Définition, gestion et évaluation des stratégies de formation dans le secteur de l'administration publique (iii) Conception, création et fonctionnement du site Internet "PALOP-Administration".

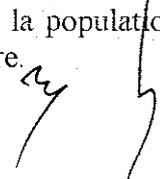
Appui à la Sécurité Alimentaire

L'appui budgétaire à la sécurité alimentaire au Cap Vert vise 3 objectifs : i) le soutien à la balance de paiements et à la disponibilité en devises du pays, lui permettant de réaliser les importations de biens alimentaires de base, ii) l'accès des populations défavorisées et des groupes vulnérables à des denrées alimentaires, et iii) l'appui technique à la reconversion du système public d'approvisionnement et distribution des produits alimentaires sur l'ensemble du pays, en un système privé réglementé par l'État.

Un **premier programme** lancé en 1997 (15 M€ en 3 tranches annuelles) s'est développé avec lenteur, et la 3^e tranche n'a été débloquée que fin 2001. Dans le cadre de la reconversion du système, le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire est en place: **la liquidation de l'entreprise publique d'approvisionnements - EMPA** est intervenue depuis 2003, **l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire - ANSA fonctionne**, la libéralisation de la filière du blé est entrée en vigueur et la gestion privée de l'importation et distribution des denrées alimentaires se passe sans obstacles.

Suite à l'évaluation de ce programme, La convention de financement d'un **nouveau programme**, (4M€ sur 2 ans) a été signée en juin 2004. La première tranche a été décaissée fin 2005. La 2^{ème} tranche doit être libérée avant la fin 2006, une fois les conditions remplies.

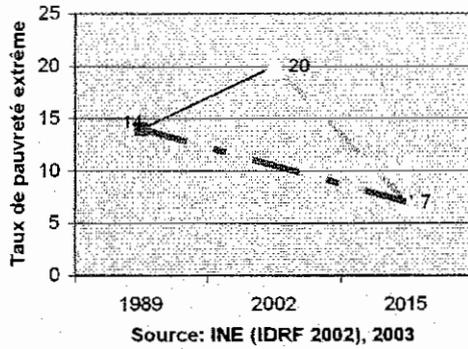
En ce qui concerne le profil du Cap Vert en matière de sécurité alimentaire, il convient de mentionner que le pays a bénéficié depuis 1997 d'importantes contributions de la Commission européenne sur la ligne budgétaire Sécurité alimentaire (19 M€). Il s'agit d'un pays qui importe près de 85% des aliments nécessaires pour couvrir ses besoins. Le maïs est la seule céréale produite localement et elle ne couvre en moyenne qu'environ 5% des besoins en céréales. La facture alimentaire représente près d'un tiers des importations du pays. L'aide alimentaire joue un rôle important et couvre en moyenne 60% des importations totales des céréales. Près d 70% de la population vit en milieu rural et un quart de ces populations se consacre à l'agriculture.



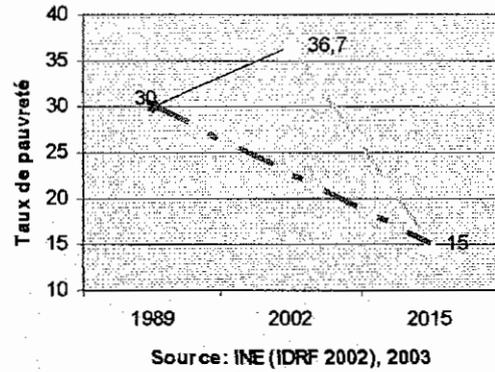
ANNEXE 9

INDICATEURS ET EVOLUTION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE AU CAP VERT

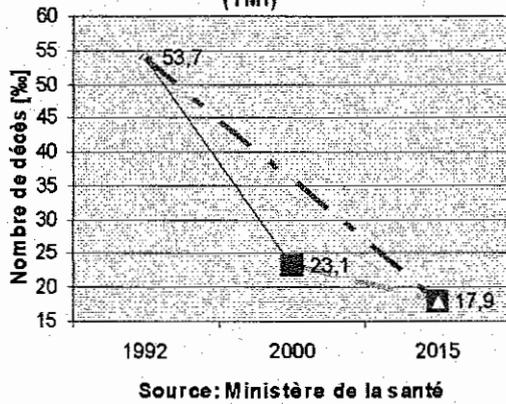
Evolution du taux de pauvreté extrême



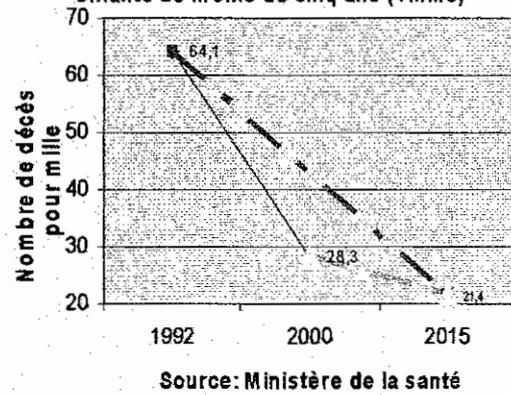
Evolution du taux de pauvreté



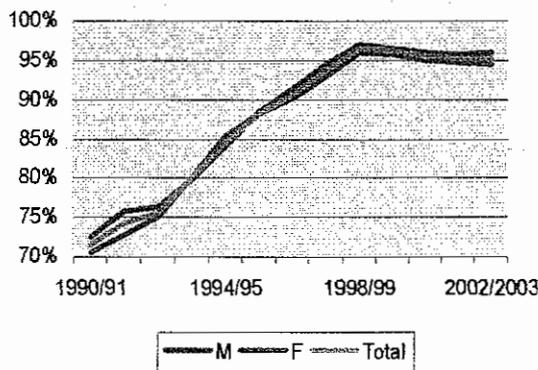
Evolution du taux de mortalité infantile (TMI)



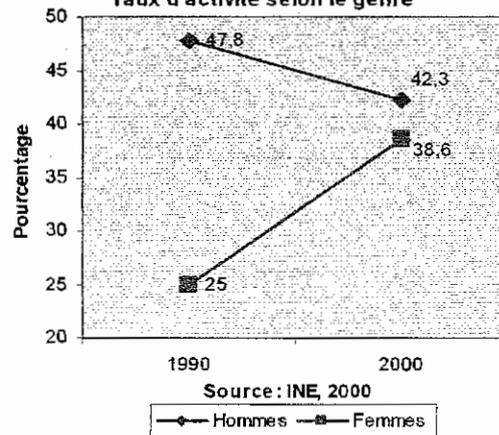
Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (TMM5)



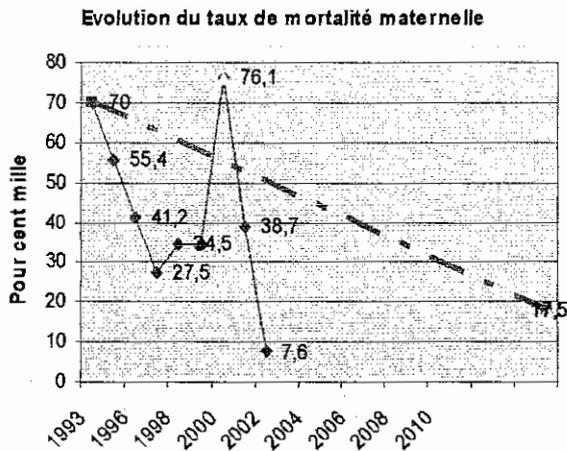
Evolution du taux de scolarisation



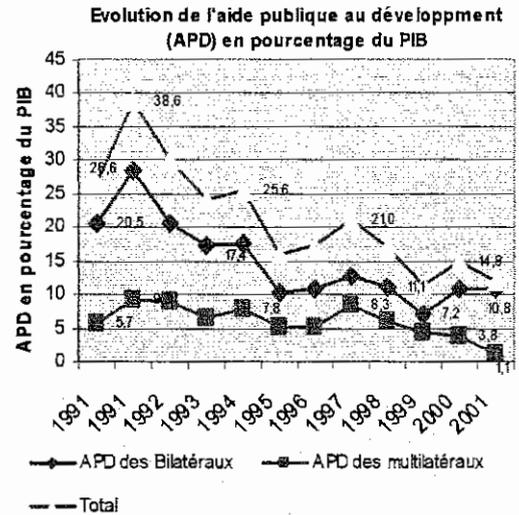
Taux d'activité selon le genre



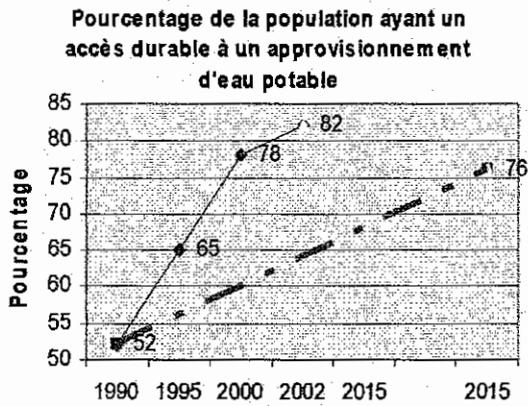
Handwritten signature



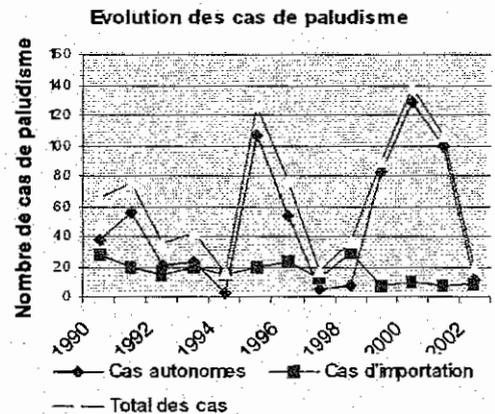
Source: Ministère de la santé



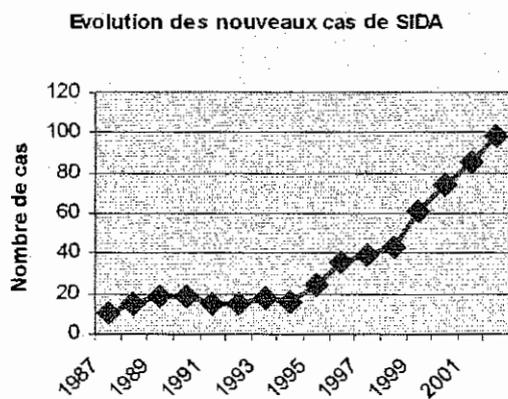
Source: DGCI, PNUD, INE, 2003



Source: INE, INGRH, 2003



Source: Ministère de la santé



Source: PNLS, 2003

cyh